

# DOCUMENT

2 0 0 7

# DE REFERENCE

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2008, conformément aux dispositions de l'article 212-13 du règlement général de l'AMF.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visé par l'autorité des marchés financiers.

## **Incorporation par référence**

En application de l'article 28 du règlement CE n°809/2004 de la Commission du 29 Avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2006, le rapport des CAC y afférent et le rapport de gestion du groupe figurant respectivement aux pages 28 à 51, aux pages 52 et aux pages 4 à 23 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 27 avril 2007 sous le numéro D07-395.

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2006 et les rapports CAC y afférent figurent aux pages 56 à 64 et 65 à 67.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2005, le rapport des CAC y afférent et le rapport de gestion du groupe figurant respectivement aux pages 25 à 59, aux pages 59 et aux pages 4 à 24 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 20 juin 2006 sous le numéro D.06-597.

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2005 et les rapports CAC y afférent figurent aux pages 61 à 70 et 70 à 72.

## Chapitre I

### **Responsables du document de référence, du contrôle des comptes et attestations**

Responsable du document de référence  
Attestation du responsable  
Responsables du contrôle des comptes  
Responsable de l'information

## Chapitre II

### **Patrimoine - Situation financière - Résultats**

Rapport de gestion du Groupe HF COMPANY  
Les résultats  
Le capital de la société  
Les mandataires  
Les Commissaires aux Comptes  
Les salariés  
Les conventions réglementées  
Les modifications statutaires  
L'action HF COMPANY en Bourse  
Comptes consolidés au 31 décembre 2007  
    *Bilan*  
    *Compte de résultat*  
    *Tableau de flux de trésorerie*  
    *Tableau de variation des capitaux propres*  
    *Annexe aux comptes consolidés*  
    *Rapport des commissaires aux comptes*  
    *Tableau des honoraires des commissaires aux comptes*  
Comptes sociaux au 31 décembre 2007  
    *Bilan*  
    *Compte de résultat*  
    *Annexe aux comptes sociaux*  
    *Tableau des filiales et participations*  
    *Rapports des commissaires aux comptes (rapport général & rapport spécial)*

## Chapitre III

### **Renseignements de caractère général concernant la société et son capital**

Renseignements de caractère général concernant la société  
Renseignements de caractère général concernant le capital

## Chapitre IV

### **L'activité**

Présentation du Groupe  
Historique  
Chiffres clés  
Les métiers & les produits  
La concurrence  
Les sous-traitants et les fournisseurs  
La stratégie commerciale  
La recherche & le développement  
Les investissements  
Les effectifs

## Chapitre V

### *Analyse des risques*

- Risque de taux
- Risque de change
- Risque de liquidité
- Risque sur actions
- Risques industriels & liés à l'environnement
- Risques technologiques
- Propriété intellectuelle
- Risque d'approvisionnement
- Risque pays
- Risques clients
- Risques informatiques
- Politique d'assurance
- Risques juridiques
- Risques spécifiques

## Chapitre VI

### *Organes de direction et gouvernement d'entreprise - Rapport du Président*

- Organes de Direction
- CV simplifiés des membres du Conseil d'Administration
- Mesures prises au titre du gouvernement d'entreprise
- Informations particulières relatives aux mandataires sociaux
- Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance de la Direction Générale
- Rapport du Président
  - Conditions de préparation & d'organisation des travaux du Conseil d'Administration
  - Limitations des pouvoirs du Directeur Général
  - Principes et règles de rémunération des mandataires sociaux
  - Procédures de contrôle interne
- Règlement intérieur du Conseil d'Administration
- Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président
- Communication financière 2007-2008
- Les publications presses 2008
- Descriptif du programme de rachat d'actions
- Document récapitulatif des informations publiées

### *Table de concordance*

### *Glossaire*

# Chapitre I

## RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE, DU CONTRÔLE DES COMPTES ET DES ATTESTATIONS

### RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

**Monsieur Yves BOUGET**

Président du Conseil d'Administration, Directeur Général de HF COMPANYY

### ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (figurant pages 5 à 33) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes sociaux et consolidés 2007 donnés dans le présent document de référence, des comptes sociaux et consolidés 2006 et 2005 (incorporés par référence en page de garde), ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 63 et 79 à 81 dudit document. Les rapports des CAC afférent aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31/12/2006 figurent pages 52 du document de référence 2006 déposé le 27 avril 2007 sous le numéro D07-395 contenant au paragraphe I une observation relative au traitement de la garantie de passif sur l'acquisition de LEA ».

Le Président du Conseil d'Administration, Directeur Général de HF COMPANYY  
**Monsieur Yves BOUGET**

### RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

#### COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

**AC AUDIT CONSEIL - 48 rue du Sergent Bobillot – 37000 TOURS - représenté par M. Alain COULON**

Date du mandat en cours : 14/05/07

Date du premier mandat : 14/05/07

Fin de mandat : mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2007

**DELOITTE ET ASSOCIÉS - 19 rue Edouard Vaillant - 37012 TOURS CEDEX 1 représenté par M. Bernard GROUSSIN**

Date du mandat en cours : 12/05/03

Date du premier mandat : 24/07/01

Fin de mandat : mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2008

## COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

### **BIDARD François**

**48 rue du Sergent Bobillot - 37000 TOURS**

Date du mandat en cours : 14/05/07

Date du premier mandat : 14/05/07

Fin de mandat : mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2007

### **ROZES Olivier**

**19 rue Edouard Vaillant - 37012 TOURS Cedex 1**

Date du mandat en cours : 12/05/03

Date du premier mandat : 24/07/01

Fin de mandat : mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2008

## RESPONSABLE DE L'INFORMATION

### **Monsieur Eric TABONE**

Directeur Général Délégué de HF COMPANYY

Node Park Touraine – 37310 TAUXIGNY

Tél 02 47 34 38 38 - Fax 02 47 34 38 30

e-mail : comfi@hfcompany.com

# Chapitre II

## PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE - RESULTATS

### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 JUIN 2008 INCLUANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, pour vous soumettre notamment l'approbation des comptes de notre société au 31 décembre 2007 et commenter l'activité de notre groupe et ses perspectives.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Au 31 décembre 2007 les comptes consolidés du groupe HF COMPANY sont réalisés conformément aux principes et méthodes définis par le référentiel international IFRS : International Financial Reporting Standards tels qu'adoptés par l'Union Européenne (règlement 16/06/2002 du Conseil Européen du 19 juillet 2002).

Les documents financiers sont établis comparativement au 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005 (également conformes aux normes IFRS).

### I - L'ACTIVITÉ

#### A) L'ACTIVITÉ DE L'ENSEMBLE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

##### Les faits marquants de l'exercice 2007 :

Avec un CA du groupe qui s'établit à 142,9 M€ en croissance de 4,78% par rapport aux données 2006 publiées (et + 5,8% à taux de change €/USD constant), l'année 2007 est une année marquée par une poursuite de la dynamique de croissance dans chacun de ses métiers.

Le résultat opérationnel consolidé progresse de plus de 28%, le groupe démontrant ainsi sa capacité à faire à la fois progresser ses marchés tout en améliorant leur rentabilité ; cette progression est réalisée dans un environnement difficile caractérisée par la hausse du prix des matières premières, la baisse du dollar et une évolution erratique de la consommation des ménages. Cette performance est rendue possible grâce à la maîtrise des process et à un pilotage adapté de l'ensemble des filiales.

- **Métier Réception TV** : HF COMPANY confirme sa place de leader en TNT (Télévision Numérique Terrestre) en maintenant une part de marché élevé en France (16% source GFK) et en accroissant sa pénétration sur les marchés italiens, espagnols et anglais (avec le lancement de sa filiale METRONIC Ltd). Le marché devient volumique (520 000 adaptateurs vendus en France et 180 000 adaptateurs vendus à l'international en 2007). L'effet volume compense la baisse des prix et la contribution à la marge s'améliore.
- **Métier Confortique** : L'année est marquée par la progression des volumes avec 55 000 ouvertures de portail, 140 000 portiers vidéo et 20 000 vidéosurveillance.
- **Métier Périphériques Multimédia** : L'activité est marquée par le succès des linéaires haut débit, MP3 et MP4 et des solutions de mobilier multimédia KAORKA® et un renouvellement marketing constant de l'offre sur les gammes digitales. Ce métier est aussi fortement marqué par le succès grand public du CPL (Courant Porteur en Ligne) avec 90 000 Kits vendus en 2007.
- **Métier Réseaux Haut Débit** : Ce métier enregistre un fort développement de son activité filtres centraux téléphoniques (ou splitters) sur tous les marchés internationaux : Etats-Unis, Europe, Chine, Australie. Le groupe maintient une position de leader avec 20 millions de lignes installées contre 17 millions en 2006.

L'autre fait marquant de l'année 2007 est le décollage du CA réalisé sur le Web. Avec un CA de 9,1 M€ Internet a représenté 6% du total des ventes du Groupe en 2007 alors que ce canal de distribution n'a réellement été lancé qu'au cours de l'année 2006. En l'espace d'un an et demi, HF COMPANY a positionné une offre répondant parfaitement aux besoins de ses clients en s'appuyant sur ses lignes de force traditionnelles que sont le marketing, la logistique et une informatique de gestion performante. Le groupe a enregistré plus de 17 millions de visiteurs, 3 millions de pages vues et 144 000 commandes sur l'année. Il s'agit d'un relais de croissance fort que le groupe va s'employer à développer.

Tableau de synthèse du CA net par métier, secteur et zone géographique :

CA net par métiers hors intragroupe (en M€)	2007	RATIOS	2006	RATIOS	Evolution	2005 Proforma	RATIOS
RECEPTION TV	45,8	32,0%	45,9	33,7%	-0,4%	49,7	39,6%
PERIPHERIQUES NUMERIQUES	22,0	15,4%	18,3	13,3%	20,6%	16,0	12,7%
CONFORTIQUE	31,8	22,3%	29,8	21,9%	6,8%	26,5	21,1%
RESEAUX HAUT DEBIT	43,3	30,3%	42,4	31,0%	2,2%	33,5	26,6%
<b>TOTAL</b>	<b>142,9</b>	<b>100,00%</b>	<b>136,4</b>	<b>100,0%</b>	<b>4,8%</b>	<b>125,7</b>	<b>100,0%</b>

CA net par secteur zone géographique	2007	Poids	2006	Poids	Evol.	2005 Proforma	Poids
Activités B/C Filiales France	66,7	46,7%	63,4	46,5%	5,21%	63,2	50,2%
Activités B/B Filiales France	41,4	29,0%	42,3	31,0%	-2,15%	35,6	28,3%
<b>Total Activités Filiales Françaises</b>	<b>108,1</b>	<b>75,7%</b>	<b>105,7</b>	<b>77,5%</b>	<b>2,26%</b>	<b>98,8</b>	<b>78,5%</b>
Activités B/C Internationales	29,1	20,4%	26,9	19,7%	8,54%	25,5	20,3%
Activités B/B Internationales	5,7	4,0%	3,8	2,8%	48,08%	1,5	1,2%
<b>Total Activités Filiales Internationales</b>	<b>34,8</b>	<b>24,3%</b>	<b>30,7</b>	<b>22,5%</b>	<b>13,46%</b>	<b>27,0</b>	<b>21,5%</b>
<b>TOTAL NET CA (ME)</b>	<b>142,9</b>	<b>100,0%</b>	<b>136,4</b>	<b>100,0%</b>	<b>4,78%</b>	<b>125,8</b>	<b>100,0%</b>

Pour chaque filiale, les faits caractéristiques sont les suivants :

Note : Les chiffres d'affaires indiqués sont des CA nets retraités des ventes groupes.

## 1) L'activité B to B (Business to Business)

Compte de résultat sectoriel

En M€	2007	2006	Variation	2005 Proforma
Chiffres d'affaires	47,1	46,1	+ 2%	37,1
Résultat Opérationnel	3,5	2,2	+ 60%	1,1
Marge Opérationnelle	7,4%	4,8%	+ 2,6 pts	3,0%
Résultat Financier	-0,5	-0,1		0

Source format reporting<sup>1</sup> groupe hors écritures IFRS et hors éléments corporate<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Format reporting après retraitement de l'intragroupe mais avant prise en compte des impacts de consolidation IFRS

<sup>2</sup> Corporate = données comptables de la holding HF COMPANY

#### • LE GROUPE LEA :

Le groupe LEA en 2007 est composé de 4 entités juridiques :

- LEA UK au Royaume Uni qui est une société servant de support commercial sur certains grands comptes et qui n'a pas d'activité commerciale propre. L'effectif est limité à une personne.
- LEA ASIA à Hong Kong qui passe du statut de holding de participation pure à celui de société commerciale pour répondre à la demande des clients. Sur 2007, cette entité a facturé 1,5 M€
- LEA SHENZHEN en Chine qui couvre le marché chinois et assure la liaison avec certains sourcing stratégiques.

L'année est caractérisée par la montée en puissance de cette entité dans le dispositif LEA, aussi bien sur le plan R/D et qualification des sous-traitants que sur le plan commercial avec un effectif de 25 personnes.

- LEA SAS à Courbevoie (site de la Défense) avec un effectif de 28 personnes. La société n'a plus d'établissement puisque les activités Laboratoire ont été scindées le 31 décembre 2006 pour devenir la SARL LAN, entité juridique distincte qui fin 2007 n'est plus filiale de LEA.

Le sous-groupe LEA a un CA de 42,1 M€ contre 42,4 M€ en 2006 (CA intégrant en 2006 les activités transférées au Laboratoire des Applications Numériques pour 0,8 M€). LEA SAS représente 86 % du CA.

L'activité LEA qui se confond avec le métier Réseaux Haut Débit du Groupe reste très orientée équipement ADSL des centraux téléphoniques (splitters) où la société avec 20 millions de lignes installées contre 17 millions en 2006 conforte sa place de leader sur un marché mondial : Etats-Unis, Europe et Chine. Cette activité représente 76% du CA total de LEA. Cette activité est complétée par une activité « indoor ADSL » (filtres domestiques).

LEA enregistre une montée en puissance de l'activité CPL grâce au succès de l'offre auprès des FAI. La structure LEA est le fournisseur de toute l'offre du groupe en kit CPL. En tout, la société a vendu 90 000 kits CPL.

Sur l'année 2007, le résultat opérationnel<sup>1</sup> du groupe LEA ressort à 2,6 M€ contre 1,7 M€ en 2006. En fin d'année 2006, la société a décidé de fortement se restructurer autour d'une nouvelle Direction Générale en redéfinissant son organisation afin de l'adapter aux enjeux de 2007. En début d'année 2008, la société a basculé son système d'informations sur celui du Groupe ce qui devrait encore contribuer à l'amélioration de ses process.

#### • LE LABORATOIRE DES APPLICATIONS NUMERIQUES (LAN) :

Le Laboratoire des Applications Numériques permet à cette activité de changer de dimension en passant d'une activité de tests d'interopérabilité du réseau à une plateforme de la compatibilité de la « Maison Numérique » vers l'extérieur (réseau) et à l'intérieur avec un élargissement de la gamme de tests vers la convergence de tous les signaux numériques de l'environnement domestique. La plateforme migre de l'ADSL vers l'ADSL2+ et le VDSL et prend une dimension de premier plan en Europe sur les tests de l'alliance HOMEPLUG (norme CPL). Avec la scission des activités commerciales de LEA et du laboratoire, cette activité acquiert un véritable statut d'organisme certificateur indépendant. Avec un CA de 1,2 M€ en 2007 soit une croissance de 47% de cette activité, le Lan dégage un résultat opérationnel de 0,2 M€

#### • LE GROUPE FOCH :

L'activité hors groupe reste stable en 2007 avec un CA de 3,8 M€ Le résultat opérationnel passe de 0,5 M€ en 2006 à 0,7 M€ en 2007.

## 2) L'activité B to C (Business to Consumer)

Compte de résultat sectoriel

En ME	2007	2006	Variation	2005
Chiffres d'affaires	95,9	90,3	6%	88,6
Résultat Opérationnel	9,6	7,3	32%	10,1
Marge Opérationnelle	9,7%	8,1%	+ 1,6 pts	11,4%
Résultat Financier	- 0,6	-0,7		-0,6

Source format reporting<sup>2</sup> groupe hors écritures IFRS et hors éléments corporate<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Les résultats opérationnels indiqués pour les filiales sont systématiquement en format reporting groupe.

<sup>2</sup> Format reporting après retraitement de l'intragroupe mais avant prise en compte des impacts de consolidation IFRS

<sup>3</sup> Corporate = données comptables de la holding HF COMPANY



## Les filiales françaises :

Compte de résultat simplifié : Filiales françaises B/C

En M€	2007	2006	Variation	2005
Chiffres d'affaires	66,7	63,4	5%	63,2
Résultat Opérationnel	7,4	4,1	80%	7,5
Marge opérationnelle	11,1%	6,5%	+4,6 pts	11,9%

### • METRONIC :

METRONIC a su conforter en 2007 sa place de leader du marché de la TNT avec 16% de part de marché (source GFK). L'année 2007 se caractérise par une prime à la marque leader avec 540 000 adaptateurs vendus. Le CA diminue légèrement (- 1,1%) en passant de 28,4 M€ en 2006 à 28,1 M€ en 2007. En effet, cette hausse des volumes d'adaptateurs vendus se fait dans un contexte de baisse de prix bien maîtrisé par la société : le résultat opérationnel s'établit à 3,4 M€ contre 2,5 M€ en 2006.

### • KAORKA (anciennement DISTRATEL) :

Le chiffre d'affaires de la société passe de 3,1 M€ à 2,2 M€ soit une baisse de 19%. L'année 2006 a été marquée par la fin des activités Réception TV (activités DISTRATEL en Grande Distribution et NODA dans le circuit professionnel) et par un redéploiement complet sur le métier du mobilier multimédia (KAORKA) qui connaît un succès croissant avec de nombreux référencements en GSA/GSS. Cette activité Réception TV résiduelle et sans marge n'existe plus en 2007 d'où la baisse du CA.

Ce changement de dimension fondé sur un très fort potentiel de croissance KAORKA en 2007 lié notamment au succès de l'offre de tables TV s'accompagne d'une reconfiguration de la structure de la société pour l'adapter à son nouveau volume d'activité. L'année 2006 était fortement impactée par ces restructurations et par les conséquences de l'abandon de l'activité réception TV (effet de transfert de stock négatif pour 0,6 M€). Le résultat opérationnel ressort à +0,3 M€ contre -0,8 M€ en 2006.

### • AVIDSEN :

Son CA diminue de 9,6 M€ en 2006 à 7,6 M€ en 2007 (-21%). Le résultat opérationnel est en diminution de 0,9 M€ en 2006 à 0,3 M€ en 2007.

La société a été amenée à restructurer totalement en 2007 son équipe commerciale et son management. La nouvelle équipe n'a été mise en place que fin 2007 dans un contexte d'érosion de nos parts de marché faute d'un positionnement marketing adapté aux nouvelles évolutions. Les innovations majeures (dont le portail sans fil breveté) n'ont pas eu les effets commerciaux escomptés mais ils restent les points forts et différenciants de l'offre AVIDSEN qui va être redéployée en 2008 : pénétration commerciale et politique marketing.

AVIDSEN a arrêté au cours du premier trimestre 2007 l'activité de sa filiale dédiée à l'offre professionnelle : DOMEXA.

### • CFI - EXTEL :

Le chiffre d'affaires de CFI passe de 13,6 M€ à 14 M€ en 2007 soit une croissance de 3%. La société a entre temps créé sa filiale espagnole à qui elle a transféré 1,8 M€ de CA ; retraité, le CA de CFI EXTEL France progresse de 16%. La société bénéficie du succès du lancement de sa gamme d'ouverture de portail avec le référencement LEROY MERLIN.

Le résultat opérationnel est de 1,2 M€ contre 0,9 M€ en 2006. La société a su préserver ses marges et maîtriser ses frais de structure.

### • OMENEX :

Le chiffre d'affaires de la société passe de 6,2 M€ en 2006 à 5,4 M€ en 2007 avec une remise en cause de partenariats historiques en audio-vidéo (CARREFOUR, CASINO) compensée en partie par un redéploiement de ses activités. Le résultat opérationnel passe de 0,3 M€ en 2006 à 0,5 M€ en 2007. L'année 2006 a été marquée par le déménagement réussi de la société de la région parisienne vers la région tourangelle (coût de l'ordre de 0,2 M€). Ce déménagement lui permet de se restructurer en s'appuyant sur les synergies du groupe fortement implanté en Touraine.

La société poursuit sa politique de diversification clients en renforçant son positionnement de spécialiste de la convergence digitale en s'appuyant sur le succès de son linéaire MP3 et GPS et sur le lancement réussi de son linéaire ADSL/CPL (intégration des technologies LEA dans un concept marketing linéaire dédié). La société intègre de plus en plus le concept stratégique « HF » fondé sur un produit de trafic (lecteurs MP3/MP4) accompagné d'un linéaire dédié d'accessoires.

• **ACBS :**

La société ACBS, spécialisée dans la distribution internet de solutions technologiques pour le compte des FAI, a été intégré dans le périmètre HF COMPANY en septembre 2006. Sur un an, son CA ressort à 6,8 M€ en 2007 contre 2,8 M€ en 2006 pour un résultat opérationnel de 0,5 M€ en 2007 contre (0,3) M€ L'arrivée dans le groupe HF a permis à la société de bénéficier pleinement de synergies nécessaires à l'accélération de son modèle : gammes de produits disponibles avec un marketing cohérent et adapté, outils informatiques et logistiques permettant de gérer la croissance des flux.

Note : Certaines filiales en création dont l'activité n'est pas jugée encore significative au niveau du groupe ne font pas l'objet d'un commentaire détaillé.

La liste des filiales est dans l'annexe aux comptes consolidés.

• **LES SOCIÉTÉS SUPPORTS :**

CIRDE assurait les fonctions techniques SAV/HOTLINE pour les marques METRONIC et AVIDSEN. En 2007, AVIDSEN a repris en direct son SAV.

NABUCO assurait la représentation des cartes commerciales du groupe dans le secteur Sud-Ouest et sur les Dom-Tom. Fin 2007, le groupe a racheté les parts minoritaires de cette structure et les sociétés commerciales ont repris en direct l'exploitation du secteur Sud-Ouest. Un contrat d'agent a été conservé pour les DOM TOM.

### Les filiales internationales :

*Compte de résultat simplifié : Filiales internationales B/C*

En M€	2007	2006	Variation	2005
Chiffres d'affaires	29,1	26,9	9%	25,5
Résultat Opérationnel	2,2	3,2	-30%	2,6
Marge opérationnelle	7,7%	11,9%	-4,3 points	10,2%

• **Groupe LOM (LOM + AVIDSEN ELECTRONICA) :**

Le CA passe de 12,3 M€ en 2006 à 9,4 M€ en 2007 soit une baisse de 24%. Le résultat opérationnel diminue de 1,3 M€ en 2006 à -0,1 M€ en 2007. Le groupe LOM souffre d'une évolution contrastée :

- La structure AVIDSEN est stable à 2,7 M€ soit 29% de l'activité.
- La structure LOM souffre des aléas du marché de la réception TV avec un CA en recul de 2,9 M€

Le modèle organisationnel du groupe LOM fondé sur les synergies entre les deux structures pour lancer la société AVIDSEN n'est plus adapté au moment où cette société atteint une taille critique nécessitant des ressources autonomes sur un métier spécifique. Le suivi de ces deux métiers au sein de la même structure a conduit à des désorganisations de la supply chain qui ont pesé sur la réalisation du CA 2007 avec un taux de service dégradé. Au premier trimestre 2008, une politique d'autonomie totale des deux entités a été mise en place.

• **Groupe LOMIT (LOMIT + AVIDSEN Italie) :**

Le groupe LOMIT poursuit une croissance harmonieuse de son CA (+25%) avec un CA de 11,4 M€ en 2007 contre 9,1 M€ en 2006. Cette croissance porte sur tous les métiers du Groupe mais elle est fortement portée en 2007 par la marque AVIDSEN qui sur l'année représente 3,7 M€ contre 2,4 M€ en 2006.

Cette croissance génère une croissance symétrique du résultat opérationnel qui passe de à 1,7 M€ en 2006 à 2,4 M€ en 2007.

L'observation faite sur le Groupe LOM a conduit LOMIT à mettre en place dès le départ une politique très forte d'autonomie des deux structures.

• **Les filiales internationales de CFI - EXTEL :**

La société EXTEL ITALIA connaît une baisse de CA de 1,2 M€ en 2007 contre 1,3 M€ en 2006. En 2007 son résultat opérationnel est légèrement négatif à -0,1 M€. L'équipe commerciale a été changée fin 2007.

CFI EXTEL a décidé de filialiser son activité espagnole en faisant participer à cette création son agent en Espagne. La structure a été créée fin 2006 pour un lancement d'activité en mars 2007. Son CA en 2007 s'élève à 1,8 M€ avec un résultat opérationnel de 0,1 M€.

• **BENELOM :**

Le chiffre d'affaires de la société BENELOM en 2007 est de 1,9 M€ contre 2,4 M€ en 2006. Son résultat opérationnel est de 0,1 M€ contre 0,2 M€ en 2006.

Son activité Réception TV fortement axée sur du mono-produit est soumise aux aléas promotionnels de la Grande Distribution sur le marché belge. La société n'a pas encore pleinement exploité les relais de croissance naturels des autres métiers du groupe.

• **LINIA :**

Le chiffre d'affaires de la société LINIA en 2007 reste stable à 1,7 M€. Son résultat opérationnel reste équilibré. Les frais de structure sont maîtrisés.

La société LINIA s'appuie en Pologne sur des ressources de structure partagées. Au premier trimestre 2008, un nouveau management a été mis en place avec pour mission d'accélérer le développement de cette structure en la rendant autonome.

Note : Certaines filiales en création dont l'activité n'est pas jugée encore significative au niveau du groupe ne font pas l'objet d'un commentaire détaillé.

La liste des filiales est dans l'annexe aux comptes consolidés.

### Les activités corporate:

La holding HF COMPANY assure le pilotage stratégique du groupe dans le respect des modèles de gestion HF COMPANY.

Le management intervient activement dans les filiales pour corriger les dérives par rapport au business model et aux normes de contrôle interne et assurer un niveau de rentabilité satisfaisant. Les deux DG du groupe se partagent les missions de la façon suivante : un délégué aux opérations, un délégué au développement B/B et à la convergence. En 2006, la holding a renforcé son équipe en intégrant un Directeur en charge du B/C.

HF COMPANY assure aussi la coordination des fonctions finances, infographie et le développement et la gestion autonome de son outil informatique. L'effectif de la holding est de 15 personnes.

### Commentaires sur les comptes consolidés :

En M€	2007	2006	Variation	2005
Chiffres d'affaires	142,9	136,4	4,8%	105,5
Valeur ajoutée <sup>1</sup>	32,9	29,2	12,9%	25,2
Résultat Opérationnel	10,9	8,5	28,0%	9,1
Marge Opérationnelle	7,6%	6,2%	+1,4 point	8,6%
Coût financier net	-1,1	-0,8	45,8%	-0,5
Résultat avant IS	9,7	7,7	25,5%	8,7
Résultat net consolidé	5,9	5,1	16,8%	6,0
Résultat net part du groupe	5,9	4,9	19,7%	5,9

*Principaux postes du compte de résultat (publié IFRS)*

Le CA progresse de 4,8% en passant de 136,4 M€ en 2006 à 142,9 M€ en 2007.

<sup>1</sup> La valeur ajoutée est un solde intermédiaire de gestion qui se définit par : chiffre d'affaires – achats consommés – charges externes.

Le ratio de valeur ajoutée passe de 21,4% du CA en 2006 à 23% en 2007. Le groupe a su maîtriser les effets de baisse de prix sur ces marchés en maîtrisant ses prix de revient pour arriver à un niveau de marge équilibré.

La marge opérationnelle (résultat opérationnel) ressort à 10,9 M€ en progression de 28% par rapport à 2006 avec un ratio sur CA de 7,6% contre 6,2% en 2006. Le groupe maîtrise ses frais de structure ; en outre, l'année 2006 a été marquée par des charges non récurrentes de déménagement (LAN et OMENEX).

Le coût de l'endettement financier net du groupe ressort à -1,1 M€ contre -0,8 M€ en 2006. L'endettement du groupe est maîtrisé et ne conduit pas à une augmentation significative des charges financières liées dans un contexte de hausse des taux variables. La source principale de la détérioration est la perte enregistrée sur un mandat de gestion de trésorerie confiée à la société ODDO dans le contexte de « crise des subprimes ».

Après intérêts minoritaires, le résultat net consolidé part du groupe s'élève à 5,9 M€ contre 4,9 M€ en 2006 soit une progression de 19,7%. Le taux de rentabilité ressort à 4,1% contre 3,6% en 2006.

Le BNPA ressort à 1,42 € par action contre 1,19 € par action en 2006. Le BNPA dilué ressort à 1,28 €

*Principaux postes du Bilan :*

En M€	2007 publié IFRS	2006 publié IFRS	2005 publié IFRS
Capitaux Propres	66,5	67,0	65,3
Immobilisations incorporelles	40,6	40,0	41,3
BFR <sup>1</sup>	36,2	36,1	42,8
Dettes financières nettes	6,7	9,3	16,5
Gearing <sup>2</sup>	10,1%	13,9%	25,3%

Le BFR du groupe est maîtrisé. Le flux net de trésorerie lié à l'activité est positif à + 10,7 M€

Le flux d'investissement est de 5,6 M€ (détaillé ci-dessous).

Le groupe consacre 3,8 M€ au service de sa dette financière (2,7 M€ de remboursement et 1,1 M€ de charges financières) et 1,9 M€ aux dividendes.

La levée de l'OBSAAR pour 20 M€ est pour l'instant neutre sur l'endettement financier du Groupe. Le produit net de cette émission a été placé en attendant d'être affecté à des opérations de croissance externe.

Après dix années de résultats positifs et une augmentation de capital significative en 2005, le groupe HF COMPANY dispose de 66,5 M€ de capitaux propres.

Nous vous demandons d'approuver ces comptes consolidés.

### Principaux investissements 2007 :

Les investissements s'élèvent à 3,4 M€ au cours de l'exercice 2007, l'activation des frais de R&D représente 1,5 M€, les autres immobilisations incorporelles représentent 0,5 M€ (dont 92% d'investissements réalisés par LEA). Les investissements corporels représentent 1,4 M€ en 2007 (dont 0,4 M€ d'installations techniques LEA, 0,3 M€ de réaménagement de bâtiments et 0,15 M€ pour l'équipement sécurité du bâtiment METRONIC en robinets d'incendie armés et alarme incendie).

### Engagements Hors Bilan :

Selon les principes de consolidation retenus par le groupe HF COMPANY, les biens acquis en crédit bail sont retraités à l'actif et amortis s'ils ont une valeur à neuf au minimum de 76 K€

Les couvertures mises en place par HF COMPANY pour prémunir ses filiales contre une évolution défavorable des devises ont conduit au 31/12/07 à l'achat à terme USD contre EUR pour un montant nominal de 63,32 MUSD.

Les couvertures de taux mises en place portent sur un nominal au 31/12/2007 de 15,9 M€

<sup>1</sup> Besoin en Fonds de Roulement

<sup>2</sup> Rapport entre les dettes financières nettes et les capitaux propres

en K€	2007			2006
	Total	<1an	De 1 à 5 ans	>5 ans
Cautions de contre garanties sur marchés Nantissement hypothèques et sûretés réelles, Couvertures de taux	15 937	2 208	13 729	9 020
Aval, cautions et garanties en K€	1275			1 275
Aval, cautions et garanties en K\$	400	400		700
Autres engagements donnés				
- Crédits documentaires en K\$	15 000	15 000		14 161
- Achats à terme en K\$	63 317	45 317	18 000	23 897

Les créances cédées non échues dont le montant total est de 1 525 978 euros au 31/12/2007 qui correspondent à des effets escomptés non échus sont comptabilisés dans le passif courant en emprunts court terme, avec les concours bancaires.

Tableau des garanties données à des banques en faveur de nos filiales internationales :

Bénéficiaires des garanties	Garanties
Avidsen Electronica	391 K€
Linia Polska	1 000 000 PLN soit 259 K€
Benelom	625 K€

Par ailleurs, des lettres de confort ont été émises auprès des banques des Sociétés suivantes : LINIA et BENELOM.

HF Company a pris une garantie de paiement sous forme de stand by pour un montant au total de 400 KUSD vis-à-vis d'un fournisseur de Taïwan dont la validité court jusqu'au 10/11/2008. Ces garanties couvrent les achats réalisés auprès de ce fournisseur asiatique par les filiales LOM, BENELOM, LOMIT, METRONIC, KAORKA et OMENEX.

Dans le cadre de l'acquisition de LEA et de la Garantie de Passif associée, en date du 9 février 2006 HF COMPANY a informé les garants de son intention d'activer la Garantie de Passif et de la compenser par le Crédit Vendeur comme prévu dans le protocole de cession. Cette mise en jeu de la garantie de passif se fait à hauteur de 4 M€ qui constitue son plafond et le montant de crédit vendeur.

Sur la base des courriers échangés entre les parties et des positions juridiques de chacun, en particulier de l'assignation par un des garants en date du 28 février 2007, et en fonction de l'analyse des risques opérée par nos conseils, nous avons estimé que la probabilité d'obtenir gain de cause était élevée et avons donc entériné cette position dans les comptes au 31 décembre 2006 par le biais d'une réduction du crédit vendeur à hauteur de 4 M€.

Le complément de prix ACBS est fonction du résultat net moyen qui sera constaté sur la période 2006-2007-2008-2009 et qui sera comparé au business plan établi par le cédant et annexé au protocole de cession. Les éléments connus à ce jour (réalisé 2006-2007 et prévisionnel 2008) restent inférieurs au seuil de déclenchement de ce complément de prix qui est plafonné à 3,1 M€. Ce complément éventuel de prix ne pourra être constaté qu'après l'arrêt des comptes 2009.

La présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'un hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

### Activité en matière de recherche et de développement :

L'importante activité du groupe HF COMPANY en matière de Recherche et Développement s'est traduite en avril 2003 par la qualification ANVAR « d'entreprise innovante » dans le cadre des FCPI. Cette qualification a fait l'objet d'un renouvellement en 2006 sous le numéro A0608002.

Le budget de la R/D 2007 ressort (en ne prenant en compte que les coûts directs de R/D (ingénieurs, prestataires et amortissement des matériels) et sans tenir compte des charges indirectes de gestion et des coûts des techniciens SAV participant aux processus d'élaboration) à 3,6 M€ soit 2,5% du CA contre 3,4 M€ en 2006.

Les normes IFRS ont considérablement changé la prise en compte des coûts de R/D avec la possibilité d'activer les dépenses en fonction de certaines caractéristiques :

- L'entreprise doit pouvoir démontrer la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de le commercialiser ou l'utiliser ainsi que sa volonté d'achever l'actif.

- L'entreprise doit disposer immédiatement ou dans le futur des capacités techniques et financières de mener le projet à son terme ainsi que d'utiliser ou vendre l'actif créé.
- Un outil fiable de mesure des coûts liés à la réalisation de l'actif doit avoir été mis en place.
- L'entreprise doit expliquer comment l'actif génèrera des avantages économiques futurs probables, en particulier par l'existence d'un marché ou d'une utilisation en interne.

*Le suivi de l'activation des frais de R/D en année pleine :*

En K€	2007	2006	2005
LEA	1 263	1 524	1 923
HF Company Hors LEA	313	312	303
<b>Total</b>	<b>1 576</b>	<b>1 835</b>	<b>2 226</b>

Les frais de R/D activés sont amortis en moyenne sur 5 ans ce qui représente au titre de 2007 une dotation de 1324 K€ Cet effort de R/D est réparti de la façon suivante :

- Equipes LEA + LAN 83%
- Equipes des filiales B/C 17%

Le groupe emploie au 31/12/2007 32 ingénieurs. Cette ressource est affectée fin 2007 de la façon suivante :

- B2B : 27 ingénieurs.
- B2C : 5 ingénieurs.

La mise en place du LAN axé autour du concept de convergence dans la « Maison Numérique » a accéléré la mise en commun des ressources. Le groupe va pleinement bénéficier d'une intégration technologique basée sur une organisation souple et opérationnelle : le LAN devenant le pôle de validation et de tests de toute la convergence numérique haut débit.

### **Evénements importants depuis la clôture de l'exercice :**

Aucun évènement susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes d'HF COMPANY n'a eu lieu depuis la clôture.

Il n'existe aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe survenu depuis la fin de l'exercice.

### **Evolution prévisible (L233-26) :**

L'évolution du carnet de commandes du groupe est satisfaisante.

Aucune information connue à ce jour ne permet d'envisager une modification significative de la structure d'endettement du groupe.

### **Perspectives 2008 :**

**Les perspectives commerciales :**

HF COMPANY présente une offre cohérente sur des marchés dynamiques et complémentaires avec de solides relais de croissance qui lui permettent d'envisager une croissance en 2008 :

#### **Réception TV :**

Le développement va se poursuivre en 2008 sur un marché volumique. En France, seul 15% du parc de TV est équipé d'un adaptateur TNT. La phase d'équipement va encore durer 4 ans (date prévu du « turn off » TNT). En 2008, l'augmentation des volumes et la déflation des prix doit se poursuivre avec une prime au leader du marché.

Le groupe met en place des relais de croissance sur ce marché :

- Poursuite du développement international où les parts de marché TNT sont encore très inférieures aux parts de marché France.
- Adaptateur Haute Définition.
- Lancement de la TNT par satellite pour les « zone d'ombre » (évaluées entre 20 et 30% de la population).
- Mise en place des radios numériques.
- TNT mobile.

- Set top box IP TV / TNT.

### **Confortique :**

La politique marketing et commerciale mise en place par le nouveau management devrait permettre à la marque AVIDSEN de retrouver un positionnement dynamique avec une communication forte en mettant en avant les innovations (portail sans fil, portier vidéo évolutif) et une pénétration du marché sécurité.

Le groupe bénéficie de forts relais de croissance à l'international en Italie, Espagne, Pologne et Grèce.

Le métier va bénéficier de 3 référencements majeurs qui joueront pleinement sur 2008 :

- Motorisation de portail chez MR BRICOLAGE et LEROY MERLIN Espagne.
- Portiers vidéo évolutif et vidéo surveillance chez CASTORAMA.

### **Réseaux Haut Débit :**

LEA bénéficie de son leadership mondial sur les splitters avec 51% de part de marché<sup>1</sup> en nombre de lignes installées et de nouveaux référencements chez ECI, 3M et ALCATEL Australie.

Le marché mondial est estimé à 700 millions de lignes ADSL à installer dans le monde (source IDATE) avec des réserves de croissance en ADSL dans les zones sous-équipées et la migration vers l'ADSL 2+ et le VDSL en Europe de l'Ouest.

Des relais de croissance sont mis en place :

- Co-développement de la téléphonie filaire compatible IP avec France Telecom (VIF).
- Projet AVILINKS ©.
- IP TV.

### **Périphériques Multimédia :**

Le CPL s'impose comme le réseau haut débit de l'habitat avec une diffusion grand public grâce au succès de la plateforme de distribution ACBS à destination des abonnés FAI. LEA met en place une technologie et un design propre et lance le nouveau kit CPL 200 Mbs.

Le marché multimédia est soutenu par la tendance structurelle vers des produits nomades ou des solutions embarquées (gamme GPS, accessoires I Phone) et par le développement de nouvelles normes (HDMI).

### **Dynamique internationale :**

La filiale italienne va poursuivre sa croissance en s'appuyant sur le potentiel très important de la confortique et de la réception TV.

En Grande-Bretagne, notre nouvelle filiale METRONIC Ltd réalise 1,7 M€ pour sa première année d'exploitation avec 28 000 adaptateurs vendus et le référencement de deux distributeurs majeurs : JOHN LEWIS et DIXONS. En capitalisant sur ces premiers succès, la filiale va poursuivre sa pénétration du marché et ouvrir de nouveaux segments : accessoires TV et périphériques multimédia.

En Grèce, les marchés Réception TV et Confortique sont suffisamment porteurs pour envisager une accélération de notre pénétration par la création d'une nouvelle filiale.

En Pologne, les objectifs du nouveau management portent sur le développement rapide de la filiale en s'appuyant sur un marché fort de 460 centres de Grande Distribution avec la volonté de disposer d'une véritable plateforme de développement vers les pays de l'Est.

L'équipe espagnole va être renforcée et dotée de nouveaux moyens pour surmonter la crise du marché satellitaire et prendre des parts de marché significatives sur la TNT en relais.

Dans le reste du monde, la pénétration continue sur l'activité Réseaux Haut Débit :

- Poursuite de la croissance aux Etats-Unis.
- Référencement en Australie.
- Développement des marchés asiatiques.

<sup>1</sup> Le calcul de la part de marché est fondé sur les ventes appliquées aux données d'évaluation du marché fourni par l'organisme normatif DSL Forum.

### Capitaliser sur le modèle internet :

La plateforme ACBS a connu un succès grandissant tout au long de l'année 2007 lié à un positionnement pertinent : ACBS externalise le commerce en ligne et les services associés pour le compte de clients tiers et propose les produits indispensables aux clients finaux des FAI (CPL, Multimédia). Le CA 2007 est de 6,7 M€ avec 1,7 millions de visiteurs (dont 1,2 millions uniques), 3,1 millions de pages vues et 144 000 commandes.

Ce modèle est extensible à d'autres partenaires en Europe ayant les mêmes caractéristiques que les FAI (parc d'abonnés ayant un besoin de produits multimédia en rapport avec l'offre).

Ce canal de distribution constitue un circuit supplémentaire capitalisant sur les lignes de force du modèle HF COMPANY : capacité à identifier la demande avec un marketing pertinent, service logistique irréprochable et un outil web interfacé sur une informatique de gestion confirmée.

### Les changements structurels sur 2008 :

L'activité LAN (Laboratoire des Applications Numériques) autonome depuis le 1er janvier 2007 devient une filiale en direct HF COMPANY sans lien avec la société LEA ce qui lui permet de garantir son indépendance en tant que plateforme de tests. Cette indépendance lui permet d'être membre fondateur du label CPL Ready.

Le projet AVILINKS (IP DSLAM) est constitué sous forme de société indépendante directement dépendante d'HF COMPANY par cession, après apurement des pertes, de l'ancienne SARL DOMEXA par AVIDSEN à HF COMPANY.

La société NABUCO passée à 100% sous le contrôle de METRONIC abandonne son activité d'agence sur le Sud-Ouest. Elle reste l'agent du Groupe sur les DOM TOM.

### Prises de participation et de contrôle :

Le 02 juillet 2007, le Groupe HF COMPANY a racheté les parts des minoritaires (49,3%) de la société NABUCO, agence commerciale du groupe dans le Sud-Ouest, pour un montant de 310 K€ avec une première cession dès juillet 2007 et une promesse de cession de l'autre moitié concrétisée en janvier 2008. Les titres ont été transférés sous la filiale METRONIC.

BENELOM SARL, société à responsabilité limitée basée au Luxembourg, a été constituée le 21 août 2007 avec apport en nature des 10 999 parts sociales de la société privée à responsabilité limitée BENELOM SPRL basée en Belgique.

### Informations diverses concernant l'activité de groupe :

#### - Risque encouru en cas de variation des taux d'intérêts :

La trésorerie du groupe HF COMPANY ressort positive à un niveau de 20,3 M€ Cette trésorerie se décompose au 31/12/2007 en 2 parties :

- 19,6 M€ qui constitue le produit net de l'OBSAAR en attente d'affectation à des opérations de croissance externe avec un objectif consistant au minimum à compenser l'intérêt nominal fixé à EURIBOR 3M - 0,1%.
- 0,65 M€ constitués par le reliquat du placement en mandat de gestion de trésorerie ODDO sur des fonds en liquidation (crise des subprimes) et évalués au cours liquidatif fourni par ODDO. Sur cette trésorerie, nous n'enregistrons plus de produits financiers.

La trésorerie d'exploitation du groupe est donc autour du pivot 0 une fois compensés les concours bancaires et les excédents de trésorerie. Cette trésorerie fait l'objet de conventions permettant de fusionner les échelles d'intérêt et donc de compenser les effets des variations de taux. Cette compensation n'est pas intégrale et ne couvre pas nos filiales internationales où le groupe peut intervenir sous forme de comptes courants.

L'ensemble des concours bancaires, quelque soit leur forme (découvert ou escompte/mobilisation) est basé sur un taux variable (EONIA ou équivalent). De ce fait la sensibilité de la trésorerie à une variation des taux d'intérêt peut s'analyser en prenant la position nette de trésorerie du groupe ; celle-ci est à 0 ce qui implique une absence de sensibilité à une variation des taux. Ce constat est valable aussi pour la partie liée à l'OBSAAR qui en l'absence d'utilisation pour une croissance externe se compense entre rémunération de l'excédent et paiement des intérêts liés à la dette.



L'endettement du groupe se présente comme suit :

(K€)	31/12/2007	moins d'1 an	entre 1 an et 5 ans	+ 5 ans	31/12/2006
Emprunts classiques	7 167	2 666	4 501		9 830
OBSAAR	18 934		9 107	9 827	0
Dettes financières Crédit Bail	753	184	444	125	978
ICNE	164	164			24
Effets escomptés non échus	1 526	1 526			1 940
Concours bancaires	11 706	11 706			13 760
<b>Total emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>40 250</b>	<b>16 246</b>	<b>14 052</b>	<b>9 952</b>	<b>26 532</b>

L'emprunt CFI est un emprunt nominal de 4,8M€ sur 7 ans à amortissement constant à taux variable (basé sur l'Euribor 3 mois) couplé à un mécanisme de couverture de taux pour partie. Les clauses de l'emprunt sont classiques.

L'emprunt LEA est un emprunt avec un droit de tirage nominal de 15M€ sous forme de billet à taux variable (basé sur l'Euribor 3M). Ce droit de tirage s'amortit de façon constante sur 5 ans. La société a tiré initialement 10,8M€ La société a commencé à amortir ce tirage depuis le 3<sup>ème</sup> trimestre 2005 et le capital restant dû au 31/12/2007 est de 4,7 M€ Le droit de tirage maximum au 31/12/07 est de 5,6 M€ Les autres clauses de l'emprunt sont classiques. Cet emprunt fait l'objet d'une couverture de taux mise en place en 2005 et d'une couverture mise en place en 2006.

Ces deux contrats d'emprunt sont assortis de deux covenants financiers :

Endettement MLT + crédit bail en capital/ capitaux propres  $\leq$  1 (pour mémoire au 31/12/07 ce ratio ressort à 0,41)

Endettement MLT + crédit bail en capital/ autofinancement net  $\leq$  3 (pour mémoire au 31/12/07 ce ratio ressort à 2,86)

Le 2 août 2007, HF COMPANY a lancé une émission d'OBSAAR dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- ◆ **Partie Obligation :**
  - 74 906 obligations de valeur unitaire nominale de 267 € soit un montant total de 19 999 902 €
  - Taux d'intérêt annuel d'EURIBOR 3 mois - 0,1% payable trimestriellement à terme échu.
  - Durée de l'emprunt 7 ans avec amortissement au pair par tranche égale à partir de la quatrième année soit une durée moyenne de 5,5 ans.
- ◆ **Partie BSAAR :**
  - 6 BSAAR par obligation soit un total émis de 449 436 BSAAR.
  - Parité d'exercice d'une action par BSAAR au prix d'exercice de 26,7 €
  - Exercice du 2 août 2010 au 2 août 2014.
  - Cotation à la fin de la période d'incessibilité soit le 2 août 2010.
  - Possibilité de remboursement anticipé à l'initiative de la société.

Conformément aux engagements pris, les banques ayant souscrit à l'OBSAAR ont cédés aux titulaires des DPS (droits préférentiels de souscription) les BSAAR détachés des obligations au prix de 2 €

L'obligation est assortie de deux covenants financiers :

- Rapport dette nette consolidée / situation nette consolidée (ou gearing) doit rester inférieur à 0,8. Il est de 0,1 au 31/12/2007.
- Rapport dette nette consolidée / EBITDA (ou EBE) consolidée doit rester inférieur à 4 jusqu'au 30 juin 2008 inclus puis inférieur à 3,6 jusqu'au 30 juin 2009 inclus et enfin inférieur à 3,2 à partir du 31 décembre 2009. Il est de 0,5 au 31/12/2007.

Le traitement comptable de l'émission est le suivant. L'OBSAAR est un instrument financier composé qui doit être traité conformément à IAS 32 en distinguant une composante dette (obligation) et une composante capitaux propres (BSAAR). Il faut évaluer la composante dette à sa juste valeur et attribuer la différence entre cette valeur et le prix d'émission à la composante capitaux propres. Les BSAAR sont donc inscrits en capitaux propres pour un montant égal à la différence entre le produit de l'émission d'OBSAAR et la valeur de la dette obligataire, actualisée au taux de marché à la date d'émission pour une dette classique à échéances identiques. A l'émission, la valeur actuelle de la dette obligataire est égale à la différence entre la valeur nominale de l'obligation et le prix de vente des BSAAR et la prime d'émission qui en résulte est amortie selon la technique du taux d'intérêt effectif.

L'application de cette méthode au 31/12/2007 a eu les effets suivants :

Produit de l'émission :	20 000 K€
Frais liés :	- 359 K€
Effet IS :	120 K€
Cession des BSAAR :	- 898 K€ contrepartie en capitaux propres
Juste valeur à l'émission :	18 860 K€

Le taux effectif estimé trimestriel en fonction des éléments lors de l'émission ressort à 1,34 %. L'ajustement de la juste valeur compte tenu de l'amortissement selon la technique du taux effectif conduit à une charge de 74 K€ sur 2007.

Principaux emprunts :

	CRD 12/2006	Amortissement	CRD 12/2007	% faisant l'objet d'une couverture de taux
Emprunt CFI	2 902 101	682 848	2 219 253	81,2%
Emprunt LEA	6 600 000	1 885 716	4 714 284	87,7%
Emprunt obligataire			19 999 902	50%
<b>Total</b>	<b>9 502 101</b>	<b>2 568 564</b>	<b>26 933 439</b>	

Tableau synthétique des couvertures de taux mises en place :

Couverture de taux	Descriptif	Nominal au 31/12/2007	- un an (en K€)	1 an à 5 ans (en K€)
Emprunt CFI	swap Euribor 3M/Euribor 12M-cap 3,35% jusqu'à 5%	671	206	465
	swap Euribor 3M/Euribor 12M-cap 3,35% jusqu'à 5%	1 131	348	783
	<i>Total couverture de taux sur emprunt CFI</i>	1 802	554	1 248
Emprunt LEA	swap Euribor 3M/Euribor 12M-cap 3,16% puis cap 4%	3 510	1 404	2 106
	Euribor 3M bornes corridor évolutif 3%/4,9%	625	250	375
	<i>Total couverture de taux sur emprunt LEA</i>	4 135	1 654	2 481
Emprunt obligataire	swap Euribor 3M-0,1/Taux fixe 4,26%	10 000		10 000
	<i>Total couverture de taux sur emprunt obligataire</i>	10 000		10 000
	<b>Total Nominal Couvert</b>	15 937	2 208	13 729

Ventilation de l'endettement MLT :

Capital Restant Dû :

Endettement variable sur une base EURIBOR	27 166 KE
Endettement révisable (ressource CODEVI)	753 KE

### Traitement du Crédit Bail

Dettes financières	Montant Initial	Amortissement cumulé	Montant au 31/12/07
Crédit bail Metronic	2 077	1 324	753

La durée du crédit bail est de 15 ans.

#### - Risque encouru en cas de variation du cours de bourse :

Le risque encouru en cas de variation du cours de bourse de HF COMPANYY porte sur la part des actifs du groupe constituée par des actions auto-détenues. Compte tenu de l'objectif principal de réduction de capital affecté à ses rachats d'action et de la méthode de comptabilisation consistant à diminuer les capitaux propres du groupe de la valeur d'acquisition des actions auto-détenues, il n'existe pas d'impact potentiel d'une baisse du cours HF COMPANYY sur les comptes de celle-ci.

La société détient un autre actif qui fait l'objet d'une cotation : 36 175 actions de la société TONNA (8,04%) au prix moyen pondéré de 11,93 €. Le cours au 31/12/07 de l'action TONNA est de 1.85 €. Le 20 décembre 2006, la société TONNA a été placée en redressement judiciaire. La provision pour dépréciation des titres TONNA dotée dans les comptes pour un montant de 364 751 € correspond à la différence entre le cours moyen d'achat et le cours de clôture de l'action. Le risque résiduel est de 66 924 €.

En 2008, un plan de reprise a été mis en place. La cotation de l'action est suspendue à 2,1 € depuis janvier 2008.

## - Risque encouru en cas de variation du cours de change :

Les sous-traitants de HF COMPANY sont situés majoritairement dans le Sud-est asiatique ce qui signifie que 85% des achats du groupe sont libellés en USD. Le groupe sur le périmètre historique B to C est donc en position d'acheteur de USD. La société LEA achète l'essentiel de son flux en USD mais facture aussi principalement en USD. Elle se trouve donc en position globale de vendeur USD et exposé au risque de change pour le montant de sa marge. La position de couverture Vente USD de LEA est marginale dans la mesure où le premier outil de couverture utilisé en pratique est désormais la compensation avec les flux du périmètre B2C. Compte tenu de sa position nette en termes de risque de change sur l'USD, le groupe se couvre contre un risque de hausse brutale de la valeur du USD contre EURO tout en essayant de bénéficier des opportunités que représentent la baisse du USD contre EURO. Il n'existe pas de cours budget.

La couverture de change est centralisée pour l'ensemble des filiales du groupe au niveau de la holding. Le principe de couverture est de couvrir 100% des dettes en USD inscrites au bilan ce qui correspond à un horizon 3 mois. Au-delà, le niveau de couverture représente un taux dégressif des flux de trésorerie attendus et ne va pas au-delà d'un horizon 1 an. En fonction d'opportunités de marché exceptionnelles (€/USD au dessus de 1,3), le groupe peut étendre son horizon de couverture à 3 ans en utilisant des outils spécifiques. En tout état de cause, ce type de couverture ne peut pas dépasser 80% des flux d'achats USD à 3 ans. Les flux de trésorerie futurs sont réguliers et certains, compte tenu du métier du groupe qui repose sur des achats libellés en USD de produits électroniques chez des sous-traitants en Asie du Sud-Est.

Compte tenu de l'historique et de la régularité de l'activité, les flux USD peuvent être évalués avec un niveau d'incertitude faible.

Pour 2007, au 31/12/2006, l'analyse des besoins ressortait à 52,5 MUSD sur le périmètre B/C ; au 31 décembre 2007, le groupe a levé pour 56,8 MUSD ce qui est supérieur à l'analyse initiale et cohérent avec l'activité et la fin du déstockage TNT fin 2006.

Sur l'année 2007, LEA a livré 4,3 MUSD mais concentré sur le S2 2007 et sans avoir réussi à établir une véritable prévision de ces flux.

Pour 2008, le groupe extrapole un besoin de 56,8 M€ sur le périmètre B to C et intègre les capacités de vente et donc de compensation des USD de LEA à minima pour 6 MUSD sur un an ; soit un besoin net de 50,8 M€

Mesure de l'efficacité de la couverture de change :

### - Analyse prospective :

La livraison maximum de USD sur 2008 à venir représente 45,3MUSD à l'achat alors que l'évaluation du besoin ressort à 56,8 MUSD – 6 MUSD LEA = 50,8 MUSD. Le risque de sur-couverture est a priori exclu.

### - Analyse rétrospective :

L'analyse rétrospective mise en place permet de voir l'adéquation des montants livrés en USD / besoins. Compte tenu des décalages fréquents de paiement d'un mois sur l'autre, l'analyse se fera sur une période globale par comparaison des levées en USD liés aux opérations de couverture et des besoins globalisés des filiales.

Sur l'année 2007, la position de couverture du groupe a été efficace :

- Sur-couverture limitée à 7,4% (dans un contexte de mise en jeu rapide de tous les effets de ratio).
- Sous-couverture limitée à 99,02%

Les politiques de couverture du risque de change du groupe sont adaptées.

## Les conséquences sociales de l'activité :

L'effectif total du groupe HF COMPANY est en légère progression au 31/12/2007 avec 403 personnes contre 395 personnes au 31/12/2006.

Cet effectif se décompose en 128 cadres et assimilés, 272 employés et 3 contrats de qualification ou assimilés.

Les filiales implantées hors du territoire français représentent 27% de cet effectif contre 24% au 31/12/2006. Les salariés de ces filiales ont des contrats de travail de droit local.

Le personnel féminin représente 33% de nos effectifs et 21% de l'encadrement (contre 22% en 2006). Le groupe veille à la stricte application des dispositions relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

En France, les effectifs par tranche d'âge sont les suivant :

Tranche d'âge	en %
-25 ans	11%
25 à 35 ans	44%
36 à 45 ans	29%
46 à 55 ans	14%
+ 55 ans	2%
	100%

L'effectif du groupe ne connaît pas de variations saisonnières. La politique de recrutement du groupe privilégie les CDI. Il existe 26 contrats de type à durée déterminée dans le groupe au 31/12/2007 (identique au nombre de CDD au 31/12/2006).

Le temps de travail au sein du groupe varie en fonction des filiales et des législations applicables.

Le groupe n'utilise pratiquement pas l'intérim si ce n'est comme un outil de recrutement en vue de l'embauche ultérieure sous forme de CDI.

Le recours à la sous-traitance internationale est lié à la recherche de compétitivité et de compétences techniques.

### Les conséquences environnementales de l'activité :

L'activité du groupe n'a pas de conséquences significatives en matière d'environnement.

### B) L'ACTIVITÉ PROPRE DE LA SOCIÉTÉ HF COMPANYY

La société HF COMPANYY dont nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux, a réalisé un chiffre d'affaires de 4,6 M€ contre 4,3 M€ en 2006.

Les produits de la SA HF COMPANYY sont constitués pour 4,3 M€ de prestations de services auprès des filiales du groupe contre 3,8 M€ en 2006 et pour 5,7 M€ de dividendes contre 1,3 M€ en 2006.

La SA HF COMPANYY dégage un résultat net de 7 M€ en 2007 contre 3 M€ en 2006.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes sociaux.

### Commentaires sur l'activité de la société HF COMPANYY au cours de l'exercice écoulé :

L'activité de HF COMPANYY en tant que holding, tête de groupe, se confond avec l'activité du groupe. Les commentaires liés aux faits marquants, aux événements importants intervenus depuis la clôture, à l'évolution prévisible et aux perspectives d'avenir ne sont pas distincts des commentaires sur les comptes consolidés.

## II - LES RÉSULTATS

### L'AFFECTATION DU RÉSULTAT :

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 7 010 606 € de la manière suivante :

- aux actionnaires à titre de dividendes 2 481 962 €
- le solde, soit 4 528 643 € en totalité au compte « report à nouveau »

Le dividende global revenant à chaque action est fixé à 0,60 euros, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI.

Le paiement des dividendes sera effectué le 15 juillet 2008.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes par action ont été les suivantes :

### LES CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT (CGI 39-4) :

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 34 162 Euros et l'impôt correspondant.

Au titre de l'Exercice	a) Revenus éligibles à la réfaction		b) Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2004	1 567 550 €	-	-
2005	2 068 302 €	-	-
2006	1 861 472 €	-	-

## III – LE CAPITAL DE LA SOCIETE

### L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ (L 233-13) :

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2007, plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33%, de 50%, de 66,66%, de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

Actionnaires détenant	Capital	Droits de vote
Plus de 5%	Laurent BURDIN (+ LBCO) Eric TABONE Eric BERTHAUD (+ High Invest) Yves BOUGET TOCQUEVILLE FINANCE	Laurent BURDIN (+ LBCO) Eric TABONE Eric BERTHAUD (+ High Invest) Yves BOUGET TOCQUEVILLE FINANCE
Plus de 10%	Yves BOUGET	Yves BOUGET
Plus de 15%		Yves BOUGET
Plus de 20%		Yves BOUGET
Plus de 25%		
Plus de 33,33%		
Plus de 50%		
Plus de 66,66%		
Plus de 90%		
Plus de 95%		

Au cours de l'exercice 2007, les déclarations de franchissements de seuils suivantes ont été faites :

#### Seuils légaux :

- SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LTD : 5% du capital et des droits de vote à la baisse le 27 juillet 2007.
- TOCQUEVILLE FINANCE : 10% du capital à la hausse le 12 septembre 2007.

#### Seuils statutaires :

- ALTO INVEST : 1% du capital à la hausse le 24 septembre 2007.
- SGAM : 2% des droits de vote à la baisse le 24 septembre 2007.
- SGAM : 2% des droits de vote à la hausse le 27 septembre 2007.
- SGAM : 2% des droits de vote à la baisse le 08 octobre 2007.
- SGAM : 2% du capital à la baisse le 30 octobre 2007.

*Répartition du capital le 14 mars 2008 (date du Conseil arrêtant les comptes 2007) :*

	Actions		Droits de vote	
	Nombre	En %	Nombre	En %
Yves BOUGET au nominatif	538 344	13,01%	1 076 688	22,33%
Eric TABONE au nominatif	240 142	5,81%	480 284	9,96%
Laurent BURDIN au nominatif	86 715	2,10%	173 430	3,60%
LBCO au nominatif	120 000	2,90%	120 000	2,49%
Annie LUDENA au nominatif	65 348	1,58%	130 696	2,71%
Eric BERTHAUD	278 884	6,74%	278 884	5,78%
Dominique GARREAU	21 212	0,51%	21 212	0,44%
<b>Sous-total membres du Conseil d'Administration</b>	<b>1 350 645</b>	<b>32,65%</b>	<b>2 281 194</b>	<b>47,31%</b>
Titres autodétenus teneur de marché	1 281	0,03%	0	0,00%
Titres autodétenus CIC	224 716	5,43%	0	0,00%
Titres autodétenus nominatif	20 000	0,48%	0	0,00%
Public au nominatif vote double	429	0,01%	858	0,02%
Public au nominatif vote simple	10	0,00%	10	0,00%
Public	2 539 523	61,39%	2 539 523	52,67%
<b>Total actions</b>	<b>4 136 604</b>	<b>100,0%</b>	<b>4 821 585</b>	<b>100,0%</b>

Titres auto détenus 245 997

Droits de vote incluant l'autodétention :

5 067 582

*Répartition du capital le 13 mars 2007 (date du Conseil arrêtant les comptes 2006) :*

	Actions		Droits de vote	
	Nombre	En %	Nombre	En %
Yves BOUGET	539 144	13,03%	1 078 288	21,46%
Eric TABONE	241 192	5,83%	482 384	9,60%
Laurent BURDIN	86 715	2,10%	173 430	3,45%
LBCO	120 000	2,90%	120 000	2,39%
Annie LUDENA	65 348	1,58%	130 696	2,60%
Eric BERTHAUD	278 884	6,74%	278 884	5,54%
Dominique GARREAU	21 212	0,51%	21 212	0,42%
<b>Sous-total membres du Conseil d'Administration</b>	<b>1 352 495</b>	<b>32,70%</b>	<b>2 284 894</b>	<b>45,47%</b>
Titres autodétenus	44 086	1,07%	0	0,00%
Public au nominatif vote double	428	0,01%	856	0,02%
Public	2 739 595	66,23%	2 739 595	54,52%
<b>Total actions</b>	<b>4 136 604</b>	<b>100,0%</b>	<b>5 025 345</b>	<b>100,0%</b>

Titres auto détenus 44 086

Droits de vote incluant l'autodétention:

5 069 431

**Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :**

En application de l'article L. 225-100-3, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites ci-dessus.

- En cas de non respect de l'obligation statutaire de déclaration du franchissement du seuil de 1% en capital ou en droits de vote, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 2% au moins des droits de vote. En dehors de cette disposition, il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.

- A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires.

- Messieurs GARREAU et BERTHAUD ont pris un engagement de conservation des actions lors de l'apport de titres LEA le 30 juin 2005. Cet engagement de conservation de 3 ans expire le 29 juin 2008.

Cet engagement de conservation porte sur :

190 301 actions pour HIGH INVEST, société contrôlée par Monsieur BERTHAUD

48 006 actions pour Monsieur BERTHAUD

17 368 actions pour Monsieur GARREAU

- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier,

- Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires (voir sur ce point le chapitre III du document de référence).

- En matière de pouvoirs du conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites dans le présent rapport au paragraphe ci-après (programme de rachat d'actions) et dans le tableau des délégations d'augmentation du capital en annexe 2.

- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires. - Il n'existe pas à notre connaissance d'accords significatifs conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société.

- Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration.

**Pacte d'actionnaire :**

Néant

**Les actions d'autocontrôle (L 233-13) :**

Néant

**Avis de détention et aliénation de participation croisée :**

Néant

**Ajustement des stocks options liés à l'émission d'OBSAAR**

En conséquence de l'émission d'OBSAAR, intervenue en juillet 2007 et conformément aux articles R. 225-137 et suivants et R. 228-91 du Code de commerce, le conseil d'administration en date du 25 septembre 2007 a décidé d'ajuster, pour chaque attribution d'options consentie par la société, le prix d'achat et le nombre d'actions sous options par bénéficiaire, selon la méthode de calcul prévue en pareille hypothèse par l'article R. 228-91 du Code de commerce 1° a) :

- Prix d'achat réajusté =  

$$\text{Prix d'achat initial} - (\text{Prix d'achat initial} \times \text{valeur du droit de souscription}^*)$$

$$\text{Valeur de l'action après détachement du droit}^*$$

\* telles qu'elles ressortent de la moyenne des premiers cours cotés pendant toutes les séances de bourse incluses dans la période de souscription

- Nombre d'actions réajusté\* =  $\frac{\text{Montant de l'investissement maximum initial du salarié}}{\text{Prix d'achat réajusté}}$

\*Arrondi à l'unité supérieure (art. R.225-142 alinéa 2)

Les moyennes des premiers cours de bourse de l'action et du droit préférentiel de souscription pendant la période de souscription aux OBSAAR ouverte du 4 juillet 2007 au 18 juillet 2007 inclus sont les suivantes :

- 0,08 euros pour le droit préférentiel de souscription ;
- 21,94 euros pour l'action.

En conséquence, les ajustements réalisés ont été les suivants :

Bénéficiaire	Conseil d'administration	Prix d'achat	Nombre d'actions	Prix d'achat	Nombre d'actions
		Initial		réajusté	
Carlos PEREIRA	23-juin-03	6,0	4 000	5,98	4 014
Pierre BERTRAND	06-févr-04	13,0	2 000	12,96	2 007
Carlos PEREIRA	30-mai-05	39,8	1 000	39,67	1 004
Pierre BERTRAND	30-mai-05	39,8	1 000	39,67	1 004
Christophe HUREL	30-mai-05	39,8	3 000	39,67	3 010
Guillaume RISSOAN	30-mai-05	39,8	2 000	39,67	2 007
Raphaël PRERA	30-mai-05	39,8	2 000	39,67	2 007
Philippe CAPOCCI	30-mai-05	39,8	1 000	39,67	1 004
Nicolas RAZAFINJATO	13-mars-07	22,0	4 000	21,93	4 013
<b>Solde</b>			<b>20 000</b>		<b>20 070</b>

#### *Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions :*

La société a successivement utilisé deux programmes de rachat d'actions au cours de l'exercice 2007 :

- Le programme autorisé par l'assemblée générale du 2 juin 2006 et mis en œuvre par le conseil d'administration du 2 juin 2006.
- Le programme autorisé par l'assemblée générale du 14 mai 2007 et mis en œuvre par le conseil d'administration du 14 mai 2007.

Les caractéristiques essentielles du dernier programme sont :

- Part maximal dont le rachat est autorisé : 10% du capital soit 413 660 actions.
- Prix maximum d'achat : 120 euros
- Objectifs par ordre de priorité décroissant:
  - Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HF Company par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
  - Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
  - Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
  - Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à la résolution à caractère extraordinaire de l'assemblée générale mixte.



Dans le cadre de ces programmes, la société a procédé entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2007, aux opérations suivantes :

	<b>Stock</b>	<b>Achat</b>	<b>Ventes</b>	<b>Stock final</b>
Actionnariat salarié	37 351			37 351
Animation du titre	1 507	21 059	21 369	1 197
Opérations de croissance externe	5 236			5 236
Réduction de capital		113 729		113 729
<b>Total</b>	<b>44 094</b>	<b>134 788</b>	<b>21 369</b>	<b>157 513</b>

Les achats et ventes liés à l'animation du titre ont été effectués dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI.

Les actions acquises l'ont été au cours moyen de 18,45 € pour un montant total de 2 486 394 Euros hors frais de négociation.

Les actions cédées l'ont été au cours moyen de 20,62 € pour un montant total de 440 687 Euros hors frais de négociation.

Le montant global des frais de négociation relatifs à ces opérations s'est élevé à 2 474 Euros.

Il est précisé que les actions détenues sont affectées comme suit au 31/12/2007:

- 37 351 actions pour l'actionnariat salarié, soit 0,9% du capital.
- 1 197 actions pour l'animation du titre via le contrat de liquidité AFEI, soit 0,03% du capital.
- 5 236 actions affectées à l'objectif de conservation et de remise ultérieure dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, soit 0,13% du capital. Aucune opération n'est à ce jour identifiée.
- 113 729 actions affectées à l'objectif de réduction de capital, soit 2,75% du capital.

A la clôture de l'exercice, le nombre d'actions inscrites au nom de la société est de 157 513 actions pour une valeur comptable de 2 652 261 € évaluée au cours d'achat et une valeur nominale de 78 756.50 €. Le nombre d'actions auto-détenues représente 3,81% du capital.

#### ***Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions :***

Nous vous proposons de conférer au conseil d'Administration, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 14 mai 2007.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HF Company par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'assemblée générale des actionnaires du 6 juin 2008 dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 120 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 49 639 200 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

### ***Les délégations en matière d'augmentations de capital :***

#### **Autorisations en matière d'actionnariat salarié individuel**

Pour permettre de poursuivre une politique d'actionnariat salarié incitative et de nature à conforter le développement de l'entreprise, nous vous proposons d'autoriser le conseil à procéder à l'attribution de stock options et d'actions gratuites comme suit :

#### **Autorisation d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions**

Nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des salariés, de certains d'entre eux, ou de certaines catégories du personnel, et/ ou des mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce ;

Le nombre total des options pouvant être octroyées par le conseil d'administration au titre de la présente délégation ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur aux limites fixées aux articles L.225-182 et R. 225-143 du Code de Commerce, sous réserve de toutes autres limitations légales.

Le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le conseil d'administration et ne pourra être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales en vigueur applicables.

La durée des options fixée par le conseil ne pourra excéder une période de 8 ans, à compter de leur date d'attribution.

Ainsi, le conseil disposera, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus, fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

#### **Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux**

Nous vous proposons de déléguer au conseil d'administration, pour une durée de 38 mois la faculté de procéder, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourraient être :

- les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le conseil d'administration au titre de la présente délégation ne pourrait dépasser 5 % du capital social existant au jour de l'attribution.

L'attribution des actions aux bénéficiaires ne serait définitive au terme d'une période d'acquisition :

- d'une durée minimale de deux ans pour les bénéficiaires résidents fiscaux français à la date d'attribution. En outre, ces derniers devront conserver les actions attribuées pendant une durée minimale de deux années. Le conseil aurait la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes.

- d'une durée minimale de quatre ans pour les bénéficiaires non résidents fiscaux français à la date d'attribution, le conseil d'administration ayant la faculté d'augmenter la durée de cette période. Ces bénéficiaires ne seraient en revanche pas soumis à l'obligation de conservation visée ci-dessus, sauf disposition fiscale contraire.

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

La présente autorisation emporterait de plein droit renonciation à votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Ainsi, le conseil disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites parmi les personnes remplissant les conditions fixées ci-dessus ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux, déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation, le cas échéant constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserves indisponibles des sommes requises pour la libération des actions nouvelles à attribuer, décider la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement, procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution et généralement faire dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

#### **Autorisation à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE**

Dans le cadre d'une obligation légale, pour favoriser l'actionnariat salarié, nous vous proposons également de statuer sur un projet de délégation à donner au Conseil d'administration permettant de réaliser une augmentation de capital, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et effectuée dans les conditions de l'article L. 443-5 du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital. Il découle de la loi l'obligation de supprimer le droit préférentiel de souscription.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourra être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L. 443-6 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la délégation est de 150 000 euros.

A cet effet nous vous proposons de conférer au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois tous pouvoirs à l'effet d'utiliser la délégation.

Le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

#### **Autorisation d'utiliser ces délégations et autorisations en période d'offre publique**

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, si les titres de la Société viennent à être visés par une offre publique, à mettre en œuvre les délégations et/ou autorisations qui lui ont été

consenties aux termes des huitième à onzième résolutions de la présente Assemblée, ainsi que celles consenties par l'assemblée générale du 14 mai 2007 dans ses neuvième à treizième résolutions.

Cette autorisation ne serait utilisable que dans le cadre de l'exception de réciprocité conformément à la législation applicable.

#### Délégation aux fins d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique dans le cadre de l'exception de réciprocité

Il vous est demandé de bien vouloir consentir au conseil d'administration une délégation de compétence à l'effet de décider une émission de bons permettant de souscrire à des conditions préférentielles des actions HF Company et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre, dans la limite des plafonds suivants :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises par exercice des bons ne pourra être supérieur à 2 068 302 euros. Le plafond ainsi arrêté inclut la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le nombre maximum de bons de souscription d'actions pouvant être émis sera égal au nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons.

Cette délégation ne serait utilisable exclusivement en période d'offre dans le cadre de l'exception de réciprocité conformément à la législation applicable et serait consentie pour une durée expirant à la fin de la période d'offre de toute offre publique visant la Société et déposée dans les 18 mois de la présente assemblée générale.

## IV – LES MANDATAIRES

### Mode d'exercice de la direction générale

Nous vous précisons qu'au cours de sa séance du 24 juin 2002, le Conseil a décidé de confier la direction générale au président du Conseil d'Administration.

### Rémunération des mandataires sociaux

Rémunérations au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 :

L'information relative à la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 est la suivante :

Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice) Données en €	Dans la société			Dans les sociétés contrôlées		
	Rémunérations		dont avantages en nature	Rémunérations	Avantages en nature	Honoraires (2)
	Au titre du mandat	Autres rémunérations (1)				
Yves BOUGET	240 238		3 468			
Eric TABONE	183 950		3 180			
Annie LUDENA		53 185				
Dominique GARREAU						108 000
Eric BERTHAUD				165 000		

Les montants sont exprimés en valeur brute, avant charges sociales et impôts.

(1) activité salariée

(2) contrat de consultant pour le Laboratoire des Applications Numériques.

Laurent BURDIN n'a plus de rémunération au titre de l'exercice 2006 et 2007 car il a quitté ses fonctions au sein d'HF COMPANY.

Rémunérations au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 :

Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice) Données en €	Dans la société			Dans les sociétés contrôlées		
	Rémunérations		dont avantages en nature	Rémunérations	Avantages en nature	Honoraires (2)
	Au titre du mandat	Autres rémunérations (1)				
Yves BOUGET	252 960		3 468			
Eric TABONE	196 384		3 180			
Annie LUDENA		50 738				
Dominique GARREAU				26 630		82 875
Eric BERTHAUD				165 000		

Les montants sont exprimés en valeur brute, avant charges sociales et impôts.

(1) activité salariée

(2) contrat de consultant pour le Laboratoire des Applications Numériques.

Laurent BURDIN n'a plus de rémunération au titre de l'exercice 2006 et 2007 car il a quitté ses fonctions au sein d'HF COMPANYY.

Rémunérations au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 :

Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice) Données en €	Dans la société			Dans les sociétés contrôlées	
	Rémunérations		dont avantages en nature	Rémunérations	Avantages en nature
	Au titre du mandat	Autres rémunérations (1)			
Yves BOUGET	245 442		6 588		
Eric TABONE	186 034		3 180		
Laurent BURDIN		85 354			
Annie LUDENA		46 623			
Dominique GARREAU				207 627	
Eric BERTHAUD				145 017	

Les montants sont exprimés en valeur brute, avant charges sociales et impôts.

(1) activité salariée

La rémunération de Monsieur BOUGET, PDG et de Monsieur Eric TABONE, Directeur Général Délégué inclut une part variable.

Cette partie variable autorisée et fixée par le Conseil d'Administration et assise sur un % constant appliqué au résultat net consolidé avant amortissement des survaleurs et avant part des minoritaires.

Au titre de 2005, versé en 2006, la partie variable ressort à 60 024 Euros pour chacune des personnes concernées.

Au titre de 2006, versé en 2007, la partie variable ressort à 50 770 Euros pour chacune des personnes concernées.

Au titre de 2007, versé en 2008, la partie variable ressort à 59 280 Euros pour chacune des personnes concernées.

Il n'existe aucun régime de retraite spécifique lié à la qualité de mandataire. En 2007, Messieurs BOUGET et TABONE, Président Directeur Général et Directeur Général Délégué et Mme LUDENA, Chargé de mission bénéficient du régime de retraite par capitalisation en vigueur pour les cadres de la holding HF COMPANYY.

Il n'a pas été attribué par la société HF COMPANYY à ses mandataires aucune action, option ou valeur mobilière donnant accès au capital (L 225-102-1).

Il n'existe pas de système de primes de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux.

**Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux :**

**Yves BOUGET :**

- Président Directeur Général d'HF COMPANY
- Administrateur de LOM
- Gérant de la SARL CIRDE
- Président du Conseil d'Administration de LOMIT
- Président de CFI

**Eric TABONE :**

- Administrateur et Directeur Général Délégué d'HF COMPANY
- Président de la SAS METRONIC
- Président de la SAS KAORKA
- Président des SAS OMENEX et IMA
- Directeur Général de la SAS C.F.I
- Directeur Général de la SAS AVIDSEN
- Directeur de Linia POLSKA
- Président de la SAS NABUCO
- Gérant d'EXTEL Italie et de Compagnie Franco Iberica
- Gérant de la Société Privée à Responsabilité Limitée BENELOM
- Gérant des SCI Saint-Eloi, BBT IMMO, SCI TOX, SCI St Augustin
- Administrateur délégué de LOMIT

**Eric BERTHAUD :**

- Administrateur d'HF COMPANY
- Directeur Général Délégué d'HF COMPANY
- Président de LEA SAS et filiales
- Directeur Général d'ACBS
- Gérant d'AVILINKS
- Gérant HIGH INVEST

**Annie LUDENA :**

- Administrateur d'HF COMPANY
- Chargée de mission auprès de la Présidence HF COMPANY
- Gérante de la SARL MEDIAPRICE

**Laurent BURDIN :**

- Administrateur d'HF COMPANY
- Gérant de LBCO
- Gérant SCI CHEVY
- Gérant de l'EURL IDEANATURE

**Dominique GARREAU :**

- Administrateur d'HF COMPANY
- Gérant de la SARL LAN
- Gérant EURL Dominique GARREAU Conseil
- Administrateur AURITUS Technologies SA

**Olivier SCHUMACHER :**

- Administrateur d'HF COMPANY
- Directeur Général Mont-Blanc Alpen Stock
- Gérant Chaptal & Co
- Gérant SCI des Crocodiles
- Gérant SCI Cocinnelles
- Gérant SARL La Compagnie de l'an 1

**Joël SAVEUSE :**

- Administrateur d'HF COMPANY
- Directeur Général de REAL
- Gérant SARL Le Clos Fleuri

### **Jetons de présence :**

L'Assemblée Générale du 14 mai 2007 a fixé à 30 000 € le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours et pour les exercices à venir, et ce jusqu'à décision contraire.

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 14 mai 2007 et au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il a été versé en 2007 aux administrateurs indépendants 750 € par présence au conseils d'administration et par administrateur, soit au global la somme de 4 500 €

## **V – LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Lors du Conseil d'Administration du 13 mars 2007, le cabinet Amyot Exco Grant Thornton représenté par Monsieur Vincent FRAMBOURT est intervenu en cours de séance pour présenter la démission de son mandat ainsi que celle de son suppléant, Monsieur Jean-Pierre CORDIER. En séance, Monsieur FRAMBOURT a indiqué que cette décision était motivée par le fait que les relations de travail avec la Direction Financière n'étaient pas empreintes de la confiance réciproque permettant la poursuite de la mission dans des conditions normales et que le volume des honoraires restait trop faible par rapport aux diligences à mettre en œuvre au regard des normes professionnelles.

L'Assemblée Générale du 14 mai 2007 a nommé en remplacement pour la durée du mandat restant à courir :

- titulaire : Société ACAudit Conseil
- suppléant : Monsieur François BIDARD

Renouvellement des commissaires aux comptes titulaire et suppléant

Les mandats de commissaire aux comptes titulaire du cabinet AC Audit Conseil et de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur François BIDARD arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Nous vous demandons de bien vouloir renouveler ces mandats, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

## **VI- LES SALARIES**

La quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice (225-102) :

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article L225-102 du Code de commerce représentait 0% du capital social de la société.

## **VII- LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration.

Nos commissaires aux comptes les présentent et donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial.

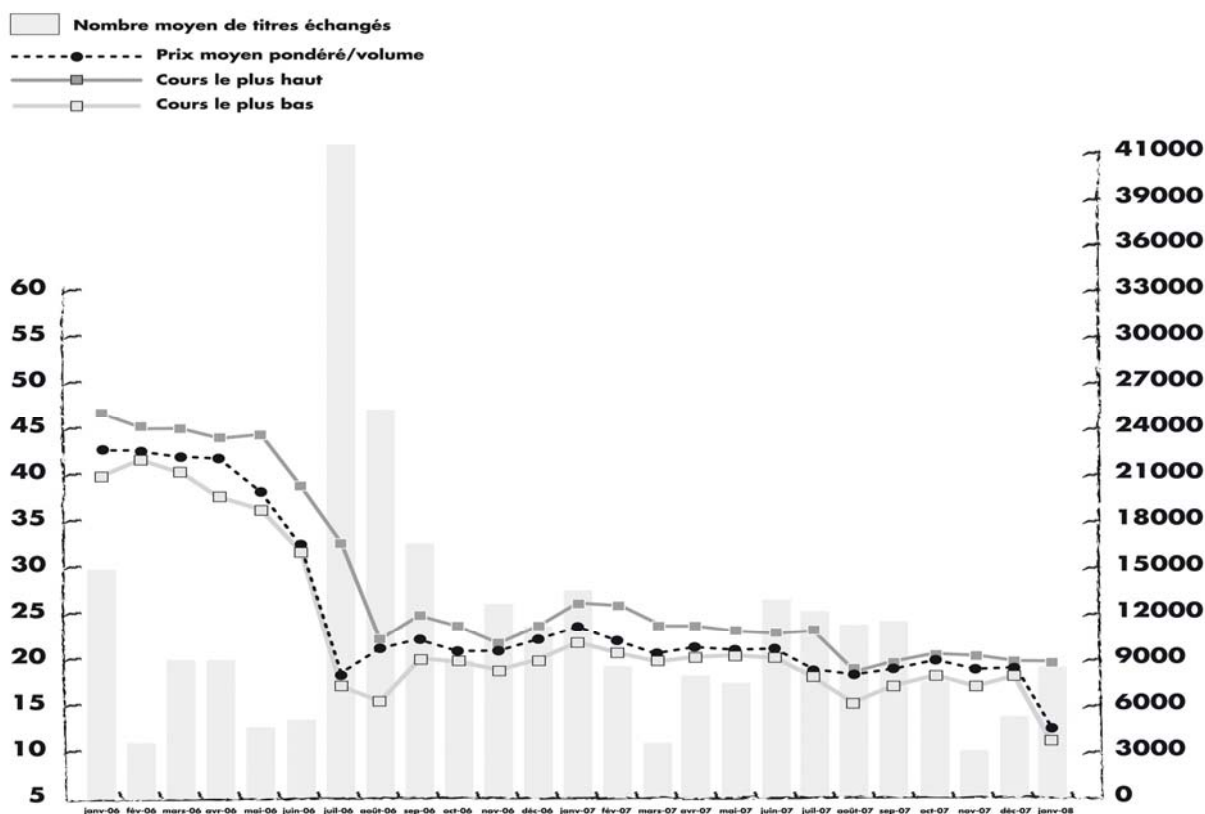
## **VIII - MODIFICATIONS STATUTAIRES :**

Néant

## IX - L'ACTION HF COMPANY EN BOURSE

Mois	cours le plus haut (en €)	cours le plus bas (en €)	Nombre moyen de titres échangés	prix moyen pondéré/volume
janvier-04	16,25	12,28	7 082	15,0
février-04	19,05	14,75	5 672	18,7
mars-04	18,65	16,25	7 444	16,7
avril-04	19,3	16,16	2 644	18,6
mai-04	18,89	16,27	984	17,3
juin-04	19,08	16,38	1 799	18,7
juillet-04	18,88	17,54	397	17,7
août-04	18,4	17,31	784	17,3
septembre-04	17,63	16,25	1 966	17,4
octobre-04	22,31	18	11 275	21,5
novembre-04	27,25	21,08	4 766	26,2
décembre-04	28,05	23	5 235	27,9
janvier-05	28,08	24,11	9 020	27,2
février-05	30,99	26,67	6 222	30,7
mars-05	37,6	30,88	9 942	34,7
avril-05	37,8	30,5	14 072	31,3
mai-05	49,8	30,85	28 652	48,3
juin-05	57,5	47,68	10 009	49,6
juillet-05	52,35	49	12 602	50,0
août-05	51	46,9	3 697	47,4
septembre-05	51,85	45	13 712	47,0
octobre-05	48,5	37,2	25 392	39,0
novembre-05	43,5	34,3	15 611	43,1
décembre-05	47,25	39,2	11 821	40,2
janvier-06	46	39,45	14 794	42,4
février-06	45	41,49	3 740	43,1
mars-06	44,78	40,41	8 959	42,0
avril-06	43,75	37,65	8 975	41,5
mai-06	44	36	4 738	38,8
juin-06	39,78	31,3	5 050	32,4
juillet-06	33	17,55	41 246	18,7
août-06	22,5	15,1	25 469	22,1
septembre-06	25	20,6	16 764	22,5
octobre-06	23,4	20,3	9 003	20,3
novembre-06	21,8	19,2	12 647	21,1
décembre-06	23,05	20,5	11 437	22,7
janvier-07	26,25	22,8	13 746	23,4
février-07	25,8	21,11	8 941	22,1
mars-07	23,71	20,82	3 469	21,2
avril-07	23,78	21,2	7 989	22,1
mai-07	22,8	21,4	7 327	21,6
juin-07	22,18	21	12 849	21,7
juillet-07	22,59	18,2	12 133	18,4
août-07	19,13	15,92	11 058	17,9
septembre-07	20	17,6	11 459	19,5
octobre-07	21,5	18,5	7 392	21,0
novembre-07	21,38	17,55	3 008	18,7
décembre-07	20,51	18,25	5 377	19,5
janvier-08	19,93	12,11	8 845	13,2
février-08	15,5	12,2	7 145	15,2
mars-08	15,4	13,91	5 619	15,3





#### Conclusion :

Nous vous demandons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur Rapport Général.

Votre Conseil d'Administration vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

#### Le Conseil d'Administration

### ANNEXE I : TABLEAU DE RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

HF COMPANY Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices	2007 N (en €)	2006 N-1 (en €)	2005 N-2 (en €)	2004 N-3 (en €)	2003 N-4 (en €)
<b>I) CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	2 068 302	2 068 302	2 068 302	2 068 302	1 567 550
Nbre d'actions ordinaires (division par 4 du nominal le 28/01/2005)	4 136 604	4 136 604	4 136 604	783 775	783 775
Nbre d'actions à dividendes prioritaires	0	0	0	0	0
Nbre maximal d'actions futurs à créer	449 436	0	0	0	0
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
par exercice de droit souscription	449 436	0	0	0	0
<b>II) OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffres d'affaires hors taxes	4 561 519	4 250 977	3 990 855	3 257 839	3 140 066
Résultat avt impôts, participations et dotations	8 082 122	3 092 132	4 330 508	5 817 208	2 459 029
Impôt sur les bénéfices	663 238	77 108	698 017	548 449	198 119
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participations et dotations	7 010 605	2 975 072	3 614 586	5 215 095	2 093 323
Résultat distribué	2 481 962	1 861 472	2 068 302	1 567 550	1 097 285
<b>III) RESULTAT PAR ACTIONS</b>					
Résultat après impôts et participation mais avt dotations	1,79	0,73	0,88	6,72	2,88
Résultat après impôts, participation et dotations	1,69	0,72	0,87	6,65	2,67
Dividende distribué par actions	0,6	0,45	0,5	2	1,4
<b>IV) PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés sur l'exercice (nb de personnes)	16	15	14	14	16
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 035 921	924 108	899 492	846 598	811 910
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	442 624	384 417	379 695	356 088	393 704

**ANNEXE II : TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DU CAPITAL EN COURS DE VALIDITE**

En €	Date de l'AG	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisation(s) au cours des années précédentes	Utilisation(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS *	14/05/2007	13/07/2009	1 500 000 €	0	224 718 €	1 275 282 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS*	14/05/2007	13/07/2009	1 500 000 €	0	0	1 275 282 €
Autorisation d'augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature	14/05/2007	13/07/2009	10% du capital	0	0	10% du capital
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	14/05/2007	13/07/2009	150 000 €	0	0	150 000 €
Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement en période d'OP	14/05/2007	13/11/2008	2 068 302 €	0	0	2 068 302 €
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	15/04/2005	14/06/2008	1/3 du capital	0	0	1/3 du capital
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	15/04/2005	14/06/2008	5% du capital	0	0	5% du capital

\* Le plafond de ces deux délégations est commun

**ANNEXE III : TABLEAU DE SYNTHESE DES OPERATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES HAUTS RESPONSABLES ET DE LEURS PROCHES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE**

Nom et Prénom	BOUGET Yves
Qualité	PDG
Identité et Qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés	10 000
Prix moyen pondéré	22
Montant total des cessions	219 600
Montant total des instruments financiers acquis	5 000
Prix moyen pondéré	19
Montant total des acquisitions	93 000



# Comptes consolidés

## I- BILAN

En k€	Comptes publiés IFRS au 31/12/2007			Comptes publiés IFRS au 31/12/2006		
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Brut	Amortissements et provisions	Net
<b>ACTIF</b>						
Immobilisations incorporelles	50 743	10 104	40 639	48 641	8 605	40 036
Immobilisations corporelles (1)	13 617	7 392	6 225	12 402	6 333	6 069
Autres actifs financiers	1 019	479	540	1 258	270	988
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>65 379</b>	<b>17 975</b>	<b>47 404</b>	<b>62 302</b>	<b>15 208</b>	<b>47 093</b>
Stocks	23 376	2 049	21 327	19 991	1 338	18 653
Clients et comptes rattachés	45 410	1 194	44 216	48 299	1 308	46 991
Autres créances et comptes de régularisation	6 959	399	6 561	6 581	397	6 184
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33 542		33 542	17 241		17 241
Instruments financiers	101		101	115		115
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>109 388</b>	<b>3 641</b>	<b>105 747</b>	<b>92 227</b>	<b>3 043</b>	<b>89 184</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>	<b>174 767</b>	<b>21 616</b>	<b>153 151</b>	<b>154 529</b>	<b>18 251</b>	<b>136 278</b>
(1) crédit bail et construction immobilières	2 730	507	2 223	2 730	432	2 298

# Comptes consolidés

## I- BILAN

	Comptes publiés IFRS au 31/12/07	Comptes publiés IFRS au 31/12/06
PASSIF	K€	K€
<b>Capitaux propres</b>	<b>66 541</b>	<b>66 980</b>
<b>Capitaux propres - part du groupe</b>	<b>65 666</b>	<b>66 128</b>
. Capital émis	2 068	2 068
. Prime d'émission	39 371	39 371
. Réserves	21 405	19 628
. Résultat	5 874	4 908
. Impacts retraitements IFRS sur capitaux propres (en solde)	(3 051)	152
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>875</b>	<b>852</b>
. Résultat	54	168
. Réserves	820	684
<b>Passif non courant</b>	<b>31 008</b>	<b>14 650</b>
. Emprunts portant intérêts (1)	27 018	10 808
. Impôts différés	2 115	1 866
. Provisions	1 371	1 466
. Subvention à réintégrer (2)	504	510
<b>Passif courant</b>	<b>55 602</b>	<b>54 648</b>
. Fournisseurs et comptes rattachés	21 712	21 108
. Autres dettes d'exploitation	16 902	17 231
. Provisions sur garanties clients	551	588
. Emprunts court terme (3) et (4)	13 232	15 700
. Instruments Financiers	3 206	21
<b>TOTAL GENERAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>153 151</b>	<b>136 278</b>
(1) dont emprunt crédit bail	753	953
(2) dont subventions crédit bail immobilier	504	510
(3) dont concours bancaires courants	11 706	13 760
(4) dont effets escomptés non échus	1 526	1 940

# Comptes consolidés

## II- COMPTE DE RÉSULTAT

En k€	Total comptes IFRS 31/12/07	Total comptes IFRS 31/12/06
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>142 935</b>	<b>136 416</b>
Achats	91 253	80 526
Variation de stocks	- 1 001	6 583
Charges externes	19 747	20 127
Charges de personnel	17 798	16 055
Impôts et taxes	1 235	1 261
Dotations nettes aux amortissements d'exploitation	2 868	2 604
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	- 131	395
Autres produits et charges opérationnels courants	- 229	- 148
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>10 937</b>	<b>8 717</b>
Dotations nettes non courantes	- 97	- 17
Autres produits et charges opérationnels non courants	- 178	- 252
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>10 856</b>	<b>8 482</b>
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	606	289
Coût de l'endettement financier brut	1 721	1 054
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>1 115</b>	<b>765</b>
Autres produits et charges financières	- 56	-
Charges d'impôt	3 757	2 639
<b>Résultat net</b>	<b>5 928</b>	<b>5 077</b>
Résultat des minoritaires	54	168
<b>Résultat du Groupe</b>	<b>5 874</b>	<b>4 909</b>
Nombre d'actions	4 136 604	4 136 604
Résultat par action en €	1,42	1,19
Résultat par action dilué en €	1,28	1,19

# Comptes consolidés

## III- TABLEAU DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

En k€	Comptes IFRS 31/12/2007	Comptes IFRS 31/12/2006
<b>Résultat net consolidé 31/12/2007</b>	<b>5 928</b>	<b>5 076</b>
Variations nettes aux provisions et amortissements	3 312	1 977
Neutralisation des effets de la garantie de passif	0	-16
Effet IFRS sans conséquence de cash (stock options et juste valeur)	128	141
QP Subventions investissement & PCA	-5	-17
Cession produits	-72	-47
Cession charges	149	100
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>9 440</b>	<b>7 214</b>
Coût de l'endettement financier net	1 115	765
Charge d'impôt	3 757	2 639
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt</b>	<b>14 312</b>	<b>10 618</b>
Stocks	-3 384	7 674
Clients	1 545	-6 100
Fournisseurs	615	3 814
Autres	1 118	622
<b>Variation BFR lié à l'activité</b>	<b>-106</b>	<b>6 010</b>
Impôt versé	-3 498	-2 891
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>10 708</b>	<b>13 737</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-3 409	-3 081
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	40	47
Décaissements liés aux acquisitions financières	-356	-639
Décaissements liés aux rachats d'actions	-2 063	
Encaissements liés aux cessions financières	271	
Incidence variation de périmètre	-33	-254
Dividendes reçus		
Subventions d'investissement reçues		
Autres flux liés aux opérations d'investissement		
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-5 550</b>	<b>-3 927</b>
Dividendes versés :		
- aux actionnaires de HF	-1 842	-2 057
- aux minoritaires des sociétés intégrées	-18	-27
Remboursement d'emprunt	-2 723	-4 131
Nouveaux emprunts	18 860	
Augmentation de capital part des minoritaires		18
Autres flux liés aux opérations de financement (cession des BSAAR)	899	
Coût de l'endettement financier net	-1 115	-765
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>14 061</b>	<b>-6 962</b>
Variation BFR hors exploitation	-506	230
Incidences des variations des cours des devises	54	18
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>	<b>18 767</b>	<b>3 096</b>
Trésorerie d'ouverture	1 541	-1 555
Trésorerie de clôture	20 308	1 541
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>	<b>18 767</b>	<b>3 096</b>

# Comptes consolidés

## IV- TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres 2007 :

En K€	Capital	primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
<b>31/12/2005</b>	<b>2 069</b>	<b>39 371</b>	<b>17 299</b>	<b>5 855</b>	<b>64 593</b>
Résultat exercice 2005			5 855	-	5 855
Dividendes			- 2 068		
Résultat exercice 2006				4 908	
Ecart de conversion			17		
Annulation de dividendes			11		
Acquisition titres autocontrôle			- 444		
Impact garantie de passif LEA			396		
Retraitement IFRS			- 1 009		
Autres			- 276		
<b>31/12/2006</b>	<b>2 069</b>	<b>39 371</b>	<b>19 781</b>	<b>4 908</b>	<b>66 128</b>
Résultat exercice 2006			4 908	-	4 908
Dividendes			- 1 861		
Résultat exercice 2007				5 874	
Ecart de conversion			52		
Annulation de dividendes			20		
Provision titres TONNA			- 202		
Titres d'autocontrôle			- 2 054		
BSAR			899		
Retraitement IFRS (1)			- 3 146		
Autres			- 42		
<b>31/12/2007</b>	<b>2 069</b>	<b>39 371</b>	<b>18 355</b>	<b>5 874</b>	<b>65 666</b>

(1) Détail des retraitements IFRS :

-	94 k€ extourne 31 décembre 2006 des couvertures de taux et de change (IAS 39)
-	3 205 k€ : couverture de change (IAS 39)
+	101 k€ : couverture de taux (IAS 39)
+	53 k€ : stock options (IFRS 2)
Total :	- 3 146 k€

Tableau de variation des minoritaires :

en K€	Réserves	Résultat
<b>31/12/2005</b>	<b>570</b>	<b>147</b>
Résultat 2005	147	-147
Résultat 2006		168
dividendes minoritaires	-27	
Autres	-6	
<b>31/12/2006</b>	<b>684</b>	<b>168</b>
Résultat 2006	168	-168
Résultat 2007		54
dividendes minoritaires	-18	
Autres	-15	
<b>31/12/2007</b>	<b>820</b>	<b>54</b>



# Comptes consolidés

## V- ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### Note 1 - Présentation générale des comptes annuels

#### 1 Identification du groupe

La publication présente concerne les comptes consolidés du Groupe HF COMPANY, dont la société mère est HF COMPANY.

La société HF COMPANY est une Société Anonyme, dont le siège se situe à l'adresse :  
Node Park Touraine 37 310 TAUXIGNY

La société a été créée le 15/05/1996 pour une durée de 100 ans.  
La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS 405 250 119 00030.  
Le code NAF de la Société est le 741 J.  
Le capital social est de 4 136 604 actions de valeur nominale 0.5 € soit un capital émis et libéré de 2 068 302 €

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 14 mars 2008.

La société a pour objet :

- la création ou la prise de participations majoritaire ou non dans toute entreprises industrielles, commerciales ou civiles, quel qu'en soit l'objet ou la forme
- l'animation de la politique du Groupe et le contrôle des entreprises placées sous sa dépendance
- la fourniture de tous services et de toutes prestations à ces entreprises dans les domaines technique, financier, administratifs, juridique, immobilier, comptable, etc...
- l'achat, la vente, la transformation, la fabrication et la location de tous matériels
- toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

#### 2 Présentation des documents financiers

Au 31 décembre 2007 les comptes consolidés du groupe HF COMPANY sont réalisés conformément aux principes et méthodes définis par le référentiel international IFRS : International Financial Reporting Standards tels qu'adoptés par l'Union européenne (règlement 1606 / 2002 du Conseil européen du 19 juillet 2002).  
Les documents financiers sont établis comparativement au 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006.

La monnaie de présentation est l'euro. Les montants sont arrondis au millier d'euro dans les états financiers présentés.

### Note 2 - Evénements marquants de l'exercice 2007

#### 1 Evénements marquants

a- La scission du LAN :

Le Laboratoire d'interopérabilité ADSL (ITL) de LEA situé à Cesson (35) avait terminé en août 2006 son déménagement initié en mai 2006 vers des locaux spécialement conçus pour cette activité à proximité du siège social HF COMPANY (37).

Rebaptisé LAN (Laboratoire des Applications Numériques), le laboratoire vise deux objectifs majeurs :

- Il teste tous les aspects de la convergence au sein de la Maison Numérique. Cette dernière permet de mettre en œuvre et de tester en environnement réaliste des applications en domotique ou confortique, TNT, SAT, connexion DSL.
- Il couvre par le biais de tests réalisés par les équipes du LAN aux besoins immédiats des fabricants, fournisseurs d'accès et opérateurs sur le respect des normes, de co-existence, d'interopérabilité. Les tests réalisés portent notamment sur les services DSL, voix sur IP, configurabilité et maintenance à distance, le respect des spécifications du consortium HomePlug Alliance pour le CPL.

Doté de locaux de 800 m<sup>2</sup> de laboratoires professionnels, d'une maison représentative T3 de 170 m<sup>2</sup> et de matériel, le LAN dispose de plateformes autonomes, câblées en Ethernet, fibre, TV permettant de traiter les signaux issus des DSLAMs et des mesures dans la maison numérique.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'activité de test de la société LEA a fait l'objet d'un apport partiel d'actif pour une valeur totale de 894 KE à la filiale SARL LAN créée à cet effet, marquant une étape de plus dans le découplage de l'autonomie nécessaire du LAN vis-à-vis de LEA. Cette opération n'a pas eu d'incidence en consolidation.

Les titres LAN ont été apportés par LEA à HF COMPANY en décembre 2007.

b- Le 2 août 2007, HF COMPANY a lancé une émission d'OBSAAR de 20 M€ destinée à financer ses opérations de croissance externes dans les principaux métiers du Groupe. Le produit de l'émission pourrait également financer des croissances externes dans d'autres métiers dans la limite de 1 M€ par an et de 5 M€ sur la durée de vie du présent emprunt obligataire. En tout état de cause, la société exclut toute utilisation du produit net de l'émission qui serait dédiée à des activités immobilières ainsi qu'à tout placement financier spéculatif et à haut rendement. A la clôture de l'exercice, le produit net est placé dans des supports de trésorerie à court terme et à capital garanti.

Les principales caractéristiques de l'opération sont détaillées en note 5 § 6.

- c- Suivi de la garantie de passif évoquée en événements marquants de l'exercice 2006 :

Il n'y a pas eu d'évolution de la procédure depuis l'établissement de l'annexe aux comptes 2006.

## 2 Evolution du périmètre

Au cours de l'année 2007, il n'y a pas eu d'évolution significative de périmètre.

### Informations sur la variation de périmètre :

Entreprises	Méthode exercice	
<b><u>Entreprises entrant dans le périmètre</u></b>		
METRONIC Ltd UK	IG	Création
COMPAGNIE FRANCO IBERICA	IG	Création
SARL LAN	IG	Apport partiel d'actif
BENELOM SARL (BENELUX)	IG	Création
<b><u>Entreprises sortant du périmètre</u></b>		
Aucune		
<b><u>Entreprise changeant de méthode de</u></b>		
<b><u>Consolidation</u></b>		
Aucune		

IG : intégration globale

NC : non consolidée

## Périmètre de consolidation au 31-12-07:

Société	Forme sociale	N° SIREN	Adresse du siège social	Capital social	
HF COMPANY	SA	405 250 119	Node Park Touraine - 37 310 Tauxigny	2 068 302 €	Société mère
<b>Intégration globale</b>					<b>% de contrôle</b>
METRONIC	SAS	382 295 780	Node Park Touraine BP1 - 37 310 TAUXIGNY	162 500 €	100%
CIRDE	SARL	401 909 452	La tombe - 37 320 Esvres	8 000 €	100%
KAORKA (anciennement DISTRATEL)	SAS	773 500 368	La Caillaudière 37 320 ESVRES	1 455 000 €	100%
AVIDSEN	SAS	420 462 533	Node Park Touraine BP1 - 37 310 TAUXIGNY	88 000 €	95%
DOMEXA (anciennement Thesys)	SARL	439 508 078	La Caillaudière 37 320 ESVRES SUR INDRE	8 000 €	94,80%
OMENEX	SAS	312 612 732	32 Rue Augustin Fresnel 37 170 CHAMBRAV LES TOURS	144 000 €	100%
IMA	SAS	412 161 523	32 Rue Augustin Fresnel 37 170 CHAMBRAV LES TOURS	368 000 €	100%
Laboratoire Européen ADSL	SAS	428 781 462	2 Place des Vosges Immeuble Lafayette 92 051 Paris La Défense Cedex	807 289 €	100%
FOCH (Sous Groupe)	SC		4 allée André Citroën - 37 320 Esvres	1 524 €	100%
NABUCO	SAS	440 705 291	Node Park Touraine - 37310 Tauxigny	37 240 €	100%
CFI	SAS	384 024 899	Z.I de Fétan- BP321 01603 TREVOUX CEDEX	1 000 000 €	100%
MEDIAPRICE	SARL	491 284 956	La Caillaudière - 37 320 ESVRES	3 000 €	100%
ACBS	SAS	443 095 310	ZA La Bastide Blanche – Bat E3 13 127 Vitrolles	38 250 €	95,12%
LOM	SL		Poligono Industrial La Borda C/ Mas d'en Pujades, nave 3 E 08140 Caldes de Montbui	150 250 €	79,80%
AVIDSEN Electronica	SA		Pologono Industrial 08184 Palau-de-Plegamans	60 120 €	79,80%
EXTEL ITALIA	SRL		via dei campazzi 31 21 040 GERENZANI Italie	10 000 €	100%
LOMIT	SRL		Via Marconi 20 080 VERMEZZO (MI)-Italie	75 000 €	93,33%
AVIDSEN ITALIA			Via Vincenzo Gioberti, 8 20123 MILAN – Italie	100 000 €	85,50%
BENELOM	SPRL		rue du Tige 13 bte 23 B-4040 HERSTAL- Belgique	110 000 €	100%
LINIA POLSKA	SPZOO		Ul.Metalowcow 54156 Wroclaw - Pologne	2 407 500 PLN	97,50%
LEA Technology	Ltd		1822 Room, building A Shenzhen International Chamber of Commerce Fuhua 1 road, Futian District Shenzhen, PRC 518048 - CHINA	4 987 393 CNY	100%
LEA ASIA	Ltd		3104-6, Central Plaza, 18 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong	150 000 HK\$	100%
LEA UK	Ltd		90 B High Street TENTERDEN - Kent - TN30 6GX - UK	1 000€	100%
METRONIC Ltd UK		5996729	REGUS / CARDINAL POINT / PARK ROAD / RICKMANSWORTH / HERTS / WD3 1RE / UNITED KINGDOM	40 000 GBP	100%
Compagnie Franco Iberica		B 64 307 978	Crta de Martorell a Capellades Pol. Ind. LA PEDROSA Nave No12	20 000 €	100%
LAN	SARL	492 796 362	Node Park Touraine - 37310 Tauxigny	894 360 €	100%
BENELOM Sarl	sàrl	B131844	61, rue de Strassen 8094 BERTRANGE LUXEMBOURG	650 000 €	100%

Quand la forme juridique d'une société filiale détenue à 100% nécessite la détention par un mandataire d'au moins une action, les actions détenues par ce mandataire sont comptées avec celles du groupe pour la détermination des pourcentages de détention.

Les sociétés non consolidées en 2007 sont les suivantes :

Société	Numero	Siège	Capital	% contrôle	Raisons d'exclusion
M2G	418 215 703	ZI Conneuil - Rue G.Monges 37270 Montlouis sur Loire	57 321 €	33%	en liquidation judiciaire amiable
Medilom	102 047	P.A OUKACHA Casablanca- MAROC	100 000 DH	92%	en dissolution
HF Company Asia Ltd	BR- 30660761	Room 1213, 12/F Citic tower 1 tim mei av, Hong-Kong	100 HKD	100%	en dissolution
LOAM Company Taiwan	BR- 7087 8799	1F N° 7 lane 26 Chien Kong Street	1 000 000 NTD	90%	en dissolution

### 3 Changements structurels sur 2007

Le 1er janvier 2007, l'activité de test de la société LEA basé sur son établissement de Tauxigny a fait l'objet d'un apport partiel d'actif pour une valeur totale de 894 K€ à la filiale SARL LAN (Laboratoire des Applications Numériques). Cette scission s'inscrit dans la volonté stratégique d'assurer au LAN une plus grande indépendance. Les titres LAN ont été apportés par LEA à HF COMPANYY en décembre 2007.

La société DISTRATEL complètement recentrée sur l'activité Mobilier Multimédia sous la marque KAORKA a modifié sa dénomination sociale en prenant son nom commercial.

L'activité de la société DOMEXA a été arrêtée sur le premier trimestre 2007.

CFI a lancé fin 2006 son activité en Espagne sur le modèle de sa filiale italienne en créant la société Compagnie Franco Ibérica. Cette société a repris la gestion commerciale du marché ibérique à partir de mars 2007.

L'activité commerciale de la nouvelle filiale du groupe sur le marché anglais, METRONIC LTD, a commencé sur le premier trimestre 2007.

Le 02 juillet 2007, le Groupe HF COMPANYY a racheté les parts des minoritaires (49,3%) de la société NABUCO, agence commerciale du groupe dans le Sud-Ouest, pour un montant de 310 K€ Les titres ont été transférés sous la filiale METRONIC.

BENELOM SARL, société à responsabilité limitée basée au Luxembourg, a été constituée le 21 août 2007 avec apport en nature des 10 999 parts sociales de la société privée à responsabilité limitée BENELOM SPRL basée en Belgique.

## Note 3 - Principes comptables et méthodes d'évaluations en norme IFRS

### 1 Principes généraux

Conformément aux règles applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence, les conventions suivantes ont été respectées:

- o continuité de l'exploitation,
- o indépendance des exercices,
- o permanence des méthodes.

Ces conventions s'inscrivent dans le contexte d'application du référentiel IFRS décrit par ailleurs.

Les charges et les produits du compte de résultat au 31/12/07 enregistrent le résultat de l'activité des 12 mois de l'exercice pour l'ensemble des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation. Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs exercices comptables au 31 décembre.

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées du groupe et les profits en résultant ont été éliminées.

Les comptes consolidés ont été établis selon les principes de consolidation du groupe HF COMPANY qui sont détaillés au fur et à mesure des postes.

### Conformité aux normes IFRS

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil européen adopté le 19 juillet 2002 par le parlement européen et le conseil européen, les états financiers consolidés du groupe HF COMPANY sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS publié par l'IASB au 31 décembre 2007 et dont le règlement d'adoption est paru au journal Officiel de l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes.

Le Groupe n'a appliqué aucune norme ni interprétation par anticipation.

Base de préparation des états financiers :

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations et des hypothèses ont été faites; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actifs et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

A la date d'arrêté des présents comptes consolidés, les normes et interprétations suivantes étaient émises mais n'étaient pas encore entrées en vigueur :

IFRS 8, Segments opérationnels	Applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2009
IAS 1 révisée, Présentation des états financiers	Applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2009
IAS 23, Frais financiers sur emprunts	Applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2009
IFRIC 12, Concessions	Applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2008
IFRIC 13, Programmes de fidélisation clients	Applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2008
IFRIC 14, Actifs de régime à prestations définies	Applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2008

Le Groupe HF COMPANY estime que l'adoption de ces normes et interprétations au cours des périodes futures ne devrait pas avoir d'impact financier significatif sur les comptes consolidés.

### 2 Principes de consolidation du groupe

Les sociétés dans lesquelles le groupe HF COMPANY exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif et présentant une importance significative sont intégrées globalement. Il n'existe pas au 31 décembre 2007 de société consolidée selon une autre méthode.

Toutes les sociétés du Groupe HF COMPANY ont la même date de clôture d'exercice comptable, soit le 31 décembre, et des exercices comptables de 12 mois.

Il n'y a pas de restrictions connues sur les transferts de dividendes entre les sociétés du Groupe HF COMPANY.

### 3 Regroupement d'entreprises

Selon IFRS 3, tous les regroupements d'entreprises qui entrent dans le champ d'application de la norme doivent être comptabilisés comme des acquisitions. Un regroupement d'entreprise est le fait de regrouper des entités distinctes ou des activités au sein d'une seule entité présentant des états financiers.

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, allouer le coût d'acquisition en comptabilisant, à leur juste valeur à cette date, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise (à l'exception des actifs non courants destinés à la vente). Les écarts constatés entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part d'intérêt du groupe dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables à la date d'acquisition constituent l'écart d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis, conformément à IFRS 3 «regroupements d'entreprises». Ils font l'objet de tests de perte de valeur au minimum une fois par an ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent une dépréciation éventuelle. Pour ce test, les écarts d'acquisition sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie, qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables. Pour les modalités de calcul, voir « Note 3 paragraphe 5 Evaluation des actifs incorporels (IAS 36) – écarts d'acquisition ».

Les actifs incorporels sont comptabilisés séparément du goodwill s'ils sont identifiables, c'est à dire s'ils résultent d'un droit légal ou contractuel, ou s'ils sont séparables des activités de l'entité acquise et qu'ils sont porteurs d'avantages économiques futurs.

Le délai d'ajustement des actifs et passifs comptabilisés de manière provisoire est de 12 mois à compter de la date d'acquisition. Les ajustements de prix impactent l'écart d'acquisition calculé initialement sans limite de temps. Les ajustements de prix qui viennent compenser une charge (garantie de passif) sont comptabilisés en produit.

#### *4 Conversion des comptabilités en monnaies étrangères*

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis selon la méthode du cours de clôture.

Les postes du bilan sont convertis en euros sur la base des cours officiels de change de fin d'exercice, à l'exception des capitaux propres pour lesquels les cours historiques sont utilisés. Les postes du compte de résultat sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice. L'écart généré est enregistré en réserve de conversion.

#### *5 Evaluation des actifs incorporels (IAS 36) – écarts d'acquisition*

Suite au passage aux normes IFRS, l'évaluation des actifs incorporels est la suivante :

- Les écarts d'acquisitions ne sont plus amortis.
- Les écarts d'acquisitions sont retenus dans les comptes du groupe pour leur valeur nette au 01/01/2004.
- Réalisation de test semestriel de dépréciation (impairment test) mis en place depuis l'exercice 2003.

La ventilation définitive des écarts d'acquisition de chaque société en fonction de l'activité (le critère de ventilation initial retenu est le CA 2003 pour les écarts d'acquisitions tels qu'ils existaient au 1<sup>er</sup> janvier 2004, puis la composition du CA à l'entrée pour les nouveaux écarts d'acquisition) s'appuie sur les UGT suivantes:

- Réception TV
- Périphériques Multimédia
- Confortique
- Divers industrie
- Réseaux haut débit

L'UGT « téléphonie mobile » étant dépréciée à 100%, elle n'est plus significative au regard du Groupe HF COMPANY. Elle a été intégrée à l'UGT « Périphériques Multimédia », en conformité avec le plan marketing utilisé par la Direction Générale d'HF COMPANY dans ses analyses stratégiques.

L'intégration de LEA a impliqué d'ajouter une UGT « réseaux haut débit » aux UGT déjà existantes.

Les critères de mesure utilisés pour réaliser l'impairment test sont les suivants:

- Le goodwill net d'une UGT doit être inférieur à 5 fois l'EBE de l'UGT pour l'exercice réalisé
- Le goodwill net d'une UGT doit être inférieur à 5 fois l'EBE prévisionnel de l'UGT pour l'exercice N+1

La mesure de cinq fois l'EBE correspond à la juste valeur en ligne avec les critères d'évaluation d'entreprise utilisés par le Groupe. Dans le cas de l'UGT « réseaux haut débit » liée directement à l'acquisition de LEA et compte tenu d'une évaluation de cette société sur la base d'un multiple de l'EBE compris entre 5 et 7 (cf document E 2.4.2.2), le critère de juste valeur se fera sur l'EBE multiplié par 6.

Si les deux critères convergent positivement, on considère qu'il n'y a pas d'indice de perte de valeur.

Si les deux critères convergent négativement (goodwill net supérieur à 5 fois l'EBE réalisé et prévisionnel), on procède immédiatement à la mise en place du tableau des cash flows actualisés.

Dès que les deux critères ne convergent pas lors d'un arrêté (annuel ou semestriel), à l'arrêté suivant on ne retient plus que le critère de l'EBE réalisé pour effectuer le test.

Pour l'évaluation semestrielle, l'extrapolation du résultat du second semestre est fondée sur une analyse objective du potentiel d'activité connu au moment de l'arrêté.

La mise en place d'un calcul de la valeur d'utilité basé sur l'actualisation des cash flows de l'UGT pourrait s'avérer nécessaire en cas d'indice d'une dépréciation significative de l'écart d'acquisition d'une UGT fondée sur la juste valeur afin d'affiner la provision.

Au cas où cette mise en place s'avèrerait nécessaire, le tableau des cash flows actualisés doit être disponible au maximum 6 mois après l'arrêté où a été constaté un risque de perte de valeur en fonction du test fondé sur la juste valeur. Ce tableau de cash flow prévisionnel sur 5 ans doit être monté sur des éléments objectifs et approuvés par la Direction Générale du Groupe.

### 6 IAS 38 : Immobilisations incorporelles – frais de développement

Dans les comptes sociaux, les frais de développement sont enregistrés en charge au cours de l'exercice où ils sont engagés. En consolidation, une partie de ces frais sont immobilisés selon les règles de l'IAS 38.

L'IAS 38 rend obligatoire l'immobilisation des frais de développement dès lors que certaines conditions sont remplies simultanément:

- L'entreprise doit pouvoir démontrer la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de le commercialiser ou l'utiliser ainsi que sa volonté d'achever l'actif.
- L'entreprise doit disposer immédiatement ou dans le futur des capacités techniques et financières de mener le projet à son terme ainsi que d'utiliser ou vendre l'actif créé
- Un outil fiable de mesure des coûts liés à la réalisation de l'actif doit avoir été mis en place
- L'entreprise doit expliquer comment l'actif générera des avantages économiques futurs probables, en particulier par l'existence d'un marché ou d'une utilisation en interne

Le montant des frais de développement immobilisés selon les normes IFRS ne prennent en compte que les coûts directement attribuables à la production de l'actif, les frais administratifs et les coûts indirects sont comptabilisés en charges.

L'amortissement des frais de développement est fait de manière linéaire au taux de 20% à partir de la date de première commercialisation de l'actif créé (ou de sa première utilisation à des fins commerciales ou de production).

#### Autres immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement sont intégralement pris en charge pendant l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Les fonds de commerce des filiales sont en principe éliminés en consolidation comme non valeur.

Les concessions, brevets et licences correspondent pour l'essentiel à des logiciels informatiques.

Les durées et le mode d'amortissement des immobilisations incorporelles sont les suivants :

Logiciels	1 an à 3 ans
-----------	--------------

### 7 Immobilisations corporelles : méthode d'amortissements, durées, taux, base d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements économiques sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie des éléments qui composent l'investissement.

Les durées et le mode d'amortissement sont les suivantes :

Installations Générales, agencements	5 à 10 ans
Matériels et outillages	5 à 10 ans
Matériels de bureaux et informatiques	3 à 5 ans
Mobiliers	10 ans

Pour déterminer les immobilisations ou actifs sectoriels, la ventilation des immobilisations corporelles et incorporelles est réalisée société par société en fonction du CA ventilé par métier dans chaque société.

## 8 IAS 39 - Instruments financiers

En conformité avec les règles de l'IAS 39, la comptabilisation des opérations relatives aux instruments financiers se fait selon 3 possibilités :

- Couverture affectée à une opération au bilan : la comptabilisation de l'instrument dérivé de couverture se fait à la juste valeur. La variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture est enregistrée en contrepartie du compte de résultat.
- Couverture affectée à un flux futur de trésorerie : il s'agit du cas où la relation de couverture est clairement définie et documentée et où son efficacité est démontrée à l'origine et à posteriori. La variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture est enregistrée en contrepartie des capitaux propres.
- Partie non efficace ou non qualifiée des couvertures : la variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture est enregistrée en contrepartie du résultat.

Documentation mise en place :

Une documentation spécifique est mise en place pour chaque opération de couverture.

L'analyse mise en place nous a conduit à la qualification ou non des couvertures. En pratique, toutes les opérations de change et de taux sont qualifiées sauf les stratégies basées à 100 % sur des options.

La juste valeur des instruments financiers de couverture est déterminée sur la valorisation au prix du marché (mark to market) fourni par les salles de marché à la clôture. Cette juste valeur est confortée par mesure de l'écart entre les positions évaluées au cours de couverture et au cours de clôture.

## 9 IFRS 2 – Paiement en actions

Le Groupe a mis en place un système de détermination de l'avantage accordé par le biais des stocks options au moment de leur attribution. Ce système est fondé sur des modèles d'anticipation des cours basés sur l'actualisation des cash flows établie par les analystes financiers. Le calcul de l'avantage est fait en fonction des modèles d'analyse financière de l'action en vigueur au moment de l'octroi de l'avantage et sur une hypothèse d'exercice dès l'échéance à 100%. L'avantage est comptabilisé sur la durée de conservation de l'option en charge de personnel avec comme contrepartie les capitaux propres.

La société a retraité les plans de stock options en IFRS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

## 10 IAS 39 – instruments financiers - les effets escomptés non échus

En application de l'IAS 39, les effets escomptés sont réintégrés au bilan dans le poste client à l'actif et dans les concours bancaires courants au passif, ce qui a pour conséquence un impact de présentation négatif sur la trésorerie.

## 11 Méthode de comptabilisation des locations

Selon la norme IAS 17, un contrat de location est un accord par lequel le bailleur transfère au preneur pour une période déterminée le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

La norme IAS 17 distingue deux catégories de contrat de location :

- Un contrat de location - financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine ;
- Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location - financement.

Le Groupe HF COMPANY n'a identifié qu'un contrat significatif correspondant à la définition du contrat de location financement. Celui-ci est retraité depuis l'origine : il s'agit du crédit bail de la société METRONIC.

Les autres contrats rentrant dans le champ de cette norme sont sans incidence significative sur les comptes du Groupe.

## 12 Méthode d'évaluation des stocks et provisions sur stocks

Selon la norme IAS 2, les stocks sont des actifs détenus pour être vendus dans le cours normal de l'activité, des actifs en cours de production pour une telle vente ou des matières premières ou fournitures devant être consommées dans le processus de production ou de prestations de services.

Les stocks sont valorisés au PMP (prix moyen pondéré) en incluant les frais accessoires sur achats.

Une dépréciation doit être comptabilisée si la valeur nette de réalisation (prix de vente net des coûts de sortie) est inférieure au coût comptabilisé.



### *13 Provisions pour risques et charges, provisions sur créances*

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable. Les modalités de détermination des provisions, basées sur une analyse historique, n'ont pas été modifiées au cours des trois derniers exercices.

### *14 Impôts et impôts différés*

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

L'impôt sur le bénéfice exigible aussi bien que l'impôt sur les résultats futurs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque le droit légal de compensation existe.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales, pour celles donnant lieu à des résultats imposables au cours des périodes futures.

Un actif d'impôt différé est constaté en cas de pertes fiscales reportables dans l'hypothèse probable ou l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôts différés doit refléter les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entreprise s'attend, à la clôture de l'exercice, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, excepté pour les impôts différés comptabilisés ou soldés lors de l'acquisition ou la cession d'une filiale ou d'une participation, les gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente. Dans ces cas, les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

### *15 Composition du Chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires est enregistré au moment du transfert de propriété des produits.

Le chiffre d'affaires est constaté net des remises et ristournes accordées aux clients.

### *16 Définition de la trésorerie*

Les disponibilités consistent en des placements pouvant être rendus immédiatement disponibles et dont l'échéance, à l'origine, est égale ou inférieure à trois mois. Ces placements sont évalués à leur prix de revient, qui est généralement très proche de leur valeur de marché.

### *17 Capitaux propres*

Le critère permettant de distinguer dettes et capitaux propres est l'existence ou non d'une obligation pour l'émetteur de verser un paiement en espèces à sa contrepartie. Le fait d'avoir ou non l'initiative du décaissement est le critère essentiel de distinction entre dettes et capitaux propres.

### 18 Avantages au personnel

La norme IAS 19 fixe les modalités de comptabilisation des avantages consentis au personnel. Elle s'applique à l'ensemble des rémunérations payées en contrepartie des services rendus, à l'exception des rémunérations en actions qui font l'objet de la norme IFRS 2.

Ainsi, tous les avantages au personnel, monétaires ou en nature, à court terme ou à long terme doivent être pris en compte, en particulier :

- Les avantages à court terme.
- Les indemnités dues à l'échéance du contrat de travail.

Dans le cas des avantages à court terme, l'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leurs ont été consentis.

Les indemnités dues à l'échéance du contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

La norme prévoit aussi la notion d'avantages postérieurs à l'emploi et d'avantages à long terme qui ne trouvent pas à s'appliquer chez HF COMPANY.

### 19 Principaux reclassements et retraitements du compte de résultat

Le résultat opérationnel non courant est constitué d'éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents. Il est positionné entre le « résultat opérationnel courant » et le « résultat opérationnel ».

Les éléments du résultat opérationnel non courant sont définis de manière très limitative. Ils correspondent à des « éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents et significatifs ».

On retrouvera entre autres :

- les plus ou moins value de cession ou dépréciation importante et inhabituelle d'actifs.
- les charges de restructuration importantes et inhabituelles.
- les autres éléments tels que les charges liées aux litiges.

#### Note 4 - Regroupement d'entreprises :

Non applicable en 2007.

#### Note 5 - Détail des autres postes des comptes consolidés

##### 1 Immobilisations corporelles et Incorporelles (hors écart d'acquisition)

Les variations des immobilisations incorporelles et corporelles sont les suivantes :

(K€)	déc-06	changement de périmètre	+	-	déc-07
Total du poste immobilisations corporelles et incorporelles	22 211	60	3 410	453	25 228
Amortissements	-11 319		-2 873	-314	-13 877
<b>Total Net</b>	<b>10 892</b>	<b>60</b>	<b>538</b>	<b>139</b>	<b>11 351</b>

Les immobilisations se décomposent ainsi :

(K€)	31/12/2007	31/12/2006
Immobilisations incorporelles	5 126	4 823
Immobilisations corporelles	6 225	6 069
<b>Total net</b>	<b>11 351</b>	<b>10 892</b>

Les investissements s'élèvent à 3,4 M€ au cours de l'exercice, l'activation des frais de R&D représente 1,5 M€, les autres immobilisations incorporelles représentent 0,5 M€ (dont 92% d'investissements réalisés par LEA). Les investissements corporels représentent 1,4 M€ en 2007 (dont 0,4 M€ chez LEA principalement pour des installations techniques, 0,3 M€ pour l'aménagement de bâtiments, 0,15 M€ chez METRONIC pour l'équipement sécurité du bâtiment en robinets d'incendie armés et alarme incendie).

Les frais de développement immobilisés par société au 31/12/2007 sont les suivants :

En k€	CFI	AVIDSEN	FOCH	METRONIC	LAN	LEA	TOTAL
<b>Valeur brute 31/12/2006</b>	<b>245</b>	<b>290</b>	<b>122</b>	<b>172</b>	<b>-</b>	<b>5 942</b>	<b>6 770</b>
activation 2007	101	88	10	69	46	1 263	1 576
sorties 2007	- 78			- 17			- 95
<b>Valeur brute 31/12/2007</b>	<b>268</b>	<b>377</b>	<b>132</b>	<b>224</b>	<b>46</b>	<b>7 205</b>	<b>8 252</b>
<b>Amortissements 31/12/2006</b>	<b>- 67</b>	<b>- 52</b>	<b>- 30</b>	<b>- 41</b>	<b>-</b>	<b>- 2 471</b>	<b>- 2 660</b>
dotation exercice 2007	- 41	- 54	- 21	- 34		- 1 173	- 1 324
sortie 2007	32			9			41
<b>Amortissements 31/12/2007</b>	<b>- 76</b>	<b>- 106</b>	<b>- 51</b>	<b>- 66</b>	<b>-</b>	<b>- 3 644</b>	<b>- 3 944</b>
<b>Valeur nette 2006</b>	<b>178</b>	<b>238</b>	<b>92</b>	<b>131</b>	<b>-</b>	<b>3 471</b>	<b>4 110</b>
<b>Valeur nette 2007</b>	<b>191</b>	<b>271</b>	<b>81</b>	<b>158</b>	<b>46</b>	<b>3 561</b>	<b>4 308</b>

## 2 Ecarts d'acquisition

Entreprises	Valeur nette 31/12/06	Mouvement périmètres	Garantie de passif	Valeur nette 31/12/07
Metronic	372			372
Distratel	175			175
Foch	582			582
CFI	3 246			3 246
Extel Italie	52			52
Omenex	196			196
Nabuco		301		301
acbs	511			511
LEA	30 080			30 080
<b>Total</b>	<b>35 213</b>	<b>301</b>		<b>35 513</b>

Le 02 juillet 2007, le groupe HF COMPANYY a racheté les parts des minoritaires (49,3%) de la société NABUCO, agence commerciale du groupe dans le Sud-Ouest. La cession a été décomposée en deux parties : cession immédiate de la moitié des parts et promesse de cession réalisée en janvier 2008 sur l'autre moitié des parts. Compte tenu de la certitude de la réalisation de l'opération finale, l'opération a été intégralement prise en compte sur 2007.

L'écart d'acquisition se décompose comme suit :

Prix de cession	310 K€
Frais	<u>7 K€</u>
Prix de revient	317 K€
Intérêts minoritaires à la date d'acquisition	<u>- 16 K€</u>
Ecart d'acquisition	301 K€

Cette opération est sans incidence significative sur le bilan et le compte de résultat du Groupe.

Les écarts d'acquisition se décomposent par métier :

UGT	Réception TV	Périphériques multimédia	Confortique	divers industrie	Réseaux haut débit	total
<b>goodwill net 2005</b>	<b>715</b>	<b>598</b>	<b>3 014</b>	<b>295</b>	<b>32 605</b>	<b>37 227</b>
variations		511			-2 525	-2 014
<b>goodwill net 2006</b>	<b>715</b>	<b>1 109</b>	<b>3 014</b>	<b>295</b>	<b>30 080</b>	<b>35 213</b>
variations	138	78	84			<b>300</b>
Reclt GW ACBS		-511			511	<b>0</b>
<b>goodwill net 2007</b>	<b>853</b>	<b>676</b>	<b>3 098</b>	<b>295</b>	<b>30 591</b>	<b>35 513</b>

Les écarts d'acquisition s'élèvent à 35 513 K€ contre 35 213 K€ au 31 décembre 2006.

La société NABUCO travaillant pour plusieurs marques du Groupe et sur plusieurs métiers, l'écart d'acquisition a été ventilé en prenant en compte le % de chaque métier dans son activité en fonction du niveau des commissions. La ligne variation 2007 du tableau correspond à cette ventilation.

L'activité de la société ACBS étant fortement dépendante des prises CPL fournies par LEA (plus de 43% de son activité) et inversement, représentant plus de 60% des ventes de LEA sur cette ligne de produits, il est plus pertinent de rattacher son écart d'acquisition à l'ensemble réseaux haut débit en considérant que l'activité de la société ACBS a été principalement intégrée comme circuit de distribution de l'activité CPL du métier Réseaux Haut Débit ; nous incluons donc son goodwill dans l'UGT Réseaux Haut Débit pour l'impairment test. Un test a été réalisé sur l'écart d'acquisition ACBS au moment de sa sortie du périmètre « périphériques multimédia » et de son entrée dans le périmètre « réseaux haut débit ». Ce test ne conduit à aucun indice de réduction de la valeur de cet actif.

Les tests d'impairment réalisés au 31/12/07 selon la méthode décrite dans les principes comptables (Note 3, paragraphe 5) ne conduisent pas à constater de problématique de valorisation des écarts d'acquisition à fin 2007. Les tests réalisés sur les UGT à partir des données de l'exercice 2007 donnant tous des résultats positifs et les perspectives de 2008 ne laissant envisager aucun recul d'activité sur les 5 UGT, le test sur le prévisionnel n'a pas été jugé utile et a été considéré comme convergent.

Sur le goodwill de l'UGT « réseaux haut débit » principalement constitué par l'activité de la société LEA, dans la logique des résultats du test d'impairment au 30 juin 2007 et compte tenu du montant concerné, il a été procédé à l'établissement, par le management de LEA lors de l'élaboration des budgets 2008, d'un prévisionnel de résultat sur 3 ans qui a permis en concertation avec la Direction Financière du Groupe, le montage d'un tableau de cash flow sur 5 ans. Ce document a été présenté au Conseil d'Administration de HF COMPANY le 7 décembre 2007 par le Directeur Général de LEA. L'actualisation de ce tableau en fonction des hypothèses suivantes : taux de croissance à l'infini de 2% et taux d'actualisation de 10,5% (ces hypothèses étant en phase avec celle du marché utilisée par les analystes financiers dans l'évaluation du titre HF COMPANY selon la méthode DCF). Cette évaluation n'a montré aucune perte de valeur par rapport à la valeur d'acquisition de la société LEA.

### 3 Immobilisations financières et autres actifs financiers non courants

Les participations et les autres titres immobilisés sont présentés pour leur coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Autres actifs financiers:

(K€)	31/12/2007 Brut	31/12/2007 Provisions	31/12/2007 Net	31/12/2006 Net
Immobilisations financières	515	57	458	444
Participations non consolidées	504	422	82	544
Actifs financiers non courant	1 019	479	540	988

Les immobilisations financières correspondent essentiellement à des cautions versées.

Les participations non consolidées correspondent à :

- Participations dans des sociétés en liquidation (HF Asia, MEDILOM, M2G) 28 K€ dépréciés à 100%
- Participation minoritaire de 432 K€ (8.04%) dans la société TONNA (France). Une perte de valeur a été provisionnée à hauteur de 365 KE
- Participation dans IAM Brésil pour un montant de 29 k€, déprécié à 100%
- Parts sociales Banques sur opérations d'emprunt 14 K€

En 2007 les titres de la société METACOM (Taiwan) ont été vendus, soit une diminution de 239 K€ des titres de participation. De plus la participation de 20 K€ dans la société CFI Ibérica a été consolidée suite à son entrée dans le périmètre de consolidation en 2008.

Titres Tonna	Nombre	Prix Unitaire	Valeur Brute
31/12/2006	36 175	11,93	431 674
31/12/2007	36 175	11,93	431 674

Le cours au 31/12/07 de l'action TONNA est de 1.85 € Le 20 décembre 2006, la société TONNA a été placée en redressement judiciaire. La provision pour dépréciation des titres TONNA dotée dans les comptes pour un montant de 365 k€ correspond à la différence entre le cours moyen d'achat et le cours de clôture de l'action. En 2008, un plan de reprise a été mis en place.

#### 4 Créances

Il n'existe pas de créances dont l'échéance est à plus de 1 an.

Valeurs Brutes (K€)	31/12/2007	31/12/2006
Clients et comptes rattachés	45 410	48 299
Avances et acomptes versés	1 058	900
Social et Personnel	114	107
Etat	4 050	3 726
Autres Créances	1 096	1 196
Impôts différés Actif	354	365
Compte de régularisation	287	287
<b>Total</b>	<b>52 369</b>	<b>54 880</b>

Conformément aux règles groupe, les échantillons et les créances contentieuses sont provisionnés à 100%. Les créances douteuses sont provisionnées à 50% lorsque le retard est supérieur à 4 mois et à 100% lorsque le retard non expliqué excède 6 mois. Il existe une provision sur les créances clients et comptes rattachés de 1 194 K€

D'autre part, les comptes courant M2G (8 K€), MEDILOM (32 K€), HF ASIA (113 K€) et LOAM (275 K€) comptabilisés en autres créances ont fait l'objet d'une provision pour 321 K€ et les débiteurs divers supportent une provision de 77 K€

Les comptes courants consentis à la société HF Asia (113 K€) et à la société Loam (275 K€) qui correspondent aux frais engagés sur place pour le compte des filiales et à l'exécution des garanties sont dépréciés à hauteur de 278 K€ bien qu'ils soient totalement irrécupérables. En effet, HF COMPANY bénéficie d'un contrat COFACE qui doit finalement réduire sa perte sur l'Asie à hauteur de 110 K€ La durée d'amortissement du contrat Asie était de 3 ans et s'achevait le 28/02/2006. Ce montant est inscrit au passif du bilan en dettes diverses.

#### 5 Trésorerie et autres éléments financiers courants

(K€)	31/12/2007	31/12/2006
VMP	22 507	4 038
Disponibilités	11 035	13 203
Concours Bancaires	-13 232	-15 700
<b>Net</b>	<b>20 310</b>	<b>1 541</b>

Les VMP sont constituées de Sicav Monétaires pour 4 255 K€ (dont la valorisation au 31/12/2007 est identique à la valeur comptable), de 17 599 K€ de contrats de dépôts négociables après prise en compte des intérêts courus, et de 653 K€ confiés en mandat de gestion à ODDO Asset Management. Les sommes confiées à ODDO ont été investies à leur initiative sur des fonds de ODDO qualifiés de « monétaires dynamiques » de ODDO Asset Management. La crise des

subprimes a conduit à la liquidation de ces fonds constitués en réalité d'actifs risqués. Une partie des sommes a pu être débloquée, le solde étant évalué chaque semaine par ODDO en fonction du marché.

Autres actifs ou passifs financiers courants correspondant à la juste valeur des opérations de couverture :

K€	31/12/2007	31/12/2006
Instruments financiers actifs	101	115
Instruments financiers passifs	3 206	20

Couvertures de taux et de change :

(K€)	Mark to market	Echéances
Instruments financiers couverture de taux	51	08/2014
	14	01/2011
	8	01/2011
	29	06/2010
	-1	06/2009
Instruments financiers couverture de change	- 1 290	12/2009
	- 1 348	02/2009
	- 78	09/2008
	- 155	08/2008
	- 123	07/2008
	- 66	04/2008
	- 94	03/2008
	- 11	02/2008
	- 41	01/2008

L'ensemble des positions de couverture est affecté à des flux futurs dans le cadre d'une relation de couverture efficace. Leur juste valeur est prise en compte avec comme contrepartie les capitaux propres.

Le mark to market global des positions de change ressort à - 3 206 K€ alors que l'évaluation des positions par comparaison entre le cours de clôture et le cours de couverture ressort à - 3 173 K€ et par comparaison entre le cours à terme (cours de clôture + report) et le cours de couverture ressort à - 3 281 K€. L'écart n'est pas significatif.

Les notions de risque de taux et de change sont développées dans la première partie du Rapport de Gestion dans les « informations diverses concernant l'activité de groupe ».

Actifs financiers par catégorie IAS 39	Disponibles à la vente	Prêts / Créances	Juste Valeur / résultat	Juste valeur / CP	Total
Valeur nette (K€)					
Immobilisations financières		458			458
Participations non consolidés	82				82
<b>Total actifs financiers non courants</b>	<b>82</b>	<b>458</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>540</b>
Clients et comptes rattachés		44 215			44 215
Autres créances (1)		5 919			5 919
VMP			22 507		22 507
Disponibilités			11 035		11 035
Instruments financiers				101	101
<b>Total actifs financiers courants</b>	<b>0</b>	<b>50 134</b>	<b>33 542</b>	<b>101</b>	<b>83 777</b>
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>82</b>	<b>50 592</b>	<b>33 542</b>	<b>101</b>	<b>84 317</b>

(1) Autres créances : hors comptes de régularisation et IDA.

Les participations non consolidées intègrent notamment les titres TONNA qui ont été dépréciés selon les modalités décrites au paragraphe 3 ci-avant.

## 6 Le capital social

Le capital social de HF COMPANY est divisé en 4 136 604 actions de 0,5 € chacune soit 2 068 302 €

Les instruments dilutifs sont les suivants :

Libellé	Nombre	Parité	Période	Dilution après exercice
BSAAR	449 436	1 pour 1 action	08/2010 à 08/2014	9,8%

Les stock options accordés aux salariés du Groupe sont des options d'achat d'actions et n'ont donc pas de caractère dilutif. L'avantage comptabilisé au résultat au titre de IFRS 2 ressort à 53 K€

## 7 Dettes

### Dettes financières

(K€)	31/12/2007	moins d'1 an	entre 1 an et 5 ans	+ 5 ans	31/12/2006
Emprunts classiques	7 167	2 666	4 501		9 830
OBSAAR	18 934		9 107	9 827	0
Dettes financières Crédit Bail	753	184	444	125	978
ICNE	164	164			24
Effets escomptés non échus	1 526	1 526			1 940
Concours bancaires	11 706	11 706			13 760
<b>Total emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>40 250</b>	<b>16 246</b>	<b>14 052</b>	<b>9 952</b>	<b>26 532</b>

Les avances remboursables (Coface, Anvar) qui représentent pour la clôture 2007 une somme de 252 K€ sont comptabilisées en dettes diverses.

L'emprunt CFI est un emprunt nominal de 4,8M€ sur 7 ans à amortissement constant à taux variable (basé sur l'Euribor 3 mois) couplé à un mécanisme de couverture de taux pour partie. Les clauses de l'emprunt sont classiques.

L'emprunt LEA est un emprunt avec un droit de tirage nominal de 15 M€ sous forme de billet à taux variable (basé sur l'Euribor 3M). Ce droit de tirage s'amortit de façon constante sur 5 ans. La société a tiré initialement 10,8 M€ La société a commencé à amortir ce tirage depuis le 3<sup>ème</sup> trimestre 2005 et le capital restant dû au 31/12/2007 est de 4,7 M€ Le droit de tirage maximum au 31/12/07 est de 5,6 M€ Les autres clauses de l'emprunt sont classiques. Cet emprunt fait l'objet d'une couverture de taux mise en place en 2005 et d'une couverture mise en place en 2006.

Ces deux contrats d'emprunt sont assortis de deux covenants financiers :

Endettement MLT + crédit bail en capital/ capitaux propres  $\leq$  1 (pour mémoire au 31/12/07 ce ratio ressort à 0,41)

Endettement MLT + crédit bail en capital/ autofinancement net  $\leq$  3 (pour mémoire au 31/12/07 ce ratio ressort à 2,86)

Le 2 août 2007, HF COMPANY a lancé une émission d'OBSAAR dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- ◆ **Partie Obligation :**  
74 906 obligations de valeur unitaire nominale de 267 € soit un montant total de 19 999 902 €  
Taux d'intérêt annuel de EURIBOR 3 mois – 0,1% payable trimestriellement à terme échu.  
Durée de l'emprunt 7 ans avec amortissement au pair par tranche égale à partir de la quatrième année soit une durée moyenne de 5,5 ans.
- ◆ **Partie BSAAR :**  
6 BSAAR par obligation soit un total émis de 449 436 BSAAR.  
Parité d'exercice d'une action par BSAAR au prix d'exercice de 26,7 €  
Exercice du 2 août 2010 au 2 août 2014.  
Cotation à la fin de la période d'incessibilité soit le 2 août 2010.  
Possibilité de remboursement anticipé à l'initiative de la société.

Conformément aux engagements pris, les banques ayant souscrit à l'OBSAAR ont cédé aux titulaires des DPS (droits préférentiels de souscription) les BSAAR détachés des obligations au prix de 2 €

L'obligation est assortie de deux covenants financiers :

-Rapport dette nette consolidée / situation nette consolidée (ou gearing) doit rester inférieur à 0,8.

Il est de 0,1 au 31/12/2007.

-Rapport dette nette consolidée / EBITDA (ou EBE) consolidé doit rester inférieur à 4 jusqu'au 30 juin 2008 inclus puis inférieur à 3,6 jusqu'au 30 juin 2009 inclus et enfin inférieur à 3,2 à partir du 31 décembre 2009. Il est de 0,5 au 31/12/2007.

Le traitement comptable de l'émission est le suivant : l'OBSAAR est un instrument financier composé qui doit être traité conformément à IAS 32 en distinguant une composante dette (obligation) et une composante capitaux propres (BSAAR). Il faut évaluer la composante dette à sa juste valeur et attribuer la différence entre cette valeur et le prix d'émission à la composante capitaux propres. Les BSAAR sont donc inscrits en capitaux propres pour un montant égal à la différence entre le produit de l'émission d'OBSAAR et la valeur de la dette obligataire, actualisée au taux de marché à la date d'émission pour une dette classique à échéances identiques. A l'émission, la valeur actuelle de la dette obligataire est égale à la différence entre la valeur nominale de l'obligation et le prix de vente des BSAAR. La prime d'émission qui en résulte est amortie selon la technique du taux d'intérêt effectif.

L'application de cette méthode au 31/12/2007 a eu les effets suivants :

Produit de l'émission :	20 000 K€
Frais liés :	- 359 K€
Effet IS :	120 K€
Cession des BSAAR :	- 898 K€ contrepartie en capitaux propres
Juste valeur à l'émission :	18 860 K€

Le taux effectif estimé trimestriel en fonction des éléments lors de l'émission ressort à 1,34 %. L'ajustement de la juste valeur compte tenu de l'amortissement selon la technique du taux effectif conduit à une charge de 74 K€ sur 2007.

Principaux emprunts :

	CRD 12/2006	Amortissement	CRD 12/2007	% faisant l'objet d'une couverture de taux
Emprunt CFI	2 902 101	682 848	2 219 253	81,2%
Emprunt LEA	6 600 000	1 885 716	4 714 284	87,7%
Emprunt obligataire			19 999 902	50%
<b>Total</b>	<b>9 502 101</b>	<b>2 568 564</b>	<b>26 933 439</b>	

Tableau synthétique des couvertures de taux mises en place :

Couverture de taux	Descriptif	Nominal au 31/12/2007	- un an (en K€)	1 an à 5 ans (en K€)
Emprunt CFI	swap Euribor 3M/Euribor 12M-cap 3,35% jusqu'à 5%	671	206	465
	swap Euribor 3M/Euribor 12M-cap 3,35% jusqu'à 5%	1 131	348	783
	<i>Total couverture de taux sur emprunt CFI</i>	1 802	554	1 248
Emprunt LEA	swap Euribor 3M/Euribor 12M-cap 3,16% puis cap 4%	3 510	1 404	2 106
	Euribor 3M bornes corridor évolutif 3%/4,9%	625	250	375
	<i>Total couverture de taux sur emprunt LEA</i>	4 135	1 654	2 481
Emprunt obligataire	swap Euribor 3M-0,1/Taux fixe 4,26%	10 000		10 000
	<i>Total couverture de taux sur emprunt obligataire</i>	10 000		10 000
	<b>Total Nominal Couvert</b>	<b>15 937</b>	<b>2 208</b>	<b>13 729</b>

Ventilation de l'endettement MLT :

Endettement variable sur une base EURIBOR  
Endettement révisable (ressource CODEVI)

Capital Restant Dû :

27 166 K€  
753 K€



### Traitement du Crédit Bail

Dettes financières	Montant Initial	Amortissement cumulé	Montant au 31/12/07
Crédit bail Metronic	2 077	1 324	753

La durée du crédit bail de Metronic est de 15 ans.

Immobilisations corporelles (en K€)	Valeur Brute	Amortissement cumulé	Valeur Nette au 31/12/07
Terrain	103		103
Construction	2 627	507	2 120

La durée de l'amortissement de la construction (Metronic) a été fixée à 35 ans.

### Autres dettes d'exploitation

(K€)	31/12/2007	< 1 an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	31/12/2006
Fournisseurs d'immobilisations	159	159			2
Dettes fiscales et sociales	7 006	7 006			5 563
Clients créditeurs	9 237	9 237			10 609
Autres dettes	248	248			785
avances financières	252	252			273
instruments dérivés	3 206	3 206			21
subventions	504	504			510
<b>Total</b>	<b>20 612</b>	<b>20 612</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17 762</b>

Les dettes relatives aux remises arrières sont provisionnées au bilan en fonction des bases calculées. Ces provisions sont maintenues au passif du bilan tant que la dette reste exigible.

Les autres dettes comprennent pour 51 K€ de plan d'apurement des dettes de la société ACBS.

Le compte de subventions correspond principalement au traitement de la subvention accordée par les pouvoirs publics pour les locaux de Metronic financé en Crédit Bail. Pour cet investissement, des subventions ont été perçues pour un montant initial de 610 K€, ces dernières font l'objet d'une réintégration en résultat sur 35 ans.

Passifs financiers par catégorie IAS 39	Dettes	Coût amorti	Juste Valeur / résultat	Juste valeur / CP	Total
Valeur nette (K€)					
Emprunt obligataires (1)		18 934			18 934
Emprunt crédit-bail (1)		753			753
Emprunts bancaires (1)	7 167				7 167
<b>Total passifs financiers non courants</b>	<b>7 167</b>	<b>19 687</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>26 854</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 712				21 712
Autres dettes	16 902				16 902
Concours bancaires courants	11 705				11 705
Effets escomptés non échus	1 526				1 526
Instruments financiers				3 206	3 206
<b>Total passifs financiers courants</b>	<b>51 845</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 206</b>	<b>55 051</b>
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>59 012</b>	<b>19 687</b>	<b>0</b>	<b>3 206</b>	<b>81 905</b>

(1) hors ICNE.

### 8 stocks

Le montant des stocks bruts au 31/12/2007 est de 23 376 K€ et les provisions sur stocks sont de 2 049 K€, soit un montant net de 21 327 K€.

## 9 impôts

L'impôt enregistré en résultat s'analyse comme suit :

(K€) Nature	2007 Impôt	2006 Impôt
Résultat opérationnel courant	3 950	2 668
Eléments non courants	-29	-72
Financier	-423	-234
Impôt différé	259	277
<b>Total</b>	<b>3 757</b>	<b>2 639</b>

L'économie fiscale réalisée par le régime d'intégration fiscale mise en place pour les filiales françaises du groupe s'élève sur l'exercice à 15 K€

Ventilation de l'impôt différé par grande nature :

(K€)	2007		2006	
	IDA	IDP	IDA	IDP
Total	354	2 114	365	1 866
Net		1 760		1 501

Ventilation de l'impôt différé par poste :

En K€	2007	2006
Décalage fiscal	277	383
Crédit Bail	(305)	(257)
R/D	(1 444)	(1 378)
Divers retraitements de bilan	(288)	(249)
<b>Total</b>	<b>(1 760)</b>	<b>(1 501)</b>

L'impôt différé a été déterminé selon la méthode du report variable.

Les écarts temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal sont traduits dans les comptes.

Les taux retenus sont les suivant :

- 33.33% pour les ID dont l'échéance concerne N+1
- 33.33% pour les échéances au-delà

Nous n'avons pas retenu la contribution sociale additionnelle de 3,3% dans la mesure où il existe une franchise d'application de 763 K€ d'IS. Son application n'est donc pas certaine. L'impact de cette position est une minoration de 58 K€ du poste impôts différés.

- 35% pour les ID sur l'Espagne
- 44% pour les ID sur l'Italie
- 19% pour les ID de la Pologne
- 33% pour les ID sur la Belgique

En pratique, il n'y a pas d'ID constatés sur nos filiales étrangères.

De même, lorsque les déficits fiscaux sont considérés comme récupérables dans un proche avenir, ils sont constatés dans les comptes consolidés à l'actif. Cette position nous a conduit à prendre en compte en impôt différé actif seulement le déficit fiscal de ACBS dont les possibilités d'imputation sont considérées comme certaines.

(K€)	31/12/07	31/12/06
Résultat consolidé avant IS	9 684	7 716
IS théorique	3 283	2 601
IS comptable exercice N	3 757	2 639
Ecart IS	474	38

<b>Effet sur l'impôt théorique (K€) :</b>	<b>31/12/07</b>	<b>31/12/06</b>
Du à des impacts liés à l'IS N-1	192	(29)
Du différentiel de taux courant des pays étrangers	66	98
Des réintégration fiscales et déductions	24	(221)
Des déficits des filiales étrangères	206	
Des déficits hors intégration fiscale des sociétés françaises		
Des crédits d'impôt	(138)	(91)
Des retraitements de consolidation	124	281
<b>Total</b>	<b>474</b>	<b>38</b>

### 10 Provisions pour risques et charges

<b>(K€)</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>Dotations de l'exercice</b>	<b>Reprise de l'exercice (provision consommée)</b>	<b>Mouvements périmètre ou autres</b>	<b>31/12/2007</b>
Provisions pour litiges	1 140	194	260	6	1 080
Provisions pour risques	166	12			178
Provisions IDR	160	14	55	-6	113
<b>Total Provision pour risques et charges non courantes</b>	<b>1 466</b>	<b>220</b>	<b>315</b>	<b>-</b>	<b>1 371</b>
Provisions pour garantie clients	587	30	67		550
<b>Total Provision sur garanties clients passif courants</b>	<b>587</b>	<b>30</b>	<b>67</b>	<b>-</b>	<b>550</b>
<b>Total provisions courantes et non courantes</b>	<b>2 053</b>	<b>250</b>	<b>382</b>	<b>-</b>	<b>1 921</b>
<b>Impact compte de résultat (K€)</b>					
Provisions courantes		30	67		
Provisions non courantes		220	315		

Les provisions pour litiges sont comptabilisées à hauteur des assignations éventuelles dans la mesure où il existe une possibilité que le litige ait une issue défavorable; quand la position du groupe est jugée satisfaisante sur le plan juridique, après analyse de nos conseils, aucune provision n'est constituée.

La garantie clients correspond au coût du service après-vente susceptible d'être engagé pendant la période de garantie du matériel commercialisé. Elle est déterminée sur la base des statistiques de retours et de coût du SAV de l'année pondérée de l'évolution du volume d'activité. Dans les sociétés sans SAV, la provision couvre la perte de marge sur les retours prévus postérieurement à la clôture.

Les provisions pour risques correspondent à des éléments clairement identifiés avec une forte probabilité de sortie de ressources sans contreparties au moment de la clôture des comptes mais dont le montant et l'échéance ne peuvent être fixés.

La provision pour indemnité de départ en retraite a été dotée dans les filiales françaises du groupe. Cette provision, déterminée selon la convention collective, fait l'objet d'un calcul statistique prenant en compte la probabilité de présence du salarié au sein de l'entreprise à l'âge de la retraite (taux de rotation du personnel, taux de mortalité), pondérée d'un taux d'augmentation des salaires (par hypothèse ce taux est de 1% par an) et actualisée de l'inflation (le taux d'actualisation retenu au 31/12/07 est de 3%).L'engagement existant au 31 décembre 2007 est couvert en totalité par la provision.

### 11 Subventions publiques reçues

Le groupe HF COMPANY a reçu des subventions en 2007 pour un montant de 49 K€, dont 40 K€ de subvention reçue du conseil général d'Indre et Loire (aide tourangelle à l'innovation).

## 12 Résultat courant / non courant

Le résultat opérationnel courant est de 10 936 K€ le résultat opérationnel est de 10 855 K€

Les autres produits et charges courants sont de - 229 K€ soit des produits courants pour 567 K€, des charges courantes de - 845 K€ et des subventions d'exploitation pour 49 K€

Les autres produits et charges courants se composent principalement des éléments significatifs suivants :

- apurement de comptes fournisseurs et clients :	328 K€
- pénalités clients :	(101) K€
- Régularisations fournisseurs:	(75) K€
- créances irrécouvrables :	(490) K€
- régularisation royalties :	93 K€
- subventions d'exploitation :	49 K€
- autres produits et charges courants :	(33) K€

Le résultat opérationnel non courant au 31/12/2007 est de -81 K€ soit des dotations et reprises nettes de provisions de + 97 K€ et de produits et charges non courants de - 178 K€

Les produits et charges non courants se composent des éléments significatifs suivants :

- Transfert de charges assurances incendie	333 k€
- Résultat de cession d'éléments d'actif	(24) K€
- Indemnités transactionnelles	(259) K€
- Annulation de la garantie de passif CFI	(141) K€
- Annulation compte courant LINIA	(88) K€

## 13 engagements hors bilan

Selon les principes de consolidation retenus par le groupe HF COMPANY, les biens acquis en crédit bail sont retraités à l'actif et amortis s'ils ont une valeur à neuf au minimum de 76 K€ Pour le montant de crédit bail retraité, se référer au paragraphe 7 « Dettes » de ce chapitre.

Les couvertures mises en place par HF COMPANY pour prémunir ses filiales contre une évolution défavorable des devises ont conduit au 31/12/07 à l'achat à terme USD contre EUR pour un montant nominal de 63,32 MUSD.

Les couvertures de taux mises en place portent sur un nominal au 31/12/2007 de 15,9 M€

(en K€)	2007			2006
	Total	<1an	De 1 à 5 ans	Total
Cautions de contre garanties sur marchés				
Nantissement hypothèques et sûretés réelles, Couvertures de taux	15 937	2 208	13 729	9 020
Aval, cautions et garanties en K€	1275			1275
Aval, cautions et garanties en K\$	400	400		700
Autres engagements donnés				
- Crédits documentaires en K\$	15 000	15 000		14 161
- Achats à terme en K\$	63 317	45 317	18 000	23 897

Les créances cédées non échues dont le montant total est de 1 525 978 euros au 31/12/2007 qui correspondent à des effets escomptés non échus sont comptabilisés dans le passif courant en emprunts court terme, avec les concours bancaires.

Tableau des garanties données à des banques en faveur de nos filiales internationales :

Bénéficiaires des garanties	Garanties
Avidsen Electronica	391 K€
Linia Polska	1 000 000 PLN soit 259 K€
Benelom	625 K€

Par ailleurs, des lettres de confort ont été émises auprès des banques des Sociétés suivantes : LINIA et BENELOM.

HF Company a pris une garantie de paiement sous forme de stand by pour un montant au total de 400 KUSD vis-à-vis d'un fournisseur de Taïwan dont la validité court jusqu'au 10/11/2008. Ces garanties couvrent les achats réalisés auprès de ce fournisseur asiatique par les filiales LOM, BENELOM, LOMIT, METRONIC, KAORKA et OMENEX.

Dans le cadre de l'acquisition de LEA et de la Garantie de Passif associée, en date du 9 février 2006 HF COMPANY a informé les garants de son intention d'activer la Garantie de Passif et de la compenser par le Crédit Vendeur comme prévu dans le protocole de cession. Cette mise en jeu de la garantie de passif se fait à hauteur de 4 M€ qui constitue son plafond et le montant de crédit vendeur.

Sur la base des courriers échangés entre les parties et des positions juridiques de chacun, en particulier de l'assignation par un des garants en date du 28 février 2007, et en fonction de l'analyse des risques opérée par nos conseils, nous avons estimé que la probabilité d'obtenir gain de cause était élevée et avons donc entériné cette position dans les comptes au 31 décembre 2006 par le biais d'une réduction du crédit vendeur à hauteur de 4 M€

Le complément de prix ACBS est fonction du résultat net moyen qui sera constaté sur la période 2006-2007-2008-2009 et qui sera comparé au business plan établi par le cédant et annexé au protocole de cession. Les éléments connus à ce jour (réalisé 2006-2007 et prévisionnel 2008) restent inférieurs au seuil de déclenchement de ce complément de prix qui est plafonné à 3,1 M€ Ce complément éventuel de prix ne pourra être constaté qu'après l'arrêté des comptes 2009.

#### 14 intégration fiscale

Dès leur acquisition, les sociétés du groupe adhèrent pour l'année suivante à la convention d'intégration fiscale avec HF COMPANYY comme société mère. Les seules sociétés du groupe exclues de ce dispositif pour 2007 sont les filiales étrangères ainsi que la filiale NABUCO qui ne remplit pas le pourcentage de détention.

#### 15 transactions entre parties liées

L'information relative à la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 est la suivante.

Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice) Données en €	Dans la société			Dans les sociétés contrôlées		
	Rémunérations		dont avantages en nature	Rémunérations	Avantages en nature	Honoraires (2)
	Au titre du mandat	Autres rémunérations (1)				
Yves BOUGET	240 238		3 468			
Eric TABONE	183 950		3 180			
Annie LUDENA		53 185				
Dominique GARREAU						108 000
Eric BERTHAUD				165 000		

Les montants sont exprimés en valeur brute, avant charges sociales et impôts..

(1) Autre rémunération dans le cadre d'une activité salariée.

(2) Contrat de consultant pour le Laboratoire des Applications Numériques.

Les mandataires du groupe HF COMPANYY détiennent des parts dans les sociétés suivantes : la SCI BBT IMMO, la SCI TOX, la SCI SAINT ELOI et la SCI SAINT-AUGUSTIN.

L'information relative aux loyers reçus par les SCI au titre de l'exercice 2007 est la suivante.

En €	SCI BBT IMMO		SCI TOX		SCI SAINT ELOI		SCI SAINT AUGUSTIN	
	Loyer mensuel*	Total 31/12/07	Loyer mensuel*	Total 31/12/07	Loyer mensuel*	Total 31/12/07	Loyer mensuel*	Total 31/12/07
KAORKA	9 660	115 920						
CIRDE	1 855	22 466						
AVIDSEN			16 262	193 990				
HF COMPANYY			6 480	77 300				
LMN			500	6 000				
Sous Groupe FOCH					19 720	225 690		
OMENEX							19 167	230 000

\*loyer au 31/12/2007.

### 16 nombre d'employés

Nombre d'employés au 31/12/2007 :

Catégories	Femmes		Hommes		Total		Toutes
	CDD	CDI	CDD	CDI	CDD	CDI	
Cadres & assimilés	0	27	0	101	0	128	128
Employés	9	98	14	151	23	249	272
Contrat de qualification.	1		2		3	0	3
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>125</b>	<b>16</b>	<b>252</b>	<b>26</b>	<b>377</b>	<b>403</b>

### Note 6 - Informations par secteurs d'activités et par zone géographique

La norme IAS 14 impose la présentation d'une information sectorielle par activité et zone géographique selon un premier et un deuxième niveau.

Le montant des passifs et investissements sectoriels ne représente pas une information significative pour la compréhension des états financiers d'HF COMPANYY, à l'exception des emprunts figurant en dettes financières dont l'affectation par opération de croissance externe (LEA/CFI) est donnée note 5 paragraphe 7. L'emprunt obligataire n'a pas encore été affecté aux opérations de croissance externes.

Pour le groupe HF COMPANYY, l'information sectorielle du Groupe se présente pour le premier niveau selon l'activité et pour le deuxième niveau par zone géographique.

Les tableaux ci-dessous déclinent les informations pour les segments d'activité suivants :

- Réception TV par signaux hertziens ou satellitaires
- Périphériques multimédia
- « Confortique » (contrôle d'accès de la maison individuelle)
- Réseaux Haut débit.

Le « divers Industries » étant une activité support à l'activité « réception TV » (activité découpe emboutissage de paraboles), les données le concernant sont donc intégrées à l'activité « réception TV ». Le pôle « périphériques multimédia » correspond à l'ancien pôle « multimédia ».

#### Immobilisations corporelles ou actifs sectoriels :

En %	31/12/2007	31/12/2006
Réception TV	41%	41%
Périphériques multimédia	10%	10%
Confortique	21%	22%
Réseaux Haut Débit	28%	27%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

La ventilation des immobilisations corporelles a été réalisée société par société en fonction du CA par secteur. La société n'a pas mis en place dans son processus de consolidation une ventilation des immobilisations incorporelles. Les postes frais de R&D et écarts d'acquisition qui représentent environ 99% des immobilisations incorporelles ont fait l'objet d'une ventilation par société (Note 5, paragraphes 1 et 2).

#### Ventilation du stock par métier :

% de la valeur de stock	31/12/2007	31/12/2006
Réception TV	34%	36%
Périphériques multimédia	16%	20%
Confortique	37%	36%
Réseaux Haut Débit	12%	7%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'établit à:

En K€	31/12/2007	%	31/12/2006	%
France	71 206	50	63 924	47
Export	71 729	50	72 491	53
<b>Total</b>	<b>142 935</b>	<b>100</b>	<b>136 416</b>	<b>100</b>

Le détail du chiffre d'affaires export par zone géographique est le suivant :

En K€	31/12/2007	31/12/2006
Europe	51 792	60 325
Afrique Moyen Orient (*)	2 507	1 615
Amérique	9 754	5 107
Asie océanie	7 676	5 444
<b>Total</b>	<b>71 729</b>	<b>72 491</b>

Le chiffre d'affaires net par gammes (hors intragroupes) est le suivant :

En %	Ratios 31/12/07	Ratios 31/12/06
Réception TV	32%	34%
Périphériques multimédia	15%	13%
Confortique	22%	22%
Réseaux Haut débit	30%	31%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Le CA par circuit de distribution se décompose de la manière suivante :

CA par circuit (en %)	31/12/2007	31/12/2006
Réseau Grande distribution	59%	63%
Réseau Professionnel et industriels	35%	37%
Réseau Web	6%	
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### Ventilation de l'EBE par activité sectorielle:

L'EBE est le résultat opérationnel courant retraité des autres charges et autres produits d'exploitation, des dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation.

Excédent Brut d'exploitation	2007	2007 en %	2006	2006 en %
	en valeur absolue (en M€)		en valeur absolue (en M€)	
Réception TV	5,0	34%	3,4	30%
Périphériques multimédia	3,3	23%	2,8	24%
Confortique	2,7	19%	2,7	23%
Réseaux haut débit	3,5	24%	2,6	23%
<b>Total</b>	<b>14,4</b>	<b>100%</b>	<b>11,5</b>	<b>100%</b>

Descriptif de la méthode retenue : ventilation de la marge brute par métiers puis ventilation des frais de structure au niveau de chaque société en fonction de la composition par métiers de son CA.

En M€	2007	2006
Somme des EBE par activité	14,4	11,5
EBE activité corporate	-2	-1,5
Retraitements de consolidation	+1,5	1,8
<b>EBE consolidé</b>	<b>13,9</b>	<b>11,9</b>

Passage de l'EBE au résultat net :

En k€	2007	2006
EBE consolidé	13 902	11 864
dotations nettes courantes	(2 737)	(2 999)
autres produits/charges courants	(229)	(148)
autres éléments non courants	(81)	(235)
coût endettement financier net	(1 115)	(765)
autres charges financières	(56)	
charge d'impôt	(3 757)	(2 639)
<b>Résultat net</b>	<b>5 927</b>	<b>5 078</b>

# Comptes consolidés

## VI- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(Exercice clos le 31 décembre 2007)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société HF COMPANY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France, à l'exception des points décrits dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la partie 5 de la note 3 « Principes comptables et méthodes d'évaluation en norme IFRS » et dans la partie 2 de la note 6 « Détail des autres postes des comptes consolidés » traitant dans les notes aux états financiers de l'évaluation des actifs incorporels, le groupe procède à un test de valeur des écarts d'acquisition ventilés par unités génératrices de trésorerie correspondant à ses différents métiers.

Nous avons vérifié le caractère approprié de cette méthode et son application à la clôture de l'exercice 2007.

La partie 6 de la note 3 « Principes comptables et méthodes d'évaluation en norme IFRS » et la partie 1 de la note 6 « Détail des autres postes des comptes consolidés » des notes aux états financiers exposent la méthode relative aux frais de développement.

Nous avons vérifié le caractère approprié de cette méthode et des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Tours, le 04 avril 2008  
Les Commissaires aux Comptes

AC AUDIT CONSEIL  
Alain COULON

Deloitte & Associés  
Bernard GROUSSIN



# Comptes consolidés

## VII- TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### ◆ Amyot Exco

€	Montant		Pourcentage	
	2007	2006	2007	2006
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés	12 012	45 684	100%	100%
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	0	0	0%	0%
<b>Sous total</b>	<b>12 012</b>	<b>45 684</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Autres prestations le cas échéant juridique, fiscal et social	0	0	0%	0%
Technologie de l'information	0	0	0%	0%
Audit Interne	0	0	0%	0%
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	0	0	0%	0%
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 012</b>	<b>45 684</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### ◆ Deloitte & associés

€	Montant		Pourcentage	
	2007	2006	2007	2006
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés	117 550	97 300	100%	100%
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	0	0	0%	0%
<b>Sous total</b>	<b>117 550</b>	<b>97 300</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Autres prestations le cas échéant juridique, fiscal et social	0	0	0%	0%
Technologie de l'information	0	0	0%	0%
Audit Interne	0	0	0%	0%
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	0	0	0%	0%
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>117 550</b>	<b>97 300</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

◆ AC audit Conseil

€	Montant		Pourcentage	
	2007	2006	2007	2006
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés	4 900	0	100%	0%
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	0	0	0%	0%
<b>Sous total</b>	<b>4 900</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>
Autres prestations le cas échéant				0%
juridique, fiscal et social	0	0	0%	0%
Technologie de l'information	0	0	0%	0%
Audit Interne	0	0	0%	0%
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	0	0	0%	0%
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 900</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>

◆ Pierre Gueguen

€	Montant		Pourcentage	
	2007	2006	2007	2006
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés	8 050	0	100%	0%
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	0	0	0%	0%
<b>Sous total</b>	<b>8 050</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>
Autres prestations le cas échéant				0%
juridique, fiscal et social	0	0	0%	0%
Technologie de l'information	0	0	0%	0%
Audit Interne	0	0	0%	0%
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	0	0	0%	0%
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 050</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>



# Comptes sociaux

## I – BILAN

Actif	31/12/2007			31/12/2006
	Brut en €	Amortissements Provisions en €	Net en €	Net en €
Immobilisations incorporelles	147 323	131 752	15 570	4 157
Immobilisations corporelles	337 265	187 773	149 490	24 617
Immobilisations financières	64 165 598	393 057	63 772 540	65 552 358
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>64 650 186</b>	<b>712 584</b>	<b>63 937 602</b>	<b>65 581 131</b>
Clients et comptes rattachés	985 412		985 412	1 436 347
Autres créances	4 422 311	321 096	4 101 215	3 036 757
Disponibilités	22 236 207		22 236 207	3 293 602
Charges constatées d'avances	27 915		27 915	36 413
<b>Total actif circulant</b>	<b>27 671 847</b>	<b>321 096</b>	<b>27 350 751</b>	<b>7 803 118</b>
<b>Total général actif</b>	<b>92 322 034</b>	<b>1 033 680</b>	<b>91 288 353</b>	<b>73 384 250</b>

Passif	31/12/2007	31/12/2006
	en €	en €
Capital social	2 068 302	2 068 302
Prime d'émission	39 370 939	39 370 940
Réserves légales	206 830	206 830
Report à nouveau	9 279 385	8 145 978
Résultat de l'exercice	7 010 605	2 975 073
<b>Total capitaux propres</b>	<b>57 936 062</b>	<b>52 767 123</b>
Provisions pour risques	4 278	14 866
Autres emprunts obligataires	19 999 902	
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	8 780 000	10 421 446
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	298 577	366 234
Dettes fiscales et sociales	1 690 921	498 099
Autres dettes	2 578 612	9 316 482
<b>Total dettes</b>	<b>33 352 291</b>	<b>20 617 127</b>
<b>Total général passif</b>	<b>91 288 353</b>	<b>73 384 250</b>

# Comptes sociaux

## II – COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2007		31/12/2006	
	En€	En%	En€	En%
Production vendue services	4 561 519	100%	4 250 977	100,00%
Reprises sur amortissements et provisions, transfert charges	653 132	14,32%	686 603	16,15%
Autres produits	190	0,00%	2 978	0,07%
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>5 214 841</b>	<b>114,32%</b>	<b>4 940 558</b>	<b>116,22%</b>
Achats de marchandises	-	0,00%	-	0,00%
Autres achats et charges externes	1 697 423	37,21%	1 154 821	27,17%
Impôts, taxes, et versements assimilés	73 193	1,60%	139 066	3,27%
Salaires et traitements	1 035 921	22,71%	924 108	21,74%
Charges sociales	442 624	9,70%	384 417	9,04%
Dotations amortissements provisions d'exploitation	43 529	0,95%	39 953	0,94%
Autres charges	4 727	0,10%	56 539	1,33%
<b>Total charges exploitation</b>	<b>3 297 419</b>	<b>72,29%</b>	<b>2 698 904</b>	<b>63,49%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 917 422</b>	<b>42,03%</b>	<b>2 241 654</b>	<b>52,73%</b>
Produits financiers de participation	5 704 586	125,06%	1 284 542	30,22%
Autres intérêts et produits assimilés	540 744	11,85%	130 854	3,08%
<b>Total produits financiers</b>	<b>6 245 330</b>	<b>136,91%</b>	<b>1 415 396</b>	<b>33,30%</b>
Intérêts, et charges assimilées	966 707	21,19%	604 590	14,22%
Dotations aux provisions	364 750	8,00%	-	0,00%
<b>Total charges financières</b>	<b>1 331 458</b>	<b>29,19%</b>	<b>604 590</b>	<b>14,22%</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>4 913 874</b>	<b>107,72%</b>	<b>810 806</b>	<b>19,07%</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>6 831 296</b>	<b>149,76%</b>	<b>3 052 460</b>	<b>71,81%</b>
Produits exceptionnels sur opérations en capital	968 766	21,24%	-	0,00%
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>968 766</b>	<b>21,24%</b>	<b>-</b>	<b>0,00%</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	461	0,01%	278	0,01%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	125 758	2,76%	0	0,00%
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	0,00%	0	0,00%
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>126 219</b>	<b>2,77%</b>	<b>278</b>	<b>0,01%</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>842 547</b>	<b>18,47%</b>	<b>-278</b>	<b>-0,01%</b>
Impôts sur les bénéfices	663 238	14,54%	77 108	1,81%
<b>Résultat net</b>	<b>7 010 605</b>	<b>153,69%</b>	<b>2 975 074</b>	<b>69,99%</b>
<b>Résultat net par action (€)</b>	<b>1,69</b>		<b>0,72</b>	
<b>Résultat dilué par action (€)</b>	<b>1,53</b>		<b>0,72</b>	

# Comptes sociaux

## III – ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

### I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- L'émission le 4 juillet 2007 avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un emprunt représenté par 74 906 obligations à bons de souscriptions et/ou d'acquisitions d'actions remboursables pour un montant de 19 999 902 € avec maintien du droit préférentiel de souscription (close le 18 juillet 2007) a permis à HF COMPANY de constituer une réserve financière de 20 M€ destiné à financer sa croissance.
- Attribution gratuite de 894 271 actions émises par la société LAN en contrepartie de l'apport partiel d'actif de l'activité de prestations d'interopérabilité numérique consenti par LEA au profit d'HF COMPANY.
- Constitution d'une société à responsabilité limitée le 21 août 2007 BENELOM SARL basée au Luxembourg avec apport en nature des 10 999 parts sociales de la société privée à responsabilité limitée BENELOM SPRL basée en Belgique.

### II - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis avec le souci de donner une image fidèle de l'activité de la société et dans le respect des principes généraux de la comptabilité :

- principe de prudence
- principe de continuité d'exploitation
- principe de séparation des exercices
- principe de nominalisme
- principe de permanence des méthodes
- principe de non compensation

#### 1/ Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Aucune information complémentaire n'est nécessaire pour donner une image fidèle.

#### 2/ Dérogations

Aucune dérogation aux prescriptions comptables n'est nécessaire pour donner une image fidèle.

#### 3/ Changement de méthodes d'évaluation et de présentation

Aucun changement de méthode n'est survenu au cours de l'exercice.

## III – NOTES SUR LE BILAN

### 1 – LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

#### *Le poste concessions, brevets et droits similaires*

Ce poste regroupe l'ensemble des logiciels (amortis sur 1 an au prorata temporis) acquis par la société et s'élève à :

	31/12/2006	+	-	31/12/2007
Logiciels Brut	129 877	17 446	-	147 323
Amortissements	125 720	6 033	0	131 753
Net	4 157			15 570

## 2 – LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les règles d'amortissement sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Installations techniques, matériel et outillage	L/D	10 ans
Installations générales, agencements, aménagements	L/D	10 ans
Matériel de transport	L	4 ans
Matériel de bureau et informatique	L/D	3 ans
Mobilier	L	10 ans

(L = Linéaire / D = Dégressif)

	31/12/2006	+	-	31/12/2007
Total Brut	177 231	162 371	2 337	337 265
Amortissements	152 615	37 496	2 337	187 774
Net	24 616			149 490

Le poste correspond à du matériel informatique, du matériel de bureau et de transport.

## 3 – LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

### *Les participations financières*

Elles se décomposent ainsi :

	Nombre	Prix Unitaire €	Total €
Titres Metronic	2 500	1 341,55	3 353 878
Titres Kaorka	36 375	58,75	2 136 863
Titres Foch	100	0,01	1
Titres M2G Modélisme	1 260	15,25	19 209
Titres Avidsen	5 225	15,24	79 655
Titres Omenex	9 000	288,18	2 593 618
Titres LOM	40 000	0,93	37 350
Titres LINIA	4 695	115,57	542 599
Titres MEDILOM	920	9,88	9 085
Titres LOMIT	70 000	1,62	113 333
Titres HF ASIA	99	0,14	14
Titres CFI	117 246	40,97	4 803 508
Titres LEA	5 698 508	7,50	42 766 926
Titres MEDIA PRICE	300	10,00	3 000
Titres ACBS	2 140	196,22	419 917
Titres LAN (1)	894 360	4,03	3 600 089
Titres Metronic Ltd	39 999	1,49	59 482
Titres Benelom Luxembourg (2)	6 500	100,00	650 000
Titres TONNA (3)	36 175	11,93	431 674
<b>Total</b>			<b>61 620 202</b>

Les titres de participation sont inscrits à l'actif à leur prix d'acquisition. Ils sont évalués à la clôture à la valeur d'usage qui tient compte de l'actif net estimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Dans l'hypothèse où cette valeur d'usage viendrait à être inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation serait enregistrée en comptabilité.

Compte tenu de la situation nette de la société, les titres M2G sont dépréciés à 100 %, il en est de même pour les titres Medilom et HF Asia. Ces sociétés sont en cours de dissolution.

(1) Attribution gratuite de 894 271 actions émises par la société LAN en contrepartie de l'apport partiel d'actif de l'activité de prestations d'interopérabilité numérique consenti par LEA au profit d'HF COMPANYY.

(2) Constitution d'une société à responsabilité limitée le 21 août 2007 BENELOM SARL basée au Luxembourg avec apport en nature des 10 999 parts sociales de la société privée à responsabilité limitée BENELOM SPRL basée en Belgique.

(3) Acquisitions de titres TONNA :

Le cours au 31/12/07 de l'action TONNA est de 1,85 € Le 20 décembre 2006, la société TONNA a été placée en redressement judiciaire. Une provision pour dépréciation des titres TONNA a été dotée dans les comptes pour un montant de 365 K€correspondant à la différence entre le cours moyen d'achat et le cours de clôture de l'action.

Titres Tonna		Nombre	Prix Unitaire €	Valeur Brute €
	31/12/2006	36 175	11,93	431 674
Achats sur 2007 Néant				
	31/12/2007	36 175	11,93	431 674

En €	31/12/2006	+	-	31/12/2007
Titres de participation	65 028 212	4 317 748	7 725 758	61 620 202
<b>Total Brut</b>	<b>65 028 212</b>	<b>4 317 748</b>	<b>7 725 758</b>	<b>61 620 202</b>
Provisions dépréciation titres	28 307	364 751		393 058
<b>Net</b>	<b>64 999 905</b>			<b>61 227 144</b>

Titres propres HF		Nombre	Prix Unitaire	Valeur Brute
	31/12/2006	26 587	18	475 252
Achats sur 2007				
	31/12/2007	136 316	18	2 457 721

Les actions achetées dans le cadre du programme de rachat d'actions sont classés en titres immobilisés au moment de leur acquisition. La part des actions attribuées spécifiquement dans le cadre d'un plan d'attribution d'options d'achats sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement ce qui correspond au 31/12/2007 à 20 000 actions à 8,32 €

Le cours de l'action HF COMPANYY était de 19,57 €au 31/12/2007.

Les autres immobilisations financières correspondent à des cautions versées pour 38 K€et aux sommes investies dans le fond de régularisation mis en place dans le cadre du contrat teneur de marché pour un montant de 35 K€

#### 4 – LES STOCKS

Néant

#### 5 – CREANCES

Les comptes clients et comptes rattachés sont présentés à leur valeur nominale.

Le détail des créances est présenté dans le tableau créances.

Des provisions sont constituées au cas où la valeur de réalisation serait inférieure à la valeur d'inventaire après analyse individuelle des créances.



Les créances se décomposent en :

Libellé	Montant (€)
Clients	985 412
Fournisseurs débiteurs	699
Fournisseurs avoirs à recevoir	2 442
Groupe et associés (1)	4 398 458
Personnel et comptes rattachés	10 819
Impôts sur les bénéfices	
TVA	9 893
Débiteurs divers	
Charges constatées d'avance	27 915
<b>Total</b>	<b>5 435 638</b>

dont créances à plus d'1 an : 0 euro (toutes les créances sont à moins d'un an)

Les comptes courants consentis à la société HF Asia (113 327 €) et à la société Loam (275 298 €) qui correspondent aux frais engagés sur place pour le compte des filiales et à l'exécution des garanties ont été dépréciés à hauteur de 276 369 euros ; en effet, HF COMPANY bénéficie d'un contrat COFACE qui doit finalement réduire sa perte sur l'Asie à hauteur de 108 K€ La durée d'amortissement du contrat Asie était de 3 ans et s'achevait le 28/02/2006. Ce montant est inscrit au passif du bilan.

## 6 – LA TRESORERIE

Libellé	Montant
Valeurs mobilières de placement	21 629 614
Intérêts courus sur VMP	80 051
Stock Options	166 400
Disponibilités	360 143
Concours bancaires courants	-1 683 180
<b>Trésorerie Nette</b>	<b>20 553 028</b>

La ligne stock options correspond aux actions HF COMPANY détenus par la société et affectés à la couverture des plans de stock options.

## 7 – LES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE ET CHARGES A REPARTIR

Selon le principe d'indépendance des exercices, nous avons constaté une charge constatée d'avance de 27 915 euros.

## 8 – LES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élèvent à 57 936 062 euros.

Libellé	Montant
Capitaux Propres 2006	52 767 123
Dividendes versés	-1 861 472
Annulation de dividendes sur les actions autodétenues	19 806
Résultat 31/12/07	7 010 605
<b>Total</b>	<b>57 936 062</b>

## 9 – CAPITAL SOCIAL

### Composition du capital social :

	Nombre	Prix Unitaire (€)	Capital (€)
Actions ordinaires	4 136 604	0,50	2 068 302

## 10 – LES PROVISIONS REGLEMENTÉES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Néant

## 11 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision d'indemnités de départ à la retraite de 4 278 € a été déterminée selon la convention collective, et a fait l'objet d'un calcul statistique prenant en compte la probabilité de la présence du salarié au sein de l'entreprise à l'âge de retraite (taux de rotation du personnel, taux de mortalité), pondérée d'un taux d'augmentation des salaires et actualisée de l'inflation.

## 12 – DETTES

*Etat des emprunts à plus ou moins d'un an*

En €	CRD 12/2006	Amortissement	CRD 12/2007	% faisant l'objet d'une couverture de taux
<b>Emprunt Obligataire</b>	0		19 999 902	50%
<b>Emprunt LEA</b>	6 600 000	1 885 716	4 714 284	100%
<b>Emprunt CFI</b>	2 902 101	682 848	2 219 253	83,3%
<b>Intérêts courus</b>			163 281	
<b>Total</b>	<b>9 502 101</b>	<b>2 568 564</b>	<b>27 096 721</b>	

L'emprunt CFI est un emprunt nominal de 4,8M€ sur 7 ans à amortissement constant à taux variable (basé sur l'Euribor 3 mois) couplé à un mécanisme de couverture de taux pour partie. Les clauses de l'emprunt sont classiques.

L'emprunt LEA est un emprunt avec un droit de tirage nominal de 15M€ sous forme de billet à taux variable (basé sur l'Euribor 3M). Ce droit de tirage s'amortit de façon constante sur 5 ans. La société a tiré initialement 10,8M€ La société a commencé à amortir ce tirage depuis le 3<sup>ème</sup> trimestre 2005 et le capital restant dû au 31/12/2007 est de 4,7 M€ Le droit de tirage maximum au 31/12/07 est de 5,6 M€ Les autres clauses de l'emprunt sont classiques. Cet emprunt fait l'objet d'une couverture de taux mise en place en 2005 et d'une couverture mise en place en 2006.

Ces deux contrats d'emprunt sont assortis de deux covenants financiers :

Endettement MLT + crédit bail en capital/ capitaux propres  $\leq 1$  (pour mémoire au 31/12/07 ce ratio ressort à 0,41)

Endettement MLT + crédit bail en capital/ autofinancement net  $\leq 3$  (pour mémoire au 31/12/07 ce ratio ressort à 2,86)

Les ratios pour les covenants sont les ratios consolidés du groupe HF.

L'emprunt obligataire souscrit le 02/08/2007 porte sur un nominal de 20 M€ sur 7 ans remboursable au pair en 4 fois à échéance du 02 août 2011 (4<sup>e</sup> année), du 02 août 2012 (5<sup>e</sup> année), du 02 août 2013 (6<sup>e</sup> année) et du 2 août 2014 (7<sup>e</sup> année) à taux variable.

A l'émission, les obligations (74 906, montant nominal de 267€) étaient assorties de 449 436 BSAR, chaque BSAR donnant droit à partir du 2 août 2010 à souscrire une action HF au prix de 26.70 €

L'émission obligataire est assortie de 2 covenants financiers :

L'obligation est assortie de deux covenants financiers :

Rapport dette nette consolidée / situation nette consolidée (ou gearing) doit rester inférieur à 0,8. Il est de 0,1 au 31/12/2007.

Rapport dette nette consolidée / EBITDA (ou EBE) consolidé doit rester inférieur à 4 jusqu'au 30 juin 2008 inclus puis inférieur à 3,6 jusqu'au 30 juin 2009 inclus et enfin inférieur à 3,2 à partir du 31 décembre 2009. Il est de 0,5 au 31/12/2007.

### *Emprunts et Dettes financières*

Moins d' 1 an	4 415 026
Entre 1 an et 5 ans	14 364 876
Plus de 5 ans	10 000 000
<b>Total (€)</b>	<b>28 779 902</b>

Les dettes financières comprennent 1 683 181 euros de concours bancaires courants.

### *Fournisseurs et comptes rattachés*

Le montant total des dettes fournisseurs est de 190 679 euros dont 60 348 euros de factures non parvenues.

### *Dettes fiscales et sociales*

<b>A moins d' 1 an</b>	<b>En €</b>	<b>dont CAP</b>
Personnel	160 379	160 379
Organismes sociaux	151 861	151 861
Etat (IS)	1 189 594	1 189 594
TVA	163 032	
Autres impôts et taxes	26 054	26 054
<b>Total</b>	<b>1 690 921</b>	

### *Autres dettes*

<b>A moins d' 1 an</b>	<b>En €</b>
Clients créditeurs	48 568
Dettes sur immobilisation et comptes rattachés	
Comptes courants intégration fiscale	45 044
Comptes courants Groupe	2 485 000
Autres dettes	
<b>Total</b>	<b>2 578 612</b>

## **13 – PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE**

Néant

## **14 – ECARTS DE CONVERSION**

Néant

## **IV – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

### **1 – LE CHIFFRE D'AFFAIRES**

Le chiffre d'affaires cumulé au 31 décembre 2007 s'élève à 4 561 519 €

Il s'agit de prestations intragroupes pour 4 276 647 € et de commissions de gestion du risque de change pour 284 872 €

### **2 – PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION**

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 653 322 € et représentent des transferts de charges intragroupe.

Les charges d'exploitation représentent un montant de 3 297 419 €

### 3 – LE RESULTAT FINANCIER

HF Company a perçu 5 704 586 euros de dividendes.

Les charges d'intérêt comptabilisées au titre de l'exercice s'élèvent à 112 002 € pour l'emprunt CFI, 280 822 € pour l'emprunt LEA et 353 427 € pour l'emprunt obligataire.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 4 913 874 euros.

### 4 – LE RESULTAT EXCEPTIONNEL

HF COMPANY enregistre un profit exceptionnel de 842 547 euros.

### 5 – IMPOTS SUR LES SOCIÉTÉS

<b>Impôts sur les sociétés</b>	<b>En €</b>
IS Société HF	654 787
Charge d'IS liée à l'intégration	8 451
<b>Total</b>	<b>663 238</b>

Conformément à la convention d'intégration fiscale, HF COMPANY enregistre les économies d'IS liées à la compensation des résultats fiscaux négatifs des filiales dans ses comptes.



## Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations

Société	Adresse	Siren	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Prêts et avances consentis à la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes comptabilisés par la société au cours de l'exercice	Observations
						brute	nette							
METRONIC	Node Park Touraine - 37310 Tauxigny	405 250 119	162 500 €	9 696 966 €	100%	3 353 879 €	3 353 879 €	0 €	1 000 000 €		28 125 380	1 488 397 €	500 000 €	
KAORKA	La Gaillaudière - 37320 Esvres	773 500 368	1 455 000 €	-1 612 355 €	100%	2 136 864 €	2 136 864 €				2 243 017	40 356 €		
FOCH			1 524 €	-442 655 €	100%	1 €	1 €	2 045 808 €				0 €		(1)
AVIDSEN	Node Park Touraine - 37310 Tauxigny	420 462 533	88 000 €	2 147 590 €	99%	79 655 €	79 655 €				7 564 139	112 759 €		(1)
MCG			57 321 €		33%	19 209 €	0	8 206 €						
OMENEX	32 rue A. Fresnel - 37170 Chambray les T.	312 612 732	144 000 €	742 455 €	100%	2 593 618 €	2 593 618 €				3 341 262	109 168 €	100 000 €	
CFI	ZI Etan - BP 321 - 01603 Trévoux cedex	384 024 899	1 000 000 €	1 472 133 €	100%	4 803 508 €	4 803 508 €				14 019 401	307 136 €		
LEA	2 place des Vosges - 92051 La Défense	428 781 462	807 289 €	9 133 004 €	100%	42 766 926 €	42 766 926 €		1 400 000 €		36 438 876	730 192 €	5 000 000 €	
MEDIAPRICE	La Gaillaudière - 37320 Esvres	491 284 956	3 000 €	16 196 €	100%	3 000 €	3 000 €				490 155	-408 €		
ACBS	ZA La Bastide Blanche - E3 - 13127 Vitrolles	443 095 310	38 250 €	-340 607 €	99%	419 917 €	419 917 €				6 739 873	256 934 €		
LAN	Node Park Touraine - 37310 Tauxigny	428 781 462	894 360 €	0 €	100%	3 600 089 €	3 600 089 €				1 217 842	112 381 €		
LOM	Caldes de Montbut - Espagne		150 250 €	2 374 095 €	79,8%	37 350 €	37 350 €			391 000	6 746 906	-108 454 €	0 €	
LINIA	ul Robotniczna 72 - 53608 Wroclaw Pologne		2 407 500 zly	-449 633 €	98%	542 599 €	542 599 €	0 €		259 000	1 691 029	706 €		
LONMIT	Via Marconi -20080 Vermezzo - Italie	75 000 €	75 000 €	1 342 788 €	93,33%	113 333 €	113 333 €				7 721 179	701 420 €	93 333 €	
METRONIC Ltd	Watford - Hertfordshire - UK			-14 337 €	100,00%	59 482 €	59 482 €				1 674 705	-211 394 €		
BENELOM Luxembourg	61 rue de Sassen - Bertrange - Luxembourg		650 000 €		100,00%	650 000 €	650 000 €						1 301 €	(1)
MEDLOM			100 000 Dh		92,00%	9 085 €	0 €	32 164 €						(1)
HF ASIA			100 HKD		99,00%	14 €	0 €	113 327 €						(1)

(1) en liquidation

Eléments concernant les entreprises liées :

<b>Au bilan</b>	
Participations	61 160 218
Créances clients et comptes rattachés	924 667
Autres créances	3 969 464
Dettes rattachées à des participations	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	230
Autres dettes	2 530 044
<b>Au compte de résultat</b>	
Prestations de service	4 276 647
Refacturations (produits)	593 496
Produits financiers	1 884
Charges financières	120 636
Refacturations (charges)	15 930

La ligne prestation de service se décompose comme suit (en K€) :

METRONIC	1 164
CIRDE	14
KAORKA	134
MEDIAPRICE	20
AVIDSEN	169
CFI	553
LEA	958
Groupe OMENEX	251
NABUCO	5
LMN	64
ACBS	217
LAN	77
Groupe LOM	0
Groupe LOMIT	616
LINIA	10
BENELOM	5
<b>Sous-total</b>	<b>4 257</b>
+ Frais de fusion	20K €
<b>Total prestations</b>	<b>4 277 k€</b>

Les frais de fusion sont les frais facturés dans le cadre de la gestion de la fusion des échelles d'intérêt.

La ligne refacturations (produits) est composée de transferts de charges de diverses natures, refacturés aux différentes filiales du groupe à prix coûtant.

La ligne produits financiers est composée de 5 704 586 € de dividendes reçus dont le détail est fourni dans le tableau des participations. Le solde est composé d'intérêts facturés dans le cadre de la fusion d'échelle d'intérêts.

## 2 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

en K€KUSD	2007				2006
	Total	<1an	de 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Créances cédées non échues					
Nantissement hypothèques et suretés réelles					
Aval, cautions et garanties K USD	400	400			700
Aval, cautions et garanties K €	1 275			1 275	1 275
Autres engagements donnés :	0				
- crédit documentaire K USD	0				
- achat à terme K USD	63 317	45 317	18 000		23 897

Des lettres de confort ont été émises auprès des banques des sociétés suivantes : BENELOM et LINIA.  
Les couvertures mises en place par HF COMPANY pour prémunir ses filiales contre une évolution défavorable des devises ont conduit au 31/12/2007 à l'achat à terme USD contre EUR pour un montant des couvertures de 63,3179 MUSD.

Bénéficiaires des garanties	Garanties
Avidsen Electronica	391 K€
Linia Polska	1 000 000 PLN soit 259 K€
Benelom	625 K€

HF COMPANY a pris une garantie de paiement sous forme de stand by pour un total de 400 KUSD vis-à-vis d'un fournisseur de Taiwan dont la validité court jusqu'au 10/11/2008. Cette garantie couvre les achats réalisés auprès de ce fournisseur asiatique par les filiales LOM, BENELOM, LOMIT, METRONIC, DISTRATEL et OMENEX.

Tableau synthétique des couvertures de taux mises en place :

Couverture de taux	Descriptif	Nominal au 31/12/2007	- un an (en K€)	1 an à 5 ans (en K€)
Emprunt CFI	swap Euribor 3M/Euribor 12M-cap 3,35% jusqu'à 5%	671	206	465
	swap Euribor 3M/Euribor 12M-cap 3,35% jusqu'à 5%	1 131	348	783
<i>Total couverture de taux sur emprunt CFI</i>		1 802	554	1 248
Emprunt LEA	swap Euribor 3M/Euribor 12M-cap 3,16% puis cap 4%	3 510	1 404	2 106
	Euribor 3M bornes corridor évolutif 3%/4,9%	625	250	375
<i>Total couverture de taux sur emprunt LEA</i>		4 135	1 654	2 481
Emprunt obligataire	swap Euribor 3M-0,1/Taux fixe 4,26%	10 000		10 000
<i>Total couverture de taux sur emprunt obligataire</i>		10 000		10 000
<b>Total Nominal Couvert</b>		15 937	2 208	13 729

### 3 – PERSONNEL

Au 31 décembre 2007, HF COMPANY comprenait :

Catégories	Femmes	Hommes	Total
Cadres et assimilés	2	6	8
Employés	4	3	7
Contrat Apprentissage		1	1
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>16</b>

Le volume d'heure acquis au titre du DIF par les salariés de HF COMPANY est de 515 heures.

### 4 – CONSOLIDATION ET INTEGRATION FISCALE

#### A/ INTEGRATION FISCALE

Le conseil d'administration de HF COMPANY a opté pour le régime de l'intégration fiscale tel que prévu par les dispositions de l'article 223-A. Pour l'exercice 2007, la société HF COMPANY se constitue seule redevable de l'impôt pour les sociétés du groupe.

#### B/ PRINCIPES DE CONSOLIDATION

HF COMPANY SA respecte les principes de consolidation arrêtés par le groupe HF COMPANY.  
HF COMPANY est la société consolidante.

### 5 – Avances et crédits alloués aux dirigeants

N/A

### 6 – Rémunération des dirigeants

Elles sont communiquées dans le rapport de gestion.

# Comptes sociaux

## IV – RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2007)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société HF COMPANY, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué à la note 3 « Les immobilisations financières » du chapitre 3 « Notes sur le bilan » de l'annexe traitant des immobilisations financières, les titres de participation sont évalués à la clôture à la valeur d'usage et, dans l'hypothèse où cette valeur d'usage viendrait à être inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation serait enregistrée en comptabilité.

Nous avons vérifié le caractère approprié de cette méthode et son application à la clôture de l'exercice 2007.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

La sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés, ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs de capital et des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Tours, le 04 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

AC AUDIT CONSEIL  
Alain COULON

Deloitte & Associés  
Bernard GROUSSIN



# Comptes sociaux

## V- RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

(Exercice clos le 31 décembre 2007)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

### 1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avenant bail commercial SCI TOX

Conseil d'Administration du 13 mars 2007

Personnes concernées : M. BERTHAUD, BOUGET et TABONE

Nature et objet : Avenant au bail commercial de février 2005 pour utilisation en exclusivité totale de la grande salle de réunion pour un loyer annuel complémentaire de 18 K€HT.

Modalités : Le montant pris en charges au titre du bail modifié par cet avenant au cours de l'exercice est de 77 300 €hors taxes.

Contrat Article 83

Conseil d'Administration du 13 mars 2007

Personnes concernées : M. BOUGET

Nature et objet : Réintégration de M. Yves BOUGET dans le contrat Article 83 de retraite collective d'entreprise au bénéfice de l'ensemble des cadres de la société.

### 2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de des conventions et des engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Contrat bail commercial avec la SCI TOX

Contrat de bail commercial aux termes duquel votre société prend en location une partie de l'ensemble immobilier situé Node Park Touraine 37310 TAUXIGNY composé de 676 m<sup>2</sup> de bureaux au premier étage, moyennant diverses charges et conditions et notamment le paiement d'un loyer annuel hors taxes de 57 000 € et le versement d'un dépôt de garantie de 28 500 € hors taxes. Ce bail est conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives ayant commencé à courir rétroactivement le 23 mars 2004.

Ce contrat a été modifié par l'avenant autorisé par le Conseil d'Administration du 13 mars 2007.

Contrat article 83 du Code Général des Impôts

Un contrat de retraite collective d'entreprise au bénéfice de l'ensemble des cadres de votre société.

Convention de prestations de services

Contrat de prestation de services conclu avec Dominique GARREAU, Administrateur, qui a apporté à votre société son concours en matière de conseil en stratégie et d'assistance au développement du Laboratoire de la Maison Numérique. Le montant pris en charge au titre de l'exercice s'élève à 108 000 € HT.

Tours, le 04 avril 2008  
Les Commissaires aux Comptes

AC AUDIT CONSEIL  
Alain COULON

Deloitte & Associés  
Bernard GROUSSIN



# Chapitre III

## RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

### I - RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

**- Dénomination sociale**

HF COMPANY

**- Siège social**

Node Park Touraine

37310 TAUXIGNY

Téléphone : 02 47 34 38 38 / Fax : 02 47 34 38 30

Il peut être transféré en tout endroit du même département ou dans un département limitrophe, par une simple décision du Conseil d'Administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

**- Forme juridique**

La Société HF COMPANY est constituée sous forme de Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration.

**- Nationalité**

Française

**- Date de création de la société**

Le 15 mai 1996, jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Tours.

**- Durée**

La durée est fixée à 99 ans.

La Société HF COMPANY prendra fin le 15 mai 2095, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée décidée par l'assemblée générale extraordinaire.

**- Objet social (article 3 des statuts)**

La Société HF COMPANY a pour objet :

- La création ou la prise de participations majoritaires ou non dans toutes entreprises industrielles, commerciales ou civiles, quel qu'en soit l'objet ou la forme.
- L'animation de la politique du groupe et le contrôle des entreprises placées sous sa dépendance.
- La fourniture de tous services et de toutes prestations à ces entreprises dans les domaines technique, financier, administratif, juridique, immobilier, comptable, etc.
- L'achat, la vente, la fabrication, la transformation et la location de tous matériels.
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

**- Registre du commerce et des sociétés**

405 250 119 RCS TOURS

**- Code APE :**

741 J

**- Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société**

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'assemblées générales, informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédents, peuvent être consultés au siège social de la Société HF COMPANY ou mis à disposition par voie électronique sur demande formulée à l'adresse [comfi@hfcompany.com](mailto:comfi@hfcompany.com).

#### - Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### - Assemblées générales

Les actionnaires sont réunis, chaque année, en assemblée générale ordinaire, aux jour, heure, et lieu indiqués dans l'avis de convocation, dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, sous réserve de la prorogation de ce délai par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête.

Les convocations sont faites quinze jours au moins à l'avance sur première convocation et six jours au moins à l'avance sur deuxième convocation, par lettre simple ou recommandée adressée au dernier domicile connu de chaque actionnaire. Toute assemblée irrégulièrement convoquée peut être annulée. Toutefois, l'action en nullité n'est pas recevable lorsque tous les actionnaires étaient présents ou représentés.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions. Le droit de participer aux assemblées générales étant subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'assemblée générale, régulièrement convoquée et constituée, représente l'universalité des actionnaires; ses décisions sont obligatoires pour tous.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire. Les mineurs et incapables sont représentés par leurs tuteurs et administrateurs, sans que ces derniers aient besoin d'être personnellement actionnaires. Une personne morale est valablement représentée par tout représentant légal ayant qualité, ou par une personne spécialement habilitée à cet effet, ou à défaut, par son représentant permanent au sein du conseil d'administration qui est réputé de plein droit avoir mandat à cet effet.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication, lorsque le conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale.

Les assemblées générales ordinaires ou extraordinaires, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions légales qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leurs sont attribués par la loi.

L'assemblée générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance, ou représentés. Les votes sont exprimés par mains levées, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième du capital représenté à l'assemblée. Pour toutes les assemblées les actionnaires ont la faculté de voter par correspondance.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau, et établis dans les conditions conformes à la loi.

L'ensemble des dispositions relatives aux assemblées générales figurent in extenso dans l'article 21 des statuts.

#### - Cession et transmission des actions

Aucune clause statutaire ne restreint le transfert des actions.

#### - Droit de vote double :

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation que celles prévues par la loi.

Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom de même actionnaire, de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de la Communauté Européenne.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

#### - Franchissement de seuils statutaires (article 12 des statuts)

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un pourcentage de participation de 1% du capital ou des droits de vote, est tenue d'informer la société du nombre total d'actions qu'elle possède, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de quinze jours suivant le franchissement de ce seuil statutaire de 1%.

L'information mentionnée à l'alinéa précédent est également faite dans les mêmes délais lorsque la participation au capital ou en droits de vote devient inférieure au seuil de 1%.

Pour déterminer le seuil de participation prévu ci dessus, sont assimilées aux actions possédées par la personne tenue à l'information mentionnée à l'alinéa précédent :

1. Les actions possédées par d'autres personnes pour le compte de cette personne,
2. Les actions possédées par les sociétés qu'elle contrôle,
3. Les actions possédées par un tiers avec qui elle agit de concert,
4. Les actions que l'une des personnes visées aux alinéas 1, 2, et 3 ci-dessus, est en droit d'acquérir, à sa seule initiative, en vertu d'un accord.

En cas de non respect de l'obligation mentionnée aux deux alinéas qui précèdent, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 2% au moins des droits de vote.

#### - Répartition statutaire des bénéfices (article 48 des statuts)

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq (5) pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale qui, sur proposition du conseil d'administration peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserves généraux ou spéciaux ou le distribuer.

En outre l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, outre des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

#### - Paiement des dividendes et acomptes (article 49 des statuts)

Le paiement du dividende se fait annuellement à l'époque et aux lieux fixés par l'assemblée générale ou, à défaut, par le conseil d'administration. La mise en paiement du dividende doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice, sauf prolongation par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête à la demande du conseil d'administration.

La demande de paiement du dividende en actions doit intervenir dans un délai fixé par l'assemblée générale, sans qu'il puisse être supérieur à trois mois à compter de la date de celle-ci. Ce délai peut être suspendu, pour une durée ne pouvant excéder trois mois, par décision du conseil d'administration, en cas d'augmentation de capital.

#### - Titres au porteur identifiables

Conformément à l'article 228-2 du code de commerce, la Société HF COMPANYY peut recourir à tout moment auprès du dépositaire central à la procédure des titres au porteur identifiables.

#### - Conseil d'administration

##### *Composition (article 18 des statuts)*

La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de douze au plus.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif.

Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire

d'au moins quatre actions.

*Durée des fonctions des administrateurs (article 19 des statuts)*

La durée des fonctions des administrateurs nommés en cours de vie sociale est de six (6) années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Tout administrateur sortant est rééligible.

*Vacances – Cooptions – Ratifications (article 20 des statuts)*

En cas de vacances, par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Si le nombre d'administrateurs devient inférieur à trois, le ou les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil. Les nominations provisoires effectuées par le conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre demeure en fonction pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

*Président du conseil (article 21 des statuts)*

Le conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de soixante-cinq (65) ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il rend compte dans un rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du conseil et les assemblées. En l'absence du président et des vice-présidents, le conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera sa réunion. Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

*Délibération du conseil – Procès-verbaux (article 22 des statuts)*

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Sous réserve des dispositions de l'article 24, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante. Si le conseil est composé de moins de cinq membres et que deux administrateurs seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

*Pouvoirs du conseil (article 23 des statuts)*

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en oeuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le président ou le directeur

général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

**- Direction générale (article 24 des statuts)**

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Cette décision est prise à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés. Dans les mêmes conditions, le conseil d'administration peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du conseil d'administration, le conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration. Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables.

Il peut être autorisé par le conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur la proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux.

Ils sont révocables à tout moment par le conseil sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le directeur général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués.

## II - RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

**- Capital social**

Au jour du présent document, le capital est de 2 068 302 € divisé en 4 136 604 actions entièrement libérées de 0,5 € de nominal.

**- Capital autorisé**

**Délégations de compétence en vue d'augmenter le capital avec maintien et/ou suppression du DPS :**

Les délégations consenties par l'Assemblée Générale du 15 avril 2005 en cours de validité au jour d'établissement du document de référence sont rappelées ci-après :

Options de souscription et attribution d'actions :



L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes:

- Autorise le conseil d'administration dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 à L. 225-185 du Code de Commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi,
- Fixe à trente-huit mois à compter du jour de la présente assemblée générale la durée de validité de la présente délégation,
- Décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que :
  - \* d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel,
  - \* d'autre part, les mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
- Décide que le nombre total des options qui seront ouvertes ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur aux limites fixées aux articles L.225-182 du Code de Commerce et 174-17 du décret du 23 mars 1967, sous réserve de toutes autres limitations légales ;
- Décide que le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le conseil d'administration et ne pourra être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales en vigueur applicables.
- Décide qu'aucune option ne pourra être consentie :
  - \* ni dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés sont rendus publics,
  - \* ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique.
  - \* moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ;
- Prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.
- Délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour :
  - Fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus ; fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions devront être ajustés notamment dans les hypothèses prévues aux articles 174-8 à 174-16 du décret du 23 mars 1967,
  - Fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de 8 ans, à compter de leur date d'attribution,
  - Prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions,
  - Accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.
  - Sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

*Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes, autorise le conseil d'administration, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à procéder à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions seront :

- Les membres du personnel salarié ou certaines catégories d'entre eux tant de la société que des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions de l'article L 225-197-2 du Code de commerce,
- Les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre d'actions qui seront attribuées gratuitement par le conseil d'administration au titre de la présente délégation ne pourra dépasser 5 % du capital social existant au jour de la première attribution décidée par le conseil.

L'attribution des actions aux bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période « d'acquisition » d'une durée minimale de deux ans à compter de la décision d'attribution du conseil d'administration. En outre, les bénéficiaires devront conserver les actions pendant une durée minimale de deux années à compter de leur attribution définitive.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration à l'effet de :

- Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
- Déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites parmi les personnes remplissant les conditions fixées ci-dessus ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux,
- Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation
- Le cas échéant :
  - \* constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserves indisponibles des sommes requises pour la libération des actions nouvelles à attribuer.
  - \* décider la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement, le montant de cette ou ces augmentations de capital s'imputant sur celui de l'autorisation globale donnée par la dixième résolution,
- Le cas échéant,
  - \* procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution
- Et généralement faire dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en oeuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte, renonciation expresse des actionnaires à leur droit à la fraction des réserves, primes et bénéfices incorporés au capital pour permettre la libération des actions attribuées.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 14 mai 2007 a consentie au conseil d'administration les délégations rappelées ci-après, toutes en cours de validité :

**Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-127, L.225-129, L 225-129-2, et L 228-92 et suivants du Code de commerce :

1. Délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera :
  - a. par émission avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, tant en France qu'à l'étranger, soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies,

d'actions de la société, et de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, (en ce compris toute forme de bons de souscription ou d'achat) à une quotité du capital social ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, (à l'exclusion d'actions de préférence et de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence) ;

b. et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes, précision étant faite que, le cas échéant, les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans le délai fixé par les dispositions légales ;

2. Décide que le montant total des augmentations de capital social en numéraire susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 1,5 millions d'euros (1.500.000 €) en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société, étant précisé que ce plafond global d'augmentation de capital est commun à la huitième résolution ci-après et que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées au titre de cette résolution s'imputera sur ce plafond global.

3. Décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres de créances, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Ces titres de créances pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 50.000.000 euros ou leur contre-valeur en euros à la date de la décision d'émission, étant précisé que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu. Ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est déléguée au conseil d'administration par la présente assemblée générale.

4. En cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation l'assemblée générale décide que :

a. les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible, aux actions et aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution.

b. le conseil d'administration aura en outre la faculté de conférer aux actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes ;

c. si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission réalisée en vertu de la présente délégation, le conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter dans les conditions fixées par la loi, l'émission au montant des souscriptions recueillies,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits sur le marché français et/ou international et/ou à l'étranger.

5. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation.

6. Décide que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

7. Prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

8. Le conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions de la société, ainsi que les conditions dans lesquelles sera provisoirement

suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société

Le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de réserver les droits éventuels de tout titulaire de titres donnant droit immédiatement ou à terme à une quotité du capital social, en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions et en général, faire le nécessaire.

### **Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-129-2 :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, en faisant publiquement appel à l'épargne, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière; étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L 225-148 du Code de Commerce.

Conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
3. Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de pouvoirs :

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1 500 000 €

En outre, sur ce plafond, s'imputera le montant nominal global des actions émises en vertu de la précédente résolution.

Le montant nominal des titres de créance émis ne pourra excéder 50.000.000 euros ou leur contre-valeur en euros à la date de la décision d'émission, étant précisé que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu. Ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est déléguée au conseil d'administration par la présente assemblée générale.

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'Administration la faculté de conférer aux actionnaires, un droit de priorité conformément à la loi.
5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en oeuvre la délégation.
6. Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires

pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

7. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.
8. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

#### *Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires*

**Pour chacune des émissions décidées en application des neuvième et dixième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L 225-135-1 du code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire.**

#### *Autorisation donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital social dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature*

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et conformément à l'article L 225-147 du Code de commerce :

1. Autorise le conseil d'administration à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'augmentation du capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L 225-148 du code de commerce ne sont pas applicables.
2. Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée,
3. Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10% du capital social.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente assemblée générale.

4. Délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et de procéder à la modification corrélative des statuts, et faire le nécessaire en pareille matière

#### **Autorisation de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents PEE**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail :

- 1/ Autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise,
- 2/ Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation,
- 3/ Fixe à vingt six mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette autorisation,

- 4/ Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 150 000 euros,
- 5/ Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L. 443-6 est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.
- 6/ confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

#### **Utilisation des délégations en période d'offre publique**

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, dans le cadre de l'article L.233-33 du Code de commerce :

- Autorise le Conseil d'administration, si les titres de la Société viennent à être visés par une offre publique, à mettre en œuvre les délégations et/ou autorisations qui lui ont été consenties aux termes des neuvième à treizième résolutions de la présente Assemblée ainsi que celles consenties par l'assemblée générale du 15 avril 2005 dans ses dix-huitième et dix-neuvième résolutions,
- Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre, dans les conditions prévues par la loi, la présente autorisation

La présente autorisation est consentie pour une durée expirant à la fin de la période d'offre de toute offre publique visant la Société et déposée dans les 18 mois de la présente assemblée générale.

#### **Délégation à donner aux fins d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique**

**Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 233-32-II et L. 233-33 du Code de commerce :**

- Délègue au conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider une émission de bons permettant de souscrire à des conditions préférentielles des actions HF Company et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre.
- Décide de fixer, ainsi qu'il suit, la limite des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :
- Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises par exercice des bons ne pourra être supérieur à 2 068 302 euros. Le plafond ainsi arrêté inclut la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.
- Le nombre maximum de bons de souscription d'actions pouvant être émis sera égal au nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons

Il est précisé que la mise en œuvre de l'autorisation conférée au titre de la présente résolution ne s'imputera pas sur le plafond global prévu aux septième et huitième résolutions de la présente assemblée.

- Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :
- fixer les conditions d'exercice des bons de souscription, qui devront être relatives aux termes de l'offre ou de toute offre concurrente éventuelle, ainsi que les autres caractéristiques de ces bons et notamment :
  - o le nombre de bons,
  - o le prix d'exercice ou les modalités de détermination de ce prix,
  - o les conditions relatives à l'émission et à l'attribution gratuite de ces bons, avec faculté d'y surseoir ou d'y renoncer.
- d'une manière générale, déterminer toutes autres caractéristiques et modalités de toute opération décidée sur le fondement de la présente autorisation, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités, constater le cas échéant l'augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts.

Les bons de souscription d'actions deviendront caducs de plein droit dès que l'offre et toute offre concurrente éventuelle échouent, deviennent caduques ou sont retirées.

La présente délégation est consentie pour une durée expirant à la fin de la période d'offre de toute offre publique visant la Société et déposée dans les 18 mois de la présente assemblée générale. Elle est indépendante de la délégation de compétence prévue à la neuvième résolution de la présente assemblée.

Parmi les autorisations décrites ci-dessus, certaines prennent fin prochainement. Il sera donc proposé à l'Assemblée Générale du 6 juin 2008 de les renouveler selon les modalités suivantes :

#### **Autorisation d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions**

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale d'autoriser le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des salariés, de certains d'entre eux, ou de certaines catégories du personnel, et/ ou des mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce ;

Le nombre total des options pouvant être octroyées par le conseil d'administration au titre de la présente délégation ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur aux limites fixées aux articles L.225-182 et R. 225-143 du Code de Commerce, sous réserve de toutes autres limitations légales.

Le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le conseil d'administration et ne pourra être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales en vigueur applicables

La durée des options fixée par le conseil ne pourra excéder une période de 8 ans, à compter de leur date d'attribution.

Ainsi, le conseil disposera, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus, fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

#### **Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux**

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de déléguer au conseil d'administration, pour une durée de 38 mois la faculté de procéder, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourraient être :

- les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le conseil d'administration au titre de la présente délégation ne pourrait dépasser 5 % du capital social existant au jour de l'attribution.

L'attribution des actions aux bénéficiaires ne serait définitive au terme d'une période d'acquisition :

- d'une durée minimale de deux ans pour les bénéficiaires résidents fiscaux français à la date d'attribution. En outre, ces derniers devront conserver les actions attribuées pendant une durée minimale de deux années. Le conseil aurait la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes.
- d'une durée minimale de quatre ans pour les bénéficiaires non résidents fiscaux français à la date d'attribution, le conseil d'administration ayant la faculté d'augmenter la durée de cette période. Ces bénéficiaires ne seraient en revanche pas soumis à l'obligation de conservation visée ci-dessus, sauf disposition fiscale contraire.

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

La présente autorisation emporterait de plein droit renonciation à votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Ainsi, le conseil disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites parmi les personnes remplissant les conditions fixées ci-dessus ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux, déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation, le cas échéant constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserves indisponibles des sommes requises pour la libération des actions nouvelles à attribuer, décider la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement, procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution et généralement faire dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

### **Autorisation à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE**

L'ordre du jour de la prochaine assemblée prévoyant des délégations d'augmentation de capital, il sera donc demandé à ladite assemblée de se prononcer sur un projet de délégation à donner au Conseil d'administration permettant de réaliser une augmentation de capital, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et effectuée dans les conditions de l'article L. 443-5 du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital. Il découle de la loi l'obligation de supprimer le droit préférentiel de souscription.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourra être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L. 443-6 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la délégation est de 150 000 euros,

A cet effet nous vous proposons de conférer au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois tous pouvoirs à l'effet d'utiliser la délégation.

Le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

### **Autorisation d'utiliser ces délégations et autorisations en période d'offre publique**

Il est proposé à la prochaine assemblée de bien vouloir autoriser le conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, si les titres de la Société viennent à être visés par une offre publique, à mettre en œuvre les délégations et/ou autorisations qui lui ont été consenties aux termes des huitième à onzième résolutions de la présente Assemblée, ainsi que celles consenties par l'assemblée générale du 14 mai 2007 dans ses neuvième à treizième résolutions.

Cette autorisation ne serait utilisable que dans le cadre de l'exception de réciprocité conformément à la législation applicable.



## Délégation aux fins d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique dans le cadre de l'exception de réciprocité

Il est proposé à la prochaine assemblée, de bien vouloir consentir au conseil d'administration une délégation de compétence à l'effet de décider une émission de bons permettant de souscrire à des conditions préférentielles des actions HF Company et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre, dans la limite des plafonds suivants :

- Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises par exercice des bons ne pourra être supérieur à 2 068 302 euros. Le plafond ainsi arrêté inclut la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.
- Le nombre maximum de bons de souscription d'actions pouvant être émis sera égal au nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons.

Cette délégation ne serait utilisable exclusivement en période d'offre dans le cadre de l'exception de réciprocité conformément à la législation applicable et serait consentie pour une durée expirant à la fin de la période d'offre de toute offre publique visant la Société et déposée dans les 18 mois de la présente assemblée générale.

### Titres donnant accès au capital

Le conseil d'administration du 14 mai 2007, faisant usage de l'autorisation et des pouvoirs qui venaient de lui être conférés par l'assemblée générale des actionnaires du même jour, a décidé du principe de l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires exerçable à titre irréductible et réductible, d'un emprunt représenté par des obligations (les « **Obligations** ») assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les « **BSAAR** ») (ensemble les « **OBSAAR** ») d'un montant nominal global maximum de 20 000 000 euros ;

Ce même conseil a subdélégué au Président-Directeur Général, jusqu'au 31 décembre 2007, les pouvoirs pour :

- décider de la date du lancement de l'émission des OBSAAR et du calendrier y relatif,
- décider de la structure de l'opération,
- fixer le montant de l'émission des OBSAAR, lequel devra être au maximum de 20 000 000 d'euros, ainsi que le montant nominal de l'augmentation de capital susceptible de résulter de l'exercice de BSAAR, lequel devra être au maximum de 224 718 euros,
- fixer les modalités de l'émission, l'ensemble des caractéristiques des Obligations et des BSAAR et, notamment, le prix d'émission des OBSAAR, la durée de l'emprunt, le prix de cession unitaire des BSAAR par les établissements bancaires aux Cédants de DPS, les conditions de remboursement des BSAAR, les périodes d'incessibilité et d'exercice des BSAAR, le prix d'exercice des BSAAR,
- Prévoir qu'en cas d'émission de nouveaux titres de capital ou de nouvelles valeurs mobilières donnant accès au capital, de fusion ou de scission ou d'autres opérations financières comportant un droit préférentiel de souscription ou réservant une période de souscription prioritaire au profit des actionnaires de la Société, le conseil se réserve le droit de suspendre l'exercice des BSAAR pendant un délai qui ne peut excéder trois mois,
- arrêter les engagements (« covenants ») financiers et autres que la société devra respecter pendant la durée de vie des Obligations,
- établir la note d'opération relative à l'émission d'OBSAAR en vue de la délivrance du visa de l'AMF et faire le nécessaire auprès des établissements bancaires en vue de l'obtention de leurs engagements de souscription des OBSAAR,
- constater la réalisation de l'opération,
- assurer la cotation des Obligations et celle des BSAAR,
- passer tous accords nécessaires à la bonne fin de l'émission ainsi qu'à la cotation et au service financier des titres, d'une manière générale prendre toutes mesures utiles, le tout dans les conditions légales et réglementaires en vigueur lors de cette émission,
- de signer tout document, faire toutes déclarations de quelque nature que ce soit, prendre tout engagement, consentir toutes garanties et sûretés, certifier tout document et pièces, élire domicile et plus généralement prendre toutes mesures utiles ou nécessaires à la réalisation de l'émission d'OBSAAR.
- Modifier si nécessaire les termes et conditions du contrat d'émission et les caractéristiques des Obligations et des BSAAR.
- Constater le cas échéant la réalisation des augmentations de capital issues des souscriptions de bons et procéder à la modification corrélative des statuts et à l'admission des actions nouvelles aux négociations sur Eurolist.

Par décision en date du 28 juin 2007, le Président-Directeur Général a décidé :

- de procéder, sous condition suspensive de l'obtention du visa de l'Autorité des Marchés Financiers, à l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription exerçable à titre irréductible et réductible, d'un montant nominal de 19 999 902 € par émission au pair de 74 906 obligations de 267 € de valeur nominale assorties chacune de 6 bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables. Ces bons donneraient droit à la souscription ou à l'acquisition d'un nombre maximal de 449 436 actions ordinaires.

En conséquence, le montant nominal de l'augmentation de capital social susceptible de résulter de l'exercice des Obligations ne pourra pas excéder la somme totale de 224 718 €, auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, dans les conditions légales et réglementaires, les droits des porteurs d'OBSAAR.

- que la période de souscription de l'opération débutera le 4 juillet 2007 et que les modalités et caractéristiques définitives de l'émission d'OBSAAR sont telles que définies dans la note d'opération soumise au visa de l'Autorité des Marchés Financiers, et annexée comme faisant partie intégrante de ladite décision.

1 BSAAR donnera droit de souscrire à 1 action nouvelle ou d'acquérir une action existante HF COMPANY moyennant le versement d'un prix d'exercice de 26,70 devant être libéré en espèces, simultanément à l'exercice du BSAAR.

Les BSAAR pourront être exercés à tout moment à compter du 2 août 2010 au 2 août 2014.

#### Tableau d'évolution du capital social depuis la création de la Société HF COMPANY :

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital en €	Prime d'émission et d'apport en €	Nbre de titres émis	Montant cumulé du capital social	
					Capitaux en €	Titres
15.05.96	Création de la société HF COMPANY (anciennement TEG COM)	609 796		40 000	609 796	40 000
28.05.96	Souscription en numéraire	203 276	406 551	13 334	813 072	53 334
11.06.97	Division du nominal / 10	0	0	480 006	813 072	533 340
29.09.97	Conversion de 6 666 obligations convertibles	101 623	203 245	66 660	914 694	600 000
15.10.97	Souscription en numéraire	274 408	4 116 123	180 000	1 189 102	780 000
25.06.01	Incorporation au capital des réserves	370 898	0	0	1 560 000	780 000
28.12.01	Augmentation de capital résultant de la fusion	653 000	4 586 188	326 500	2 213 000	1 106 500
28.12.01	Réduction de capital annulation de titres résultant de la fusion	-645 450	- 4 530 788	-322 725	1 567 550	783 775
28.01.05	Division par 4 du nominal	0	0	2 351 325	1 567 550	3 135 100
30.06.05	Augmentation de capital dans le cadre de l'acquisition de LEA	500 752	35 052 640	1 001 504	2 068 302	4 136 604

## Répartition du capital depuis 3 ans :

Répartition du capital le 14 mars 2008 (date du Conseil arrêtant les comptes 2007) :

ACTIONNAIRES	Actions		Droits de vote	
	Nombre	En %	Nombre	En %
Yves BOUGET au nominatif	538 344	13,01%	1 076 688	22,33%
Eric TABONE au nominatif	240 142	5,81%	480 284	9,96%
Laurent BURDIN au nominatif	86 715	2,10%	173 430	3,60%
LBCO au nominatif	120 000	2,90%	120 000	2,49%
Annie LUDENA au nominatif	65 348	1,58%	130 696	2,71%
Eric BERTHAUD	278 884	6,74%	278 884	5,78%
Dominique GARREAU	21 212	0,51%	21 212	0,44%
<b>Sous-total membres du Conseil d'Administration</b>	<b>1 350 645</b>	<b>32,65%</b>	<b>2 281 194</b>	<b>47,31%</b>
Titres autodétenus teneur de marché	1 281	0,03%	0	0,00%
Titres autodétenus CIC	224 716	5,43%	0	0,00%
Titres autodétenus nominatif	20 000	0,48%	0	0,00%
Public au nominatif vote double	429	0,01%	858	0,02%
Public au nominatif vote simple	10	0,00%	10	0,00%
Public	2 539 523	61,39%	2 539 523	52,67%
<b>Total actions</b>	<b>4 136 604</b>	<b>100,0%</b>	<b>4 821 585</b>	<b>100,0%</b>

Titres auto détenus 245 997

Droits de vote incluant l'autodétention : 5 067 582

Répartition du capital le 13 mars 2007 (date du Conseil arrêtant les comptes 2006) :

ACTIONNAIRES	Actions		Droits de vote	
	Nombre	En %	Nombre	En %
Yves BOUGET	539 144	13,03%	1 078 288	21,46%
Eric TABONE	241 192	5,83%	482 384	9,60%
Laurent BURDIN	86 715	2,10%	173 430	3,45%
LBCO	120 000	2,90%	120 000	2,39%
Annie LUDENA	65 348	1,58%	130 696	2,60%
Eric BERTHAUD	278 884	6,74%	278 884	5,54%
Dominique GARREAU	21 212	0,51%	21 212	0,42%
<b>Sous-total membres du Conseil d'Administration</b>	<b>1 352 495</b>	<b>32,70%</b>	<b>2 284 894</b>	<b>45,47%</b>
Titres autodétenus	44 086	1,07%	0	0,00%
Public au nominatif vote double	428	0,01%	856	0,02%
Public	2 739 595	66,23%	2 739 595	54,52%
<b>Total actions</b>	<b>4 136 604</b>	<b>100,0%</b>	<b>5 025 345</b>	<b>100,0%</b>

Titres auto détenus 44 086

Droits de vote incluant l'autodétention: 5 069 431

Répartition du capital social au 24 mars 2006 (date du Conseil d'Administration arrêtant les comptes 2005) :

ACTIONNAIRES	Actions		Droits de vote	
	Nombre	En %	Nombre	En %
Yves BOUGET	539 144	13,03%	1 078 288	20,9%
Eric TABONE	241 192	5,83%	482 384	9,3%
Laurent BURDIN	207 990	5,0%	173 430	8,1%
Annie LUDENA	65 348	1,6%	130 696	2,5%
Eric BERTHAUD	278 884	6,74%	278 884	5,4%
Dominique GARREAU	21 212	0,51%	21 212	0,4%
Eric LOMBARD	61 558	1,5%	61 558	1,2%
<b>Sous-total membres du Conseil d'Administration</b>	<b>1 415 328</b>	<b>34,2%</b>	<b>2 469 002</b>	<b>47,8%</b>
Titres autodétenus	21 236	0,5%	0	0,00%
Public	2 700 040	65,3%	2 700 040	52,2%
<b>Total actions</b>	<b>4 136 604</b>	<b>100,0%</b>	<b>5 169 042</b>	<b>100,0%</b>

Ce tableau est établi en fonction des déclarations de franchissement des seuils légaux et des inscriptions au nominatif. A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement, seul ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

#### Nantissements, garanties et sûretés sur les titres de la société :

A la connaissance de la société, aucune de ses actions n'a été apportée en nantissement.

#### Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas à ce jour de pacte d'actionnaires.

#### Politique de dividendes

Les sommes distribuées ont été les suivantes :

Exercice de versement	Exercice de rattachement	Dividendes	Avoir fiscal (personnes physiques)	Dividendes par action (1) en €
1998	1997	-	-	-
1999	1998	380 513	190 256	0,12
2000	1999	523 205	261 603	0,17
2001	2000	237 820	118 910	0,08
2002	2001	438 914	219 457	0,14
2003	2002	1 018 908	509 454	0,33
2004	2003	1 097 285	548 642	0,35
2005	2004	1 567 550		0,50
2006	2005	2 068 302		0,50
2007	2006	1 861 472		0,45
2008 (2)	2007	2 481 962		0,60

(1) Compte tenu de la division du nominal par 4 le 31/01/2005, soit 1,4 € distribué au titre de l'exercice 2003.

(2) Dividende proposé à l'Assemblée Générale du 6 juin 2008.

#### Délai de prescription

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et acomptes sur dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'état.

## Rachat par la Société de ses propres actions

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 6 juin 2008 de conférer au conseil d'Administration, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 14 mai 2007.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HF Company par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée Générale du 6 juin 2008 des actionnaires dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 120 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 49 639 200 euros.

### Autorisation de réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions:

L'Assemblée Générale du 2 juin 2006, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes a adopté la résolution suivante :

1 - Donner au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital, soit 413 660 actions, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

2 - Fixer à 24 mois à compter de la présente Assemblée soit jusqu'au 1er juin 2008, la durée de validité de la présente autorisation,

3 - Donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Cette autorisation arrivant à échéance le 1er juin 2008, il sera donc proposé à l'Assemblée Générale du 6 juin 2008 de la renouveler selon les mêmes conditions.

### Contrat de liquidité

Le 18 juillet 2003, HF COMPANY a conclu avec le CIC Securities un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, auquel la société est apporteuse de liquidités.

### Stock Options

Faisant usage de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 24 juin 2002, le Conseil d'Administration a procédé à deux attributions d'options d'achat d'actions, résumé comme suit :

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée Générale	Date de l'attribution par le Conseil d'Administration	Nature de l'option	Nombre d'options attribuées	Date d'échéance	Prix d'exercice
Plan 2003	24 juin 2002	23 juin 2003	achat	1 000	22 juin 2011	24 €
Plan 2004	24 juin 2002	6 février 2004	achat	500	5 février 2012	52 €

Ces options d'achat d'actions ont fait l'objet d'un ajustement lors de la division du nominal de l'action HF COMPANY (réduction de la valeur nominale de l'action par échange de chacune des actions de 2€ de valeur nominale contre 4 actions nouvelles de 0,50 € de valeur nominale chacune intervenue le 28 janvier 2005). A la suite de cet ajustement, l'état des options attribuées ressort comme suit :

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée Générale	Date de l'attribution par le Conseil d'Administration	Nature de l'option	Nombre d'options attribuées	Date d'échéance	Prix d'exercice	Nombre d'options exercées en 2005	Options non exercées au 31/12/05
Plan 2003	24 juin 2002	23 juin 2003	achat	4 000	22 juin 2011	6 €	0	4 000
Plan 2004	24 juin 2002	6 février 2004	achat	2 000	5 février 2012	13 €	0	2 000

Faisant usage de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 15 avril 2005, le Conseil d'Administration a procédé en 2005 à une attribution d'options d'achat d'actions :

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée Générale	Date de l'attribution par le Conseil d'Administration	Nature de l'option	Nombre d'options attribuées	Date d'échéance	Prix d'exercice	Nombre d'options exercées en 2005	Options non exercées au 31/12/05
Plan 2005	15 avril 2005	30 mai 2005	achat	10 000	29 mai 2013	39,8 €	0	10 000
Plan 2007	15 avril 2005	13 mars 2007	achat	4 000	12 mars 2015	22 €	0	4 000

En conséquence de l'émission d'OBSAAR, intervenue en juillet 2007, le conseil d'administration en date du 25 septembre 2007 a décidé d'ajuster, pour chaque attribution d'options consentie par la société, le prix d'achat et le nombre d'actions sous options par bénéficiaire. A la suite de cet ajustement, l'état des options attribués ressort comme suit :

	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2007
Date d'assemblée	24/06/2002	24/06/2002	15/04/2005	15/04/2005
Date du Conseil d'Administration	23/06/2003	06/02/2004	30/05/2005	13/03/2007
Nombre total d'actions pouvant être achetées	4 014	2 007	10 036	4 013
Nombre de mandataires de la société concernés	0	0	0	0
Nombre de salariés de la société concernée	0	1	2	0
Nombre de salariés des sociétés du groupe	1	0	4	1
Point de départ d'exercice des options	23/06/2007	06/02/2008	30/05/2009	13/03/2011
Date d'expiration	22/06/2011	05/02/2012	29/05/2013	12/03/2015
Prix de souscription	5,98 €	12,96 €	39,67 €	21,93 €
Nombre d'actions achetées au 31/12/2007	0	0	0	0

Aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée par HF Company.



# Chapitre IV

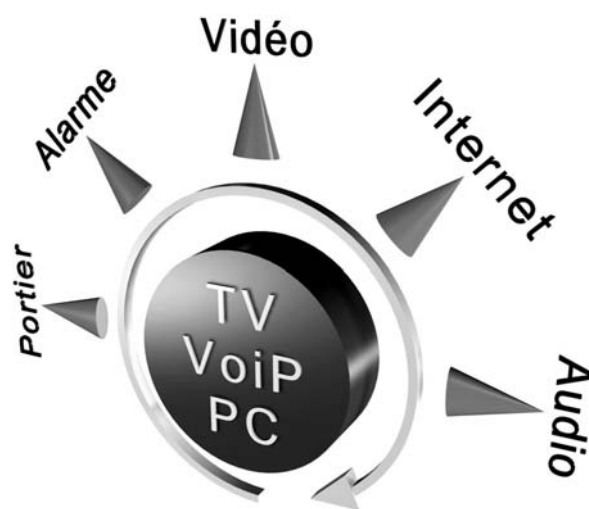
## ACTIVITÉ

### I – PRESENTATION DU GROUPE

Jusqu'à présent positionné sur l'univers B to C de l'électronique, l'acquisition de LEA au 30 juin 2005 a apporté au groupe HF COMPANYY une dimension B to B significative avec le marché des réseaux haut débit sur lequel LEA est le leader mondial des solutions de filtrage xDSL.

Pour HF COMPANYY, cette acquisition permet de se positionner au cœur de la convergence numérique avec des atouts technologiques majeurs :

- Maîtrise des technologies ADSL/VDSL.
- Leader de la technologie CPL.
- Spécialiste du confort et de la sécurité domestique (« confortique ») et de la réception TV.



Ces atouts sont confortés par les capacités de R/D du Groupe et en particulier la mise en place du LAN (Laboratoire des Applications Numériques) qui s'impose comme le pôle de référence en matière de validation et de tests de la convergence numérique haut débit.

Ils sont valorisés par une position de leader en électronique grand public en Grande Distribution fondée sur une offre intégrée (de la conception à la commercialisation) et sur une différenciation basée sur des services à valeur ajoutée identifiables pour les consommateurs et les distributeurs.

### Le Marché B to C :

HF COMPANYY est le spécialiste du périphérique numérique avec une offre de produits résolument axée « mass market ».

L'objectif de l'offre développée par HF COMPANYY est de satisfaire le besoin du confort « electronic consumer » :

1. Identifier les besoins du consommateur.
2. Se positionner sur des produits très demandés.
3. Trouver la technologie qui en facilite l'usage.
4. Rendre les produits accessibles à tous en minimisant les coûts de production.

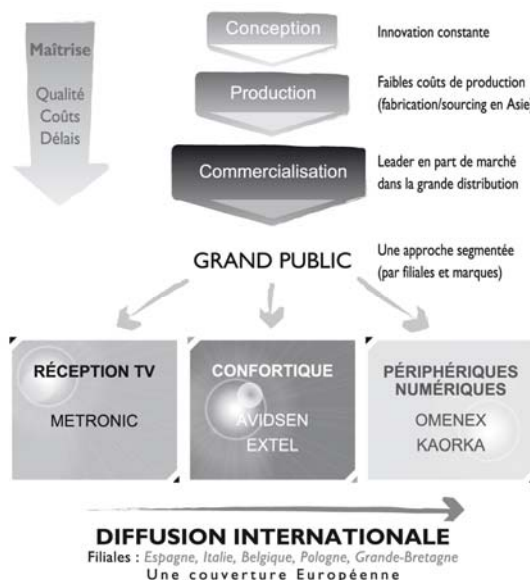


Pour développer son offre, HF COMPANY s'appuie sur une chaîne de services à valeur ajoutée pour devenir une référence sur les marchés :

- Une entreprise au service des distributeurs (GSA, GSB, GSS et Discount)
- Une marque au service des consommateurs (SAV - Assistance téléphonique)

L'offre de HF COMPANY s'appuie à la fois sur la valeur ajoutée des produits et la valeur ajoutée des services.

Le schéma de l'offre HF COMPANY intégrée et diversifiée :



Aujourd'hui, HF COMPANY occupe une position forte sur le marché de la réception TV avec le lancement réussi de la TNT et la confirmation de ses parts de marché en 2006 et 2007. La TNT dynamise toute l'offre Réception TV de HF COMPANY.

Outre la réception TV, HF COMPANY dispose de forts moteurs de croissance :

- Confortique et plus globalement le contrôle d'accès avec un concept en phase avec les attentes des consommateurs et une très forte capacité d'innovation techniques et marketing.
- Périphériques multimédia avec le succès de nouveaux linéaires MP3 et MP4, haut débit, mobilier multimédia et la montée en puissance de l'offre CPL.
- Diffusion internationale de son offre avec la montée en puissance et l'autonomisation de l'offre confortique par rapport au métier réception TV sur le modèle du marché français.
- Diffusion de son offre sur le Web avec un business model en phase avec les forces du Groupe : identification de la demande et réponse marketing, logistique et outil informatique.

### Le Marché B to B :

Créateur de la technologie de filtrage voix/donnée/images, LEA est devenu leader mondial et accompagne le marché vers le très haut débit xDSL.

LEA a une offre sur ce marché qui va de la fabrication des filtres pour les particuliers jusqu'aux splitters destinés aux centraux téléphoniques.

La société LEA se situe sur une chaîne de valeur ajoutée compatible avec celle du groupe HF COMPANY.

## LEA - Spécialiste des solutions haut débit



La maîtrise du filtrage permet aussi à LEA de fournir des solutions CPL (Courant Porteur en Ligne) pour diffuser les signaux voix/données/image via le courant électrique et permet ainsi de rendre possible la création d'un réseau digital domestique.

L'intégration de LEA au sein du périmètre HF COMPANY est porteuse de synergies fortes :

- Commercialisation d'un linéaire ADSL/CPL :

HF COMPANY devient le premier acteur à proposer un linéaire ADSL/CPL en Grande Distribution qui s'adresse à plus de 11 millions d'abonnés en France en leur permettant d'optimiser et de personnaliser leur équipement. Le groupe démontre ainsi sa capacité à marier la maîtrise des technologies haut débit apportée par LEA avec le savoir-faire marketing du Groupe en mass-market Grande Distribution.

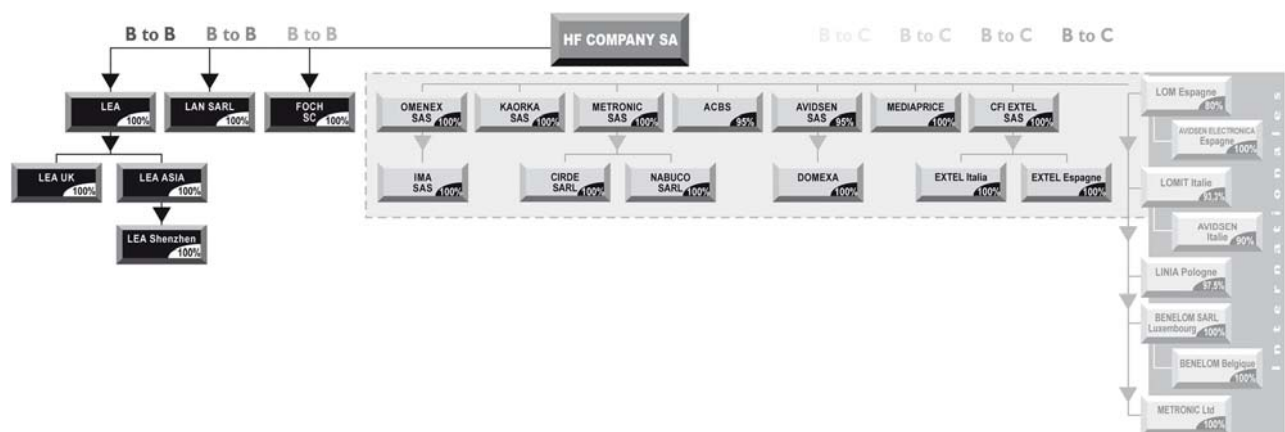
- Construction du Laboratoire des Applications Numériques (LAN) :

A partir d'une ligne de force de l'offre LEA avec le seul laboratoire français de tests d'interopérabilité ADSL qui permet à l'ensemble des intervenants (FAI, Opérateurs et Industriels) de tester la compatibilité de leur matériel, le groupe HF COMPANY a lancé le projet LAN.

Le laboratoire est constitué de moyens de mesure (générateurs, simulateurs, séquenceurs, sondes) autour d'un habitat représentatif (surface, matériaux, câblage) équipés en accès haut débit pour les flux multimédia et en équipements de confort et sécurité domestique. Ce laboratoire doit permettre la convergence des technologies développées par LEA et des technologies développées en Réception TV, confortique et sécurité domestique.

En outre, ce laboratoire, véritable « vitrine technologique » du groupe est destiné à construire des partenariats universitaires et industriels.

L'organigramme du groupe au 31/12/07 se présente ainsi :



**HF COMPANY**, créée en avril 1996, est la holding et regroupe la direction générale, financière, informatique et marketing du groupe.

**METRONIC**, créée en juin 1991, est spécialisée dans la distribution de matériels de réception TV terrestre et satellitaire pour le circuit grande distribution.

**CIRDE**, créée en août 1995, assure le SAV et la fonction Hot-Line du groupe pour la marque METRONIC en réception TV.

**KAORKA** (ex **DISTRATEL**), acquise par le groupe le 4 février 1997, est spécialisée dans l'offre de mobilier multimédia.

**LOM**, créée en avril 1997, est la filiale espagnole du groupe et assure la distribution de l'offre Réception TV et périphériques multimédia. Sa filiale **AVIDSEN Electronica**, créée en janvier 2001, est destinée à promouvoir la gamme AVIDSEN sur le marché espagnol.

**FOCH**, acquise en juillet 1998, est une entreprise industrielle de découpe et d'emboutissage.

**LINIA POLSKA**, créée en juillet 1998, est la filiale polonaise du groupe.

**AVIDSEN**, créée en octobre 1998 commercialise une gamme de produits dédiés au confort et à la sécurité domestique pour le circuit de la grande distribution.

**OMENEX**, acquis en janvier 1999 commercialise une gamme d'accessoires numériques pour le circuit de la grande distribution. Sa filiale IMA commercialise une gamme d'accessoires GSM pour le circuit de la grande distribution.

**LOMIT**, créée en février 2000, est la filiale italienne du groupe. L'activité de distribution de la marque AVIDSEN a été filialisée en 2005 (sur le modèle d'**AVIDSEN Electronica** en Espagne) avec la création d'**AVIDSEN Italie**.

**BENELOM**, créée en avril 2000, est la filiale belge du groupe. **BENELOM SARL**, basée au Luxembourg, a été constituée le 21 août 2007 avec l'apport en nature des parts de la société **BENELOM** basée en Belgique.

**CFI - EXTEL**, acquise par le groupe le 21 janvier 2004, est le leader de l'interphonie en grande distribution. La société assure elle-même la commercialisation de sa marque en Europe par le biais de sa filiale italienne (**EXTEL Italia**) et de sa filiale espagnole **CFI IBERICA** créée en septembre 2006.

**LEA**, acquise le 30 juin 2005, la société est leader européen des solutions de filtrage haut débit. Orientée B to B (Business to Business) son offre est axée autour des splitters centraux téléphoniques, les filtres domestiques ADSL et CPL (courant porteur en ligne) et le laboratoire de tests d'interopérabilité. L'activité Laboratoire a été apportée à une filiale autonome le LAN au 1er janvier 2007.

Les trois filiales à l'étranger de LEA sont les suivantes : **LEA UK** au Royaume Uni qui est une société servant de support commercial sur certains grands comptes et qui n'a pas d'activité commerciale propre ; **LEA ASIA** à Hong Kong qui passe de statut de holding de participation pure à celui de société commerciale en 2007 pour répondre à la demande des clients ; **LEA SHENZHEN** en Chine qui couvre le marché chinois et assure la liaison avec certains sourcing stratégiques.

**MEDIAPRICE**, créée le 27 juillet 2006 est destinée à couvrir l'offre premier prix en Réception TV. L'activité commerciale a commencé sur le premier trimestre 2007.

**METRONIC Ltd (UK)**, créée le 13 novembre 2006, est destinée à commercialiser l'offre du groupe sur le marché anglais.

**ACBS**, acquise le 14 septembre 2006 est spécialisée dans la distribution internet de solutions technologiques pour le compte des FAI ; la société est un acteur majeur de la chaîne de diffusion du CPL vers le grand public.

Les filiales internationales du pôle B/C ont vocation à commercialiser l'ensemble de l'offre du groupe HF COMPANY sur les métiers réception TV, confortiques et périphériques multimédia. Quand le développement d'une marque atteint une taille critique sur un marché, elle est filialisée.

Filiales	Réception TV	Périphériques multimédia	Confortique	Réseaux Haut Débit
METRONIC	*	*		
KAORKA		*		
FOCH	*			
AVIDSEN			*	
OMENEX	*	*		
CFI		*	*	
LEA				*
MEDIAPRICE	*			
ACBS		*		
LAN				*
LOM	*	*		
AVIDSEN Espagne			*	
EXTEL Espagne			*	
LOMIT	*	*		
AVIDSEN Italie			*	
EXTEL Italie			*	
BENELOM/BENELOM Luxembourg	*	*	*	
LINIA	*	*	*	
METRONIC LTD	*			

La nature de la clientèle de FOCH (industriels) induit son classement dans notre activité B/B.

#### Situation des principaux actifs et passifs du Groupe :

- Les actifs immobilisés sont ventilés dans l'annexe aux comptes consolidés (notes 5.1 et 6.1)
- Les passifs financiers sont concentrés au niveau de la holding HF COMPANYY
- La répartition des actifs et passifs d'exploitation (BFR) est proportionnelle au niveau de chiffre d'affaires généré par chaque entité.

## II – HISTORIQUE

En 1985, Monsieur Yves BOUGET, alors professeur de mathématiques et de physique, décide de tenter sa chance dans le monde entrepreneurial en reprenant une activité de grossiste régionale en composants électroniques auprès des SAV de la Grande Distribution Alimentaire. Il découvre alors l'univers de la grande distribution. A la même époque, il existe une demande forte dans le matériel de réception TV avec le développement des nouvelles chaînes hertziennes (CANAL+, La CINQ et M6). Fort de cette expérience, il développe en 1988 une idée originale : permettre au consommateur d'accéder directement à des produits de réception télévisuelle (sans passer par un installateur professionnel) à moindre coût, au travers de la grande distribution. Cette démarche novatrice s'appuyait à la fois sur le développement des produits commercialisés en libre service (DIY<sup>1</sup>) -meubles en kit, généralisation des grandes surfaces de bricolage, ...- et sur la conviction que des instructions simples et claires devaient permettre au consommateur d'installer seul avec succès le produit. Dès le départ, ce concept avait pour objectif de proposer un élément central (l'antenne) ainsi que tous les accessoires et périphériques (câbles, fixations,...) qui pouvaient être requis pour sa bonne mise en place.

Suite à une première période de développement d'une branche d'activité « Réception TV » au sein d'un groupe tourné vers la grande distribution, Yves BOUGET et ses proches collaborateurs prennent leur indépendance en 1991 en créant la société METRONIC. Initialement tournée vers la réception terrestre, celle-ci révolutionne son marché en 1993 en proposant les premiers kits satellites à installer soi-même, à moins de 456 €(2 990 FF) (prix public), essentiellement dans des grandes surfaces de bricolage. Le vif succès rencontré par ce produit permet à la Société de prendre son véritable essor.

Fidèle à son concept fondateur, le Groupe soutient sa forte croissance en diversifiant ses sources de revenus : première expérience à l'étranger avec la pénétration du marché espagnol dès 1995 qui aboutira à la création de la première filiale internationale en 1997, acquisition d'un grossiste régional dans la réception télévisuelle tourné vers les professionnels (DISTRATEL, acquisition 1997), renforcement de son positionnement sur les lignes de produits connectiques multimédia (OMENEX, acquisition 1999), accessoires de téléphonie mobile (IMA, acquisition 1999 et développement d'une nouvelle ligne de produits confortique (AVIDSEN, créé ex-nihilo 1999). Toutes les gammes de ces sociétés sont

<sup>1</sup> Do it yourself : faites le vous-même.

commercialisées en grandes surfaces, et constituent chacune une proposition globale destinée à approvisionner des linéaires. En 2000, le Groupe prolonge son développement à l'international en Belgique, en Italie et en Pologne.

La croissance externe se poursuit avec le Lyonnais CFI au début de l'année 2004, puis LEA au printemps 2005. L'année 2005 est aussi celle de l'arrivée de la TNT, qui fera décoller les ventes d'HF COMPANY, leader sur le marché des adaptateurs en France.

Pour financer sa croissance, le Groupe s'introduit en 1997 sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris.

Aujourd'hui, HF COMPANY constitue le seul intervenant européen dans le domaine de la « Haute Fréquence » proposant une offre complète tournée vers la grande distribution simultanément sur les segments de la réception TV, des périphériques multimédia, de la sécurité, du confort domestique et du réseau haut débit.

Yves BOUGET s'est fixé un nouveau défi « le haut débit fera rentrer de plus en plus de signaux dans la maison ». HF COMPANY sera un acteur majeur de la convergence dans la maison numérique.

#### **1988**

Yves BOUGET crée le concept METRONIC en proposant une gamme antenne TV, large, peu profonde, commercialisée en self service.

Cette idée séduit un industriel Tourangeau qui lui propose de créer la marque METRONIC au sein de sa PME.

#### **1989**

METRONIC lance l'antenne STRIPLINE. Cette antenne ultra-plate, légère et discrète, en matériaux composites qui révolutionne l'univers TV par sa conception et son esthétisme.

#### **1991**

Yves BOUGET avec Laurent BURDIN, Eric TABONE et Annie LUDENA créent une société anonyme et rachètent le fonds de commerce de METRONIC.

#### **1993**

METRONIC est la première société à vendre un Kit Satellite en grande distribution.

#### **1994**

METRONIC est la première société à proposer un kit deux têtes. METRONIC crée un linéaire dédié uniquement aux périphériques satellites.

#### **1995**

Création de CIRDE. METRONIC commence à exporter son concept en Espagne et au Portugal. Elle propose un linéaire de périphériques HF en alarme.

#### **1996**

METRONIC crée une ligne de périphériques HF de téléphonie mobile.

Création d'une Holding appelée TEG COM par les fondateurs de METRONIC.

#### **1997**

TEG COM achète la société DISTRATEL pour prendre une part de marché sur le circuit professionnel. METRONIC, de son côté, crée LINEAS METRONIC pour accroître ses parts de marchés dans la péninsule Ibérique.

TEG COM devient HF COMPANY et s'introduit sur le Nouveau Marché pour financer sa forte croissance.

#### **1998**

L'internationalisation est renforcée avec la création de LINIA en Pologne en août.

La gamme confort et sécurité domestique est filialisée avec la création d'AVIDSEN en octobre.

#### **1999**

Le groupe HF COMPANY achète le groupe OMENEX leader français des périphériques de téléphonie mobile et de la connectique audio-vidéo en Grande Surface Alimentaire.

#### **2000**

Le groupe HF COMPANY intensifie son développement international en créant les sociétés :

- LOMIT en Italie
- BENELOM en Belgique

**2004**

Le groupe achète la société CFI EXTEL, leader sur le marché de l'interphonie et renforce de façon considérable son pôle confortique.

La société DISTRATEL lance la marque de mobilier multimédia KAORKA®.

**2005**

31 mars 2005 : Lancement de la TNT en France

Pour la première fois de l'histoire de l'électronique Grand Public, les plus grosses ventes sur un marché nouveau ne sont pas réalisées par une des grandes marques " EGP ". Avec 390 000 adaptateurs vendus, le groupe HF COMPANY est leader du marché des adaptateurs en France et en Espagne.

30 juin 2005 : Acquisition de la société LEA, leader européen des solutions de filtrage haut débit.

L'intégration de cette société permet au groupe de changer de dimension et de positionnement avec un objectif de construire l'offre de la maison digitale en rendant accessible à tous les produits de la convergence numérique sur la totalité des signaux voix, données, images, sécurité et confort.

**2006**

HF COMPANY confirme sa position de leader dans la Réception TV (TNT) et le réseau haut débit.

En se dotant du LAN (Laboratoire des Applications Numériques), elle s'impose comme un acteur incontournable de la validation technologique de la convergence numérique.

La société poursuit sa croissance internationale (EXTEL Espagne et METRONIC Ltd).

Avec l'acquisition d'ACBS, la société se dote d'un moyen supplémentaire de diffusion grand public de son offre CPL.

**III - CHIFFRES CLÉS 2007**

(en M€)	2007	2006	2005
CA	142,9	136,4	105,5
Résultat consolidé net avant minoritaires	5,9	5,1	6,0

CA par filiales (en M€)	2007	2006	2005
METRONIC	28,1	28,4	26,7
KAORKA (ex DISTRATEL)	2,2	3,5	7,5
FOCH	4,9	4	3,6
Groupe OMENEX IMA	5,4	6,2	6,5
AVIDSEN	7,6	9,6	9,3
Groupe LOM	9,4	12,3	12,9
LINIA	1,7	1,7	1,8
LOMIT et AVIDSEN Italie	11,4	9,1	7
BENELOM	1,9	2,4	2,6
CFI EXTEL et EXTEL ITALIA	15,2	14,9	14,3
LEA (2ème semestre en 2005)	42,1	42,4	13,1
<b>Total périmètre 2005</b>	<b>129,9</b>	<b>134,5</b>	<b>105,5</b>
ACBS	6,8	1,3	
MEDIAPRICE	1,6	0,5	
<b>Total périmètre 2006</b>	<b>138,2</b>	<b>136,4</b>	<b>105,5</b>
METRONIC LTD	1,7		
LAN	1,2		
CFI IBERICA	1,8		
BENELOM SARL (BENELUX)	-		
<b>Total périmètre 2007</b>	<b>142,9</b>	<b>136,4</b>	<b>105,5</b>

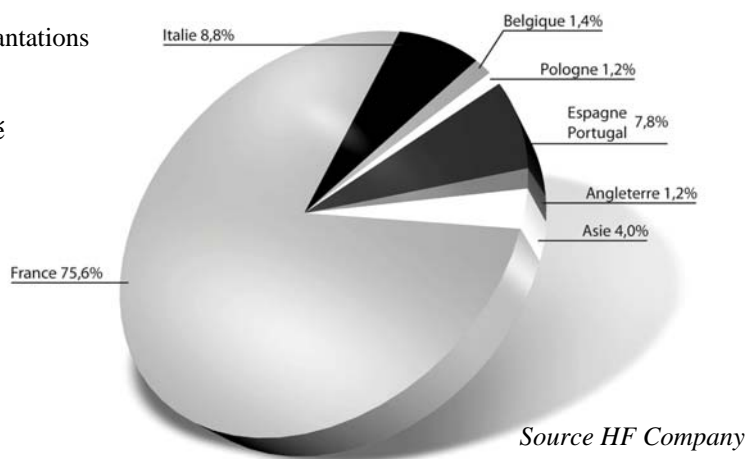
Les filiales internationales représentent 24,3 % du CA consolidé du groupe et le CA export représente 50%.

Depuis les premiers pas à l'étranger en 1997, le chiffre d'affaires export est passé de 2,9 M€ à 71,7 M€

La conquête de l'international passe par des implantations dans des pays où le modèle de développement d'HF COMPANY peut être dupliqué : réseau de grande distribution fortement développé et intérêt pour « plusieurs » familles de produits proposées par le Groupe.

La Société dispose actuellement de 9 filiales à l'étranger pour son activité B to C et de 3 filiales pour son activité B to B.

L'international constitue un axe de développement affirmé pour HF COMPANY.

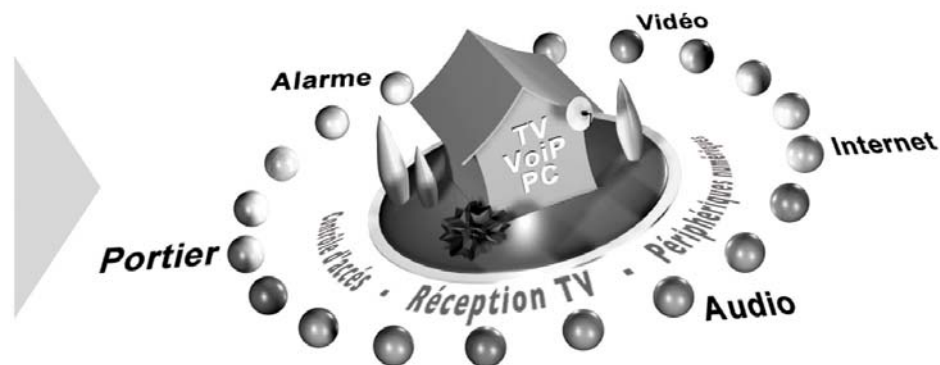


#### IV - LES MÉTIERS ET LES PRODUITS DU GROUPE HF COMPANY

Le métier historique d'HF COMPANY est de répondre avec différentes marques commerciales à l'intégralité des besoins des consommateurs en périphériques et accessoires numériques et d'adapter son offre aux règles de la distribution moderne, complété par un service à forte valeur ajoutée. A terme, HF COMPANY ambitionne de gérer la globalité des signaux numériques des habitations individuelles et collectives.

L'intégration de LEA permet au groupe de concrétiser son ambition de convergence avec l'accès aux technologies de réseaux haut débit tout en élargissant son champ d'action vers le segment B to B.

Le schéma historique d'HF COMPANY se complète ; avant l'intégration de LEA, les métiers du groupe s'inscrivaient fortement dans une logique de convergence. L'intégration de LEA apporte la technologie permettant de structurer un réseau domestique rendant possible à terme la convergence de l'ensemble des signaux :



Source HF Company

#### UNIVERS B to C :

Le groupe HF COMPANY est un spécialiste de la conception et de la distribution, essentiellement au travers des réseaux de grande distribution, de produits et/ou d'accessoires sur trois segments relevant de l'électronique grand public. HF COMPANY est l'unique acteur européen intervenant simultanément sur les 3 familles de produits ci-dessous :

Il faut donner aux circuits de grande distribution les moyens de devenir des professionnels de l'univers produit sur lequel ils se positionnent quelle que soit leur clientèle ; les filiales du groupe ont donc adopté une démarche marketing commune, reposant sur une philosophie de service, pour vendre leurs produits en donnant l'opportunité à tous leurs clients de réaliser, avec facilité une installation d'un périphérique numérique.



**RÉCEPTION TV :**

Métier historique du groupe, le groupe apporte une solution pour la réception et la transmission du signal TV jusqu'au poste de télévision. Quel que soit le mode de réception choisi (terrestre ou satellite, numérique ou analogique), le groupe propose une offre complète de solutions.

Ce positionnement historique sous la marque METRONIC s'est encore renforcé au moment du lancement de la TNT (Télévision Numérique Terrestre).

Le groupe est leader de ce marché en France et a pris une part de marché significative en Espagne en proposant l'offre la plus large et la mieux segmentée et une solution technologique originale.

Au 29 mars 2007, l'institut GFK<sup>1</sup> estime que 5 804 000 récepteurs ont été achetés en magasin :

- 3 271 000 adaptateurs
- 1 334 000 téléviseurs « TNT Intégrée »
- 81 000 enregistreurs DVD et disque dur « TNT intégrée »
- 1 060 000 ordinateurs « TNT Intégrée » et autres solutions pour PC
- 58 000 récepteurs portables « TNT intégrée » (lecteurs DVD et téléviseurs portables)

Sur 40 millions de téléviseurs en France, seuls 15% des TV avaient un adaptateur début 2007 ce qui constitue un stock toujours très important à équiper. Cette phase d'équipement devrait encore durer 4 ans.

D'après TDF<sup>2</sup>, le taux de pénétration de la TNT est passé en 2007 de 12,4% à 27,1 %, ce qui est considérable. Au dernier trimestre 2007, il y a eu une nette accélération de la numérisation TV des foyers français. Les données GFK indiquent des ventes mensuelles d'adaptateurs variant entre 120 000 en avril 2007 et 470 000 en décembre 2007. Les ventes unitaires d'adaptateurs de décembre 2007 sont deux fois plus élevées que la moyenne des ventes mensuelles de l'année.

D'autres matériels de réception intégrant un tuner TNT sont également mis à disposition par Canal Plus, Alice, AOL, DartyBox, Free, Neuf Cegetel et Orange, auprès de leurs abonnés. Ils sont estimés, selon les informations du Groupement TNT à 2 400 000.

En 2007, il y a eu quatre phases d'ouverture d'émetteurs en mars, juin, octobre et décembre, qui ont permis à la couverture de s'étendre jusqu'à couvrir 85 % de la population, et notamment aux régions du Nord et de l'Alsace-Lorraine.

La marque METRONIC sur le marché Français (source GFK) représente en décembre 2007 15% de part de marché et conforte sa position de leader devant PHILIPS (14%) et SAGEM (9%). Le nombre d'adaptateurs TNT vendus par HF COMPANY en cumul s'élève à 700 000 unités en 2007 (source HF COMPANY).

**CONFORTIQUE (CONFORT ET SÉCURITÉ DOMESTIQUE) :**

Il s'agit des produits en relation avec la gestion des contrôles d'accès : portiers, automatismes de portail et de garage, alarmes et vidéosurveillance. Cette offre est en adéquation avec les besoins de confort et sécurité domestique des consommateurs.

HF COMPANY, fidèle à sa philosophie marketing, propose des produits faciles à utiliser et à installer.

Le marché se caractérise par la généralisation du wireless (sans fil) : AVIDSEN, fidèle à sa stratégie d'innovation propose la première ouverture de portail totalement sans fil. Le design des produits évolue (gamme GLASS chez EXTEL) pour répondre à l'attente du consommateur à la recherche de produits modernes, pratiques et s'insérant discrètement dans son cadre de vie. Enfin, le concept de sécurité s'élargit avec une législation qui évolue et offre des opportunités (détecteurs de fumée).

<sup>1</sup> GfK, 5ième groupe mondial, joue un rôle essentiel dans les études ad-hoc, les panels distributeurs sur les biens techniques, technologiques et culturels, les panels consommateurs, les mesures d'audience et les métiers de la santé.

<sup>2</sup> Le Baromètre TDF de la télévision numérique est un observatoire trimestriel, réalisé par NPA Conseil sur la base notamment d'une enquête exclusive réalisée par l'institut ISL, mesurant l'évolution de la télévision numérique en France selon 5 thématiques : l'accès des foyers à la TV numérique, les modes d'accès des foyers à la TV, le développement de la télévision mobile personnelle, le déploiement de la TV HD dans les foyers, et la montée en puissance des TV locales. Ces thématiques permettent de suivre les indicateurs clés de la numérisation de la réception TV en France, en particulier la TNT.



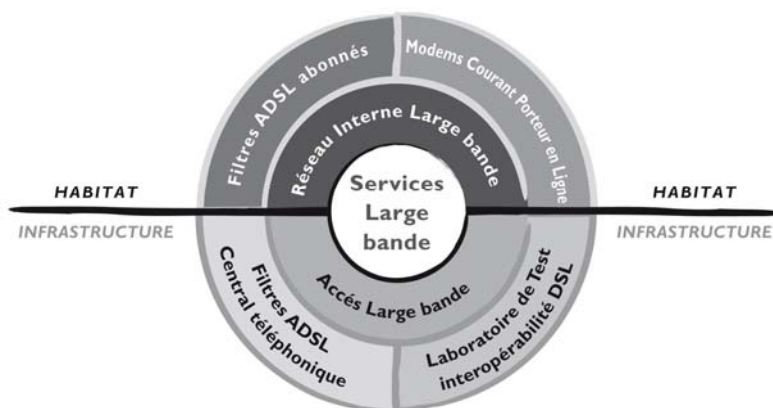
## PÉRIPHÉRIQUES MULTIMÉDIA :

Le « tout numérique » fait partie de notre quotidien et tous les équipements doivent à terme pouvoir communiquer entre eux. Les périphériques constituent les outils de la convergence digitale.

HF COMPANY propose une gamme complète pour accompagner la généralisation de cet univers dans notre quotidien: gamme MP3, GPS, accessoires pour les données, accessoires audio et vidéo (câbles, prises, fiches,...), accessoires ADSL et CPL, etc.

## UNIVERS B to B :

### LEA - Spécialiste des solutions haut débit



## RÉSEAUX HAUT DÉBIT :

Il s'agit du marché des filtres ADSL domestiques et des splitters installés dans les centraux téléphoniques. Sur ce marché avec 20 millions de lignes installées, LEA confirme son leadership mondial.

L'accélération mondiale du haut débit, la multiplication des FAI (Fournisseur d'Accès Internet) et l'arrivée des offres triple play (voix/donnée/image) confrontent les opérateurs à des problèmes de place dans les centraux téléphoniques. LEA permet avec son offre Activewire® un gain de place de facteur 3 en capitalisant sur 2 années de R/D. La société renforce son avantage concurrentiel avec la solution la plus intégrée pour les nouveaux équipements ADSL2+/VDSL.

## CPL (COURANT PORTEUR EN LIGNE) :

Précurseur de la technologie CPL, LEA commercialise depuis fin 2005 une ligne complète de produits utilisant cette technologie de convergence des signaux (en plug and play).

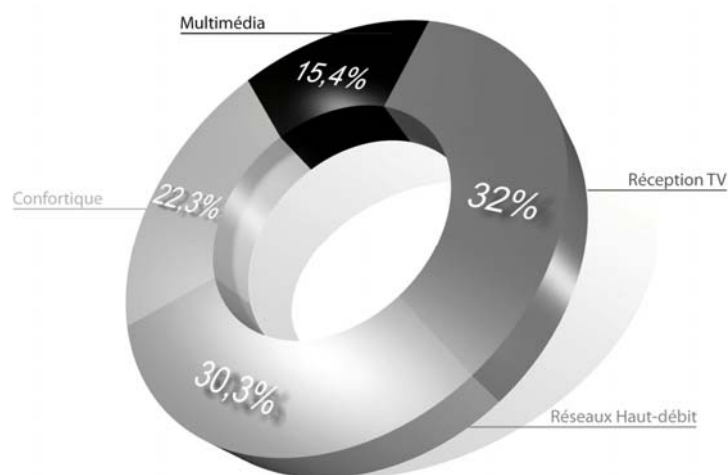
Avec 90 000 kits vendus en 2007, l'offre rencontre un vrai succès grand public et se positionne comme l'alternative sécurisé et stable à l'offre wifi.

## LABORATOIRE DE TESTS :

LEA possédait le seul laboratoire de test d'interopérabilité en France. Le principe est d'assurer sur un réseau Internet mondialisé que les appareils numériques peuvent communiquer entre eux sans perturber les autres équipements. Le laboratoire bénéficie de l'accélération des abonnements hauts débits, de la multiplication des offres des opérateurs et de l'élargissement des équipements concernés par les tests (set top boxes, modems, IP).

Avec la mise en place du LAN, l'offre de tests s'élargit en passant de l'interopérabilité sur le réseau Telecom à la convergence numérique dans l'habitat domestique et en passant de la compatibilité ADSL à la compatibilité ADSL, VDSL, TR069, IP et norme CPL (HOMEPLUG)

Répartition du chiffre d'affaires total HF COMPANY :



Source HF Company

## V - LA CONCURRENCE

### UNIVERS B to C :

HF COMPANY intervient sur plusieurs marchés distincts qui relèvent tous du domaine de l'électronique grand public au sens large. Toutefois, malgré ce dénominateur commun, les divisions du groupe ne sont incluses dans aucun champ statistique officiel commun et doivent être approchées séparément.

Traditionnellement, les marchés du Groupe HF COMPANY sont principalement la grande distribution alimentaire, bricolage, spécialisée. La notoriété du groupe HF COMPANY lui permet également de travailler dans l'univers professionnel et surtout au côté de grands groupes électroniques ou de téléphonie mobile.

A ce jour il n'existe pas de société directement comparable à HF COMPANY, travaillant sur l'ensemble de son mix produit client / canal de distribution. En revanche, de nombreuses sociétés de petite et moyenne taille concurrencent HF COMPANY sur chacune de ses activités.

#### SUR LA RÉCEPTION TV :

Le marché de la réception TV vise deux segments : les particuliers le marché de la réception individuelle et marché de la réception collective. En fonction des circuits de distribution, les intervenants sont positionnés de la façon suivante :

- Les hard-discounters du kit satellite distribuent les marques AMITRONICA et WORLD SAT.
- Les spécialistes de la réception TV individuelle distribuent les marques : PSI, OPTEX, SEDEA, FM DISTRIBUTION.
- Les spécialistes de la réception TV collective distribuent les marques : TONNA, FRACARO, TRIAX.
- Avec la TNT, HF COMPANY se trouve confronté aux grandes marques « EGP » : SAGEM, NOKIA, THOMSON.

Le groupe a une part de marché de 16% en France au 31/12/2007 (source GFK).

#### SUR LES PERIPHERIQUES MULTIMÉDIA :

Le marché sur lequel est positionné HF COMPANY est très atomisé et réparti en fonction des gammes de produits travaillées. Les concurrents de HF COMPANY sont : DUNE, FPE, D2, HAMMA (produits et accessoires de téléphonie, audio et vidéo et informatique), VIVANCO, APM (produits et accessoires d'audio et vidéo, informatique, téléphonie filaire), SADIM, ONE FOR ALL, MELICONI (accessoires de rangement pour la télévision)...

#### SUR LA CONFORTIQUE :

Il s'agit d'un marché très concentré par segment de marché avec une distinction entre collectif et particulier :

- sur le segment automatismes de portail pour le particulier interviennent les sociétés : SOMFY, ADYX, PROTECO, DUCATI, MOTOSTAR ;
- pour les alarmes, sont présentes les sociétés : DIADEM, DIAGRAL, DOMIS ;
- pour l'interphonie intervient la société OTIO.

## UNIVERS B to B:

Avec 20 millions de lignes installées en 2007, LEA se trouve en position de leader sur le marché de l'activité splitters ADSL.

LEA n'a pas de concurrent global (xDSL et CPL). En outre, l'existence du laboratoire d'interopérabilité lui confère une position originale. Beaucoup des concurrents xDSL viennent du secteur du bobinage magnétique et ne sont pas comparables en termes de maîtrise technologique des processus haut débit.

Sur le marché du xDSL, une partie des marchés lui échappe quand les constructeurs ont intégré l'activité de fabrication des splitters.

xDSL	CPL
YCL	DEVOLO
VOGHT	OXANCE
WAC	BEWAN
GENERAL JACK	SAGEM
PRIMAX	
TYCO	

## VI - LES SOUS-TRAITANTS ET LES FOURNISSEURS

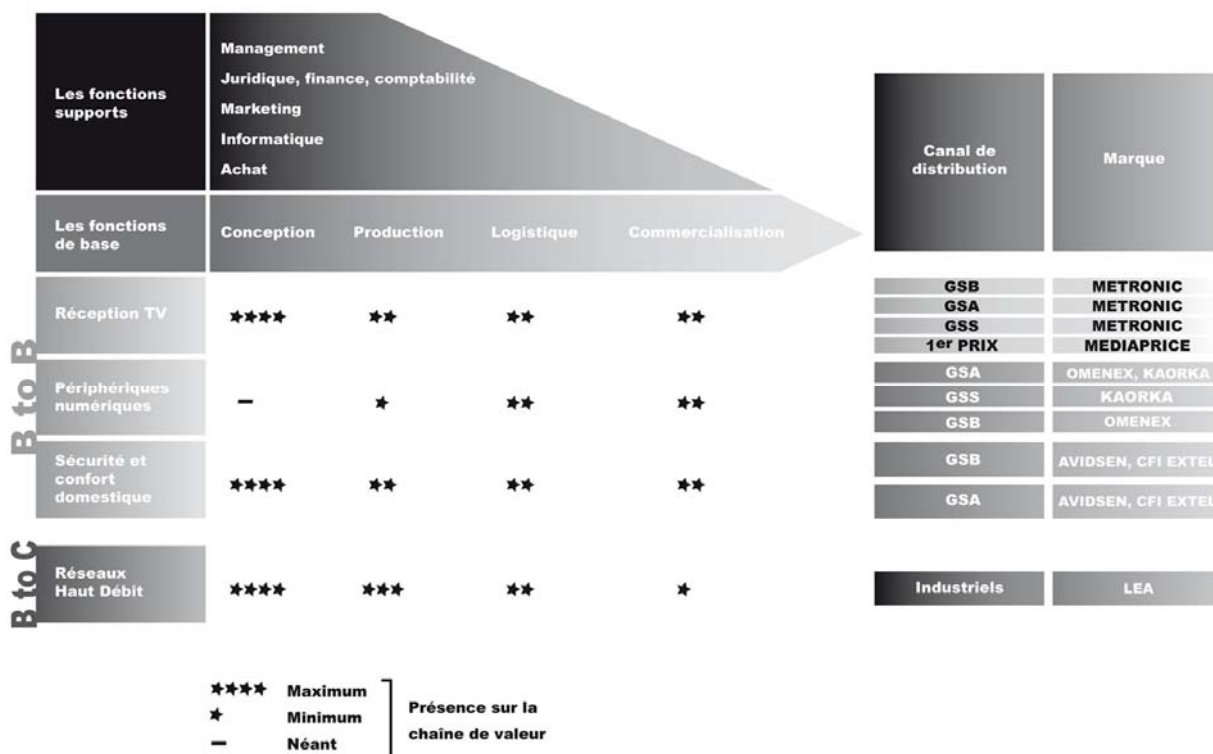
Le modèle de développement du Groupe consiste à concevoir, produire (par l'intermédiaire de sous-traitants en Asie) et à commercialiser pour le grand public des produits électroniques et/ou accessoires à travers la grande distribution.

Le recours à des sous-traitants en Asie du Sud Est permet à la Société de commercialiser des produits de qualité à des prix très compétitifs.

La sous-traitance peut porter sur des produits entiers (automatismes de portail) ou des composants intervenant dans la fabrication d'un produit final (moteur de tête de réception de parabole).

L'expérience d'HF COMPANY lui permet de retenir des fournisseurs capables de proposer des produits de qualité tout en respectant des délais imposés.

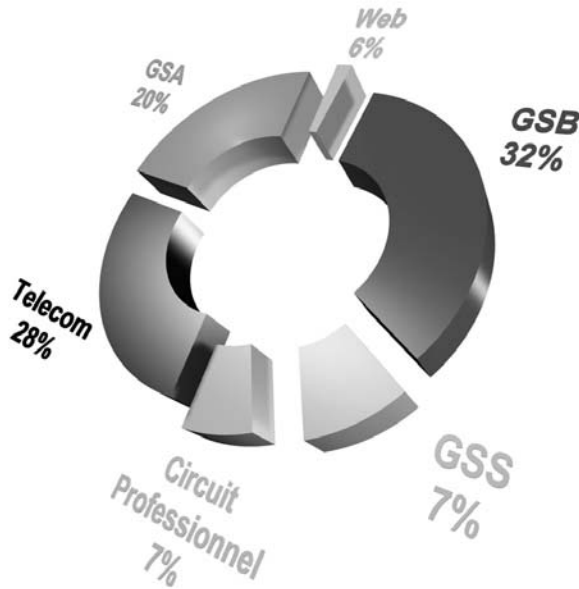
La chaîne de valeur d'HF COMPANY



La politique d'externalisation du groupe prend en compte la nécessaire continuité des livraisons et l'existence de solutions de substitution. Le groupe conserve la maîtrise technologique complète de ses produits ; les fournisseurs en électronique s'inscrivent comme des sous traitants dans la chaîne d'assemblage des produits. Aujourd'hui le groupe travaille de plus en plus sur des solutions de conditionnement en France qui lui permettent une plus grande réactivité sur la livraison des clients. La solution la plus aboutie est celle mise en place dans la chaîne téléphonie mobile avec l'intégration à l'interne de la société de l'outil et des équipes d'un conditionneur.

## VII - LA STRATÉGIE COMMERCIALE

Répartition du chiffre d'affaires 2007 par canal de distribution :



### UNIVERS B to C:



La stratégie commerciale d'HF COMPANY consiste à s'implanter dans les linéaires des grandes surfaces à partir ou autour de quelques produits phares. Ceux-ci sont ensuite complétés par d'autres produits périphériques et accessoires de la gamme, le Groupe proposant ainsi une solution complète sur chaque gamme de produits. Si les produits phares constituent plutôt des produits d'appel, les périphériques et accessoires génèrent en général les marges les plus importantes. Les linéaires travaillés en fonction du format des magasins et des gammes référencées vont de 1 mètre à 20 mètres linéaires.

Historiquement, HF COMPANY a opté pour une force commerciale propre à chaque entreprise selon une couverture régionale du territoire. Les forces de vente assurent l'implantation et l'animation des produits du Groupe. Elles constituent un formidable atout sur des familles de produits pour lesquelles les chefs de rayons expriment un besoin de mise à jour de leurs connaissances « techniques ».

HF COMPANY jouit d'une reconnaissance importante auprès de la grande distribution. L'existence de marques telles que METRONIC, OMENEX, AVIDSEN, EXTEL et KAORKA permet au Groupe de pratiquer une approche segmentée selon la famille de produits et les circuits de distribution.

Le Groupe HF COMPANY aborde les différents circuits de distribution avec des marques et des structures bien distinctes et adaptées.

En fonction des pays, le concept est repris dans sa totalité ou partiellement par les filiales internationales. A partir du moment où une marque atteint une taille critique, elle est filialisée sur le modèle de la France (AVIDSEN et EXTEL en Espagne et en Italie).

Le circuit de distribution des produits de HF COMPANY comprend la grande distribution alimentaire (« GSA »), la grande distribution bricolage (« GSB »), la grande distribution spécialisée (« GSS ») et les professionnels.

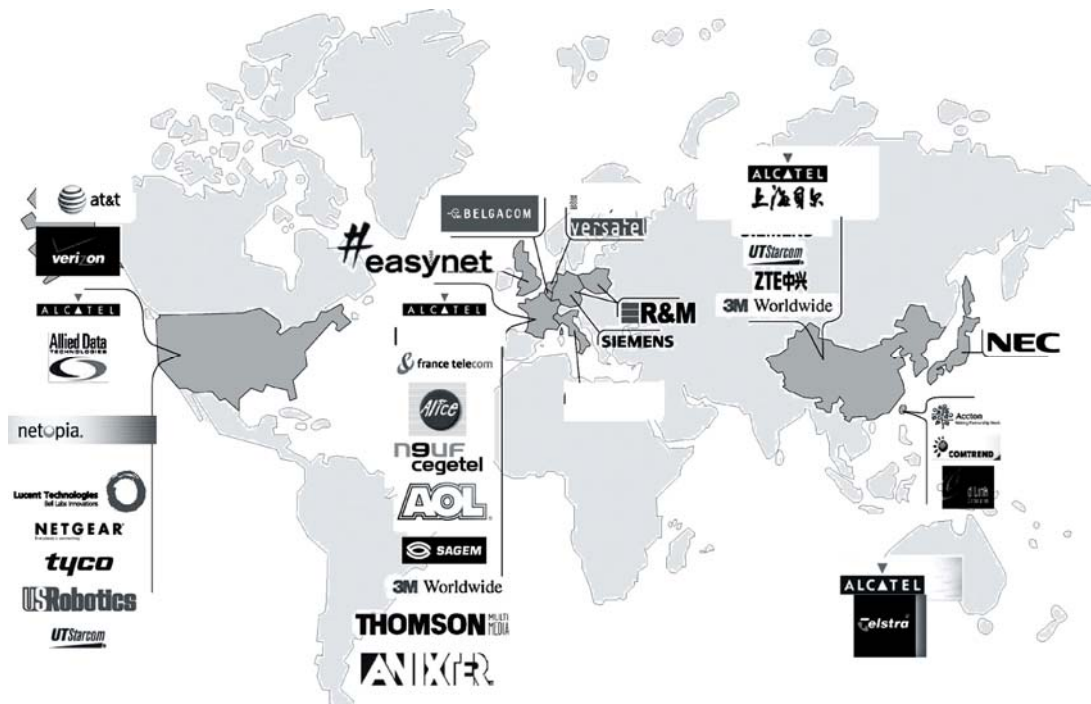
La distribution quasi-exclusive des produits HF COMPANY en grandes surfaces - alimentaires et de bricolage - est un élément fort de la stratégie mise en œuvre depuis plus de quinze ans par la Société. C'est une conséquence directe de la volonté de commercialiser des produits à installer soi-même à des prix serrés.

Dans l'univers B to C, HF COMPANY est présent dans plus de 60 centrales et compte parmi ses référencements les plus importants :

		Confortique	Multimédia	Réception TV
<b>GSA</b>	Auchan		●	●
	Carrefour	●	●	●
	Casino		●	●
	Leclerc	●	●	●
	Tesco		●	●
	Iper Finiper			●
<b>GSB</b>	Mr Bricolage	●		●
	Bricomarché	●		●
	Bricorama	●	●	
	Castorama	●		
	Leroy Merlin	●	●	●
	Obi/Aki	●		●
	Plan-It	●		●
	Weldom	●		●
<b>GSS</b>	BHV	●	●	
	Boulangier		●	●
	But		●	●
	Conforama		●	●
	Fnac			●
	Media Markt			●
	Metro	●		●

Le référencement d'HF COMPANY chez ses clients est renouvelé annuellement par tacite reconduction. La clientèle grande distribution présente une grande pérennité fondée sur :

- la complexité technologique de la gamme du groupe.
- la notoriété et la part de marché acquise par HF COMPANY.
- le niveau élevé de rentabilité des mètres linéaire HF COMPANY.



LEA a construit sa croissance grâce à son fort niveau de R&D sur les réseaux haut débit lui permettant d'être le partenaire crédible de leaders du marché haut débit. Cette stratégie a permis la mise en place début 2006 d'un contrat fournisseur Monde avec ALICATEL.

xDSL		CPL
Constructeurs	Opérateurs	Opérateurs
ALICATEL (contrat monde)	TELECOM Italia	NEUF
LUCENT	TELEFONICA	ALICE
ECI	BELGACOM	FREE
THOMSON	EASYNET	AOL
SAGEM	British TELECOM	TELECOM Italia
NEC	SWISSCOM	
NETGEAR		

## VIII - LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'importante activité du groupe HF COMPANY en matière de Recherche et Développement s'est traduite en avril 2003 par la qualification ANVAR « d'entreprise innovante » dans le cadre des FCPI. Cette qualification a fait l'objet d'un renouvellement en 2006 sous le numéro A0608002.

Le budget de la R/D 2007 ressort (en ne prenant en compte que les coûts directs de R/D (ingénieurs, prestataires et amortissement des matériels) et sans tenir compte des charges indirectes de gestion et des coûts des techniciens SAV participant aux processus d'élaboration) à 3,6 M€ soit 2,5% du CA contre 3,4 M€ en 2006.

Les normes IFRS ont considérablement changé la prise en compte des coûts de R/D avec la possibilité d'activer les dépenses en fonction de certaines caractéristiques :

- L'entreprise doit pouvoir démontrer la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de le commercialiser ou l'utiliser ainsi que sa volonté d'achever l'actif.
- L'entreprise doit disposer immédiatement ou dans le futur des capacités techniques et financières de mener le projet à son terme ainsi que d'utiliser ou vendre l'actif créé.
- Un outil fiable de mesure des coûts liés à la réalisation de l'actif doit avoir été mis en place.

- L'entreprise doit expliquer comment l'actif génèrera des avantages économiques futurs probables, en particulier par l'existence d'un marché ou d'une utilisation en interne.

Le suivi de l'activation des frais de R/D en année pleine :

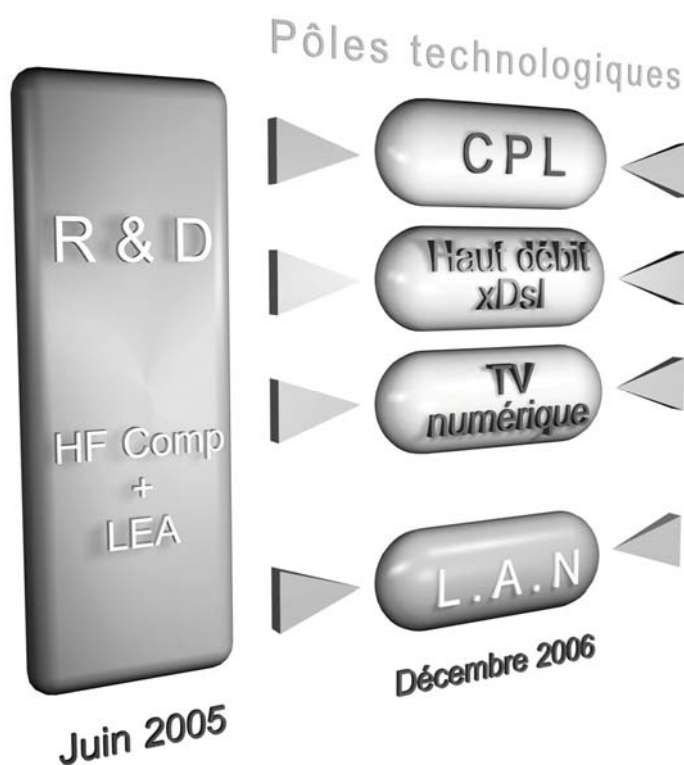
En K€	2007	2006	2005
LEA	1 263	1 524	1 923
HF Company Hors LEA	313	312	303
<b>Total</b>	<b>1 576</b>	<b>1 835</b>	<b>2 226</b>

Les frais de R/D activés sont amortis en moyenne sur 5 ans ce qui représente au titre de 2006 une dotation de 1324 K€

Le groupe emploie au 31/12/2007 32 ingénieurs. Cette ressource est affectée fin 2007 de la façon suivante :

- B2B : 27 ingénieurs.
- B2C : 5 ingénieurs.

La mise en place du LAN axé autour du concept de convergence dans la « Maison Numérique » va accélérer la mise en commun des ressources. Le groupe va pleinement bénéficier d'une intégration technologique basée sur une organisation souple et opérationnelle. Le LAN devenant le pôle de validation et de tests de toute la convergence numérique haut débit.



## IX - INVESTISSEMENTS 2007

(en M€)	2007	2006	2005
Investissements incorporels et corporels	3,4	3,2	2,3
Investissements financiers hors acquisition filiales	0,0	0,2	0,6
<b>Total</b>	<b>3,4</b>	<b>3,4</b>	<b>2,9</b>

Les investissements s'élèvent à 3,4 M€ au cours de l'exercice 2007, l'activation des frais de R&D représente 1,5 M€ les autres immobilisations incorporelles représentent 0,5 M€ (dont 92% d'investissements réalisés par LEA). Les investissements corporels représentent 1,4 M€ en 2007 (dont 0,4 M€ chez LEA principalement pour des installations techniques, 0,3 M€ pour l'aménagement de bâtiments, 0,15 M€ chez METRONIC pour l'équipement sécurité du bâtiment en robinets d'incendie armés et alarme incendie).

Sur 13,6 M€ de valeurs brutes en immobilisations corporelles, le poste comprend principalement 4,8 M€ de bâtiments (bâtiments METRONIC et CFI) dont 0,2 M€ de terrains, 5,6 M€ d'installations techniques (matériel de R/D, presses et racks logistiques), les autres immobilisations corporelles étant composées d'agencement, matériel de bureau et informatique et véhicules. HF COMPANY ne possède qu'une seule unité industrielle, FOCH. Cette activité représente une part non significative dans notre activité globale qui est essentiellement sous-traitée.

Liste des bâtiments utilisés par le groupe :

Société utilisatrice	Localisation	Location/propriété	Type	Superficie
HF COMPANY	France (37)	Location	Bureaux et entrepôt	1400 m <sup>2</sup> / 2540 m <sup>2</sup>
METRONIC	France (37)	Crédit bail	Bureaux et entrepôt	1000 m <sup>2</sup> / 6240 m <sup>2</sup>
LAN	France (37)	Location	Laboratoire	1100 m <sup>2</sup>
KAORKA / CIRDE	France (37)	Location	Bureaux et entrepôt	725 m <sup>2</sup> / 2140 m <sup>2</sup>
OMENEX / IMA	France (37)	Location	Bureaux et entrepôt	420 m <sup>2</sup> / 4620 m <sup>2</sup>
FOCH	France (77)	Location	Usine	4900 m <sup>2</sup>
CFI	France (01)	Propriété	Bureaux et entrepôt	770 m <sup>2</sup> / 2220 m <sup>2</sup>
ACBS	France (13)	Location	Bureaux	249 m <sup>2</sup>
LEA	France (92)	Location	Bureaux	508 m <sup>2</sup>
LEA Shenzhen	Chine (Shenzhen)	Location	Bureaux	546 m <sup>2</sup>
LOM	Espagne (Barcelone)	Location	Bureaux et entrepôt	195 m <sup>2</sup> / 2250 m <sup>2</sup>
AVIDSEN Electronica	Espagne (Barcelone)	Location	Bureaux et entrepôt	60 m <sup>2</sup> / 1600 m <sup>2</sup>
EXTEL Espagne	Espagne (Barcelone)	Location	Bureaux et entrepôt	110 m <sup>2</sup> / 340 m <sup>2</sup>
LOMIT / AVIDSEN Italie	Italie (Milan)	Location	Bureaux et entrepôt	250 m <sup>2</sup> / 2250 m <sup>2</sup>
EXTEL Italie	Italie (Milan)	Location	Bureaux et entrepôt	100 m <sup>2</sup> / 500 m <sup>2</sup>
BENELOM	Belgique (Liège)	Location	Bureaux et entrepôt	130 m <sup>2</sup> / 1800 m <sup>2</sup>
LINIA Polska	Pologne (Wroclaw)	Location	Bureaux et entrepôt	1300 m <sup>2</sup>
METRONIC Ltd	Angleterre (Londres)	Location	Bureaux	30 m <sup>2</sup>

## X - EFFECTIFS

L'effectif total du groupe HF COMPANY est en légère progression au 31/12/2007 avec 403 personnes contre 395 personnes au 31/12/2006.

Cet effectif se décompose en 128 cadres et assimilés, 272 employés et 3 contrats de qualification ou assimilés.

Les filiales implantées hors du territoire français représentent 27% de cet effectif contre 24% au 31/12/2006. Les salariés de ces filiales ont des contrats de travail de droit local.

Le personnel féminin représente 33% de nos effectifs et 21% de l'encadrement (contre 22% en 2006). Le groupe veille à la stricte application des dispositions relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

En France, les effectifs par tranche d'âge sont les suivants :

Tranche d'âge	en %
-25 ans	11%
25 à 35 ans	44%
36 à 45 ans	29%
46 à 55 ans	14%
+ 55 ans	2%
	100%

L'effectif du groupe ne connaît pas de variations saisonnières. La politique de recrutement du groupe privilégie les CDI. Il existe 26 contrats de type à durée déterminée dans le groupe au 31/12/2007 (identique au nombre de CDD au 31/12/2006).

Le temps de travail au sein du groupe varie en fonction des filiales et des législations applicables.

Le groupe n'utilise pratiquement pas l'intérim si ce n'est comme un outil de recrutement en vue de l'embauche ultérieure sous forme de CDI.

Le recours à la sous-traitance internationale est lié à la recherche de compétitivité et de compétences techniques.





# Chapitre V

## ANALYSE DES RISQUES

### Risque de taux

La trésorerie du groupe HF COMPANY ressort positive à un niveau de 20,3 M€ Cette trésorerie se décompose au 31/12/2007 en 2 parties :

- o 19,6 M€ qui constitue le produit net de l'OBSAAR en attente d'affectation à des opérations de croissance externe avec un objectif consistant au minimum à compenser l'intérêt nominal fixé à EURIBOR 3M – 0,1%.
- o 0,65 M€ constitués par le reliquat du placement en mandat de gestion de trésorerie ODDO sur des fonds en liquidation (crise des subprimes) et évalués au cours liquidatif fourni par ODDO. Sur cette trésorerie, nous n'enregistrons plus de produits financiers.

La trésorerie d'exploitation du groupe est donc autour du pivot 0 une fois compensé les concours bancaires et les excédents de trésorerie. Cette trésorerie fait l'objet de conventions permettant de fusionner les échelles d'intérêt et donc de compenser les effets des variations de taux. Cette compensation n'est pas intégrale et ne couvre pas nos filiales internationales où le groupe peut intervenir sous forme de comptes courants.

Compte tenu de ces éléments, la sensibilité de la situation du groupe HF COMPANY à l'évolution des taux sur sa position nette de trésorerie s'analyse comme suit au 31/12/2007 :

L'ensemble des concours bancaires, quelque soit leur forme (découvert ou escompte/mobilisation) est basé sur un taux variable (EONIA ou équivalent). De ce fait la sensibilité de la trésorerie à une variation des taux d'intérêt peut s'analyser en prenant la position nette de trésorerie du groupe ; celle-ci est à 0 ce qui implique une absence de sensibilité à une variation des taux. Ce constat est valable aussi pour la partie liée à l'OBSAAR qui en l'absence d'utilisation pour une croissance externe se compense entre rémunération de l'excédent et paiement des intérêts liés à la dette.

Un descriptif détaillé de l'endettement du groupe et des couvertures de taux mis en place est fait en note 5.7 de l'annexe consolidé.

Pour analyser le risque de taux sur l'endettement du groupe, il convient de ne pas prendre en compte :

- Le contrat de Crédit Bail lié à la plate-forme logistique METRONIC, assis sur un taux révisable en fonction du CODEVI pour une durée résiduelle de 10 ans. La part marginal de cet emprunt dans le niveau d'endettement du groupe (8% de l'endettement long terme) et le mécanisme particulier de révision du coût de la ressource nous pousse à l'exclure de l'analyse.
- L'OBSAAR tant que la trésorerie lié à cette obligation reste placée dans des supports dont le référentiel est l'EURIBOR 3mois ce qui est le cas au 31/12/2007.

Nous retiendrons donc :

- Les deux emprunts principaux à taux variable assis sur l'EURIBOR 3 mois réalisés dans le cadre des acquisitions LEA (durée résiduelle de 2 ans et demi) et CFI (durée résiduelle 3 ans).
- Les couvertures de taux associés à ces deux emprunts.
- La couverture de taux associé à l'OBSAAR car le référentiel de couverture (taux fixe) est différent de celui des placements de la trésorerie.

Au 31/12/2007, une analyse de la sensibilité de la situation du Groupe HF COMPANY à l'évolution du taux ressort de la façon suivante hors crédit-bail (les variations du CODEVI dépendant des pouvoirs publics) et en compensant la dette liée à l'OBSAAR et la trésorerie générée par cette opération et en partant d'un taux EURIBOR 3 mois à la clôture à 4,765 % et d'un taux EURIBOR 12 mois identique et en prenant en compte l'effet des couvertures de taux mises en place avant la clôture :

<b>Emprunt CFI</b>	<b>Variation des taux de 1 pt</b>
Impact sur le coût financier 2007	+ 39 K€
Impact sur le coût financier cumulé jusqu'à échéance de l'emprunt	+ 72 K€
<b>Emprunt LEA</b>	<b>Variation des taux de 1 pt</b>
Impact sur le coût financier 2007	- 0 K€
Impact sur le coût financier cumulé jusqu'à échéance de l'emprunt	- 3 K€

Le risque n'est pas quantifié à partir d'un échéancier des actifs et des dettes financières ; cette information ne présentant pas un caractère significatif.

Le risque de taux est suivi directement et quotidiennement par le DAF du Groupe qui tient un tableau de synthèse sur le sujet à disposition de la Direction Générale.

### Risque de change

Les sous-traitants de HF COMPANY sont situés majoritairement dans le Sud-est asiatique ce qui signifie que 85% des achats du groupe sont libellés en USD. Le groupe sur le périmètre historique B/C est donc en position d'acheteur d'USD. La société LEA achète l'essentiel de son flux en USD mais facture aussi principalement en USD. Elle se trouve donc en position globale de vendeur USD et exposé au risque de change pour le montant de sa marge. La position de couverture Vente USD de LEA est marginale dans la mesure où le premier outil de couverture utilisé en pratique est désormais la compensation avec les flux du périmètre B2C. Compte tenu de sa position nette en termes de risque de change sur l'USD, le groupe se couvre contre un risque de hausse brutale de la valeur de l'USD contre EURO tout en essayant de bénéficier des opportunités que représente la baisse de l'USD contre EURO. Il n'existe pas de cours budget (c'est-à-dire un cours standard de référence utilisé comme objectif pour la gestion de la couverture de change).

La couverture de change est centralisée pour l'ensemble des filiales du groupe au niveau de la holding. Le principe de couverture est de couvrir 100% des dettes en USD inscrites au bilan ce qui correspond à un horizon 3 mois. Au-delà, le niveau de couverture représente un taux dégressif des flux de trésorerie attendus et ne va pas au-delà d'un horizon 1 an. En fonction d'opportunités de marché exceptionnelles (€USD au dessus de 1,3), le groupe peut étendre son horizon de couverture à 3 ans en utilisant des outils spécifiques. En tout état de cause, ce type de couverture ne peut pas dépasser 80% des flux d'achats USD à 3 ans. Les flux de trésorerie futurs sont réguliers et certains compte tenu du métier du groupe qui repose sur des achats libellés en USD de produits électroniques chez des sous-traitants en Asie du Sud-Est.

Compte tenu de l'historique et de la régularité de l'activité, les flux USD peuvent être évalués avec un niveau d'incertitude faible.

Pour 2007, au 31/12/2006, l'analyse des besoins ressortait à 52,5 MUSD sur le périmètre B/C ; au 31 décembre 2007, le groupe a levé pour 56,8 MUSD ce qui est supérieur à l'analyse initiale et cohérent avec l'activité et la fin du déstockage TNT fin 2006.

Sur l'année 2007, LEA a livré 4,3 MUSD mais concentré sur le deuxième trimestre 2007 et sans avoir réussi à établir une véritable prévision de ces flux.

Pour 2008, le groupe extrapole un besoin de 56,8 M€ sur le périmètre B/C et intègre les capacités de vente et donc de compensation des USD de LEA à minima pour 6 MUSD sur un an ; soit un besoin net de 50,8 M€. L'extrapolation est fondée sur les objectifs de croissance d'activité et l'historique des besoins.

Mesure de l'efficacité de la couverture de change :

- Analyse prospective :

La livraison maximum de USD sur 2008 à venir représente 45,3 MUSD à l'achat alors que l'évaluation du besoin ressort à 56,8 MUSD – 6 MUSD LEA = 50,8 MUSD. Le risque de sur-couverture est à priori exclu.

- Analyse rétrospective :

L'analyse rétrospective mise en place permet de voir l'adéquation des montants livrés en USD / besoins. Compte tenu des décalages fréquents de paiement d'un mois sur l'autre, l'analyse se fera sur une période globale par comparaison des levées en USD liés aux opérations de couverture et des besoins globalisés des filiales.

Sur l'année 2007, la position de couverture du groupe a été efficace :

- Sur-couverture limitée à 7,4% (dans un contexte de mise en jeu rapide de tous les effets de ratio).
- Sous-couverture limitée à 99,02%

Les politiques de couverture du risque de change du groupe sont adaptées.

Les procédures de suivi et de gestion du risque de change, de contrôle et de limite des couvertures mises en place sont les suivantes (extrait du rapport sur le contrôle interne) :

- La Direction Financière des filiales s'assure que les besoins en USD sont correctement évalués et remontés à la Direction Financière du Groupe qui centralise les opérations de couverture. Elle dispose pour cela d'une édition synthétique du carnet de commandes en USD par date prévisionnelle d'échéance. Par décade, elle doit ajuster son besoin.
- La Direction Générale de chaque filiale suit l'évolution du cours afin d'évaluer l'impact sur les marges et prendre une décision à temps sur les prix de vente.
- Pour se prémunir des fortes variations, la Direction Financière de la holding en contact régulier avec les salles de marché, effectue des achats réguliers de lignes de dollars. Elle analyse les besoins des filiales et détermine une politique de couverture adaptée afin de permettre que tout retournement brutal soit amorti et « lissé » dans le temps.
- La Direction Générale du groupe analyse régulièrement les résultats des opérations de change pour vérifier qu'ils sont en adéquation avec la stratégie de couverture déterminée et s'assure que l'objectif de préservation des marges est tenu. Elle s'assure aussi du fait que les Directions Générales des filiales disposent de solutions de repli en cas de forte variation à la baisse de l'euro.

Au 31/12/2007, l'engagement d'achat du groupe représente 63,3 MUSD dont 45,3 MUSD échus sur 2008 et 18 MUSD échus sur 2009.

Le résultat de change 2007 du groupe sur le dollar est positif de 132 K€ Conformément aux nouvelles normes IFRS, ce résultat de change est intégré dans le coût des achats consommés.

Nous pouvons mesurer notre sensibilité USD sur le périmètre B2C (HF COMPANY sans LEA) de la façon suivante : une hausse du cours de l'USD (exprimé sous la forme 1 EUR = x USD) de 1 centime conduirait sur la base des comptes 2007 à une dégradation de la marge de 0,33 M€ alors qu'une baisse du cours USD de 1 centime conduirait à une amélioration de notre marge comptable de 0,33 M€ sur la base d'un volume annuel de 57,9 MUSD d'achats comptabilisés sur le périmètre B2C.

La position de LEA joue en sens inverse pour le différentiel entre ses ventes en USD et ses achats en USD, soit sur un an un montant de 7,1 MUSD en 2007. La sensibilité diminue donc de 12% avec l'intégration de LEA. Une hausse du cours de l'USD (exprimé sous la forme 1 EUR = x USD) de 1 centime conduirait sur la base des comptes 2007 à une amélioration de la marge de 40 K€ alors qu'une baisse du cours USD de 1 centime conduirait à une détérioration de la marge comptable de 40 K€.

Cinq filiales n'établissent pas leurs comptes en euros, il s'agit de :

- LINIA en zloty
- LEA UK, METRONIC UK en GBP
- LEA ASIA en HKD
- LEA SHENZHEN en RMB.

Ces cinq sociétés en cumul représentent moins de 1% du résultat du groupe et moins de 4% du total du bilan. Nous considérons donc que leurs soldes sont non significatifs.

### Risque de liquidité

Compte tenu des lignes court terme mises en place par ses partenaires bancaires et des excédents de trésorerie de la société LEA, le groupe HF COMPANY n'est exposé à ce jour à aucun risque de liquidité et a des capacités d'accès au crédit suffisantes pour financer son activité.

Le groupe dispose de deux types de ligne de crédit pour financer son activité. Ces lignes n'ont pas de caractéristiques spécifiques et sont à des conditions usuelles :

- Autorisation de découvert.
- Escompte de traites.

Le groupe a mis en place un système de fusion des échelles d'intérêts sur la France. Le groupe n'a pas mis en place de système de centralisation de trésorerie.

Le groupe ne communique pas d'information sur le niveau consolidé de ces lignes.

*Extrait du rapport sur le contrôle interne :*

- La Direction Financière de chaque filiale suit quotidiennement le niveau de ses comptes bancaires et s'assure du respect des lignes autorisées. Elle établit une remontée prévisionnelle de trésorerie par décade vers la Direction Financière du Groupe.

- La Direction Générale de la filiale contrôle le niveau de trésorerie et s'assure de la possibilité de financer les opérations en cours lors des comités de pilotage hebdomadaire.
- La Direction Financière du Groupe dispose d'un outil de synthèse de la trésorerie qui lui permet de porter un regard critique sur le prévisionnel par décade. Elle assure un rôle de trésorier du groupe dans le cadre des fusions d'échelle d'intérêts et dispose à ce titre d'un outil de remontée et de synthèse quotidien directement des banques.
- La Direction Générale du groupe dispose de la synthèse du besoin en fonds de roulement par activité et dispose d'un outil informatique permettant de suivre pour chaque société le niveau de stock, les engagements achats, l'activité, le niveau de recouvrement client et la trésorerie disponible. Elle est donc à même de voir un éventuel risque de liquidité et d'alerter sur l'adéquation des modes de financement de l'activité.

### Risque sur actions

HF COMPANY détient deux types d'actions cotés en bourse :

- Actions auto-détenues dans le cadre de son programme de rachat d'actions (FR0000038531 – HF).
- Participations dans l'entreprise TONNA (FR0000064388 – TONN).

Le risque encouru en cas de variation du cours de bourse d'HF COMPANY porte sur la part des actifs du groupe constituée par des actions auto-détenues. Compte tenu de l'objectif principal de réduction de capital affecté à ses rachats d'action et de la méthode de comptabilisation consistant à diminuer les capitaux propres du groupe de la valeur d'acquisition des actions auto-détenues, il n'existe pas d'impact potentiel d'une baisse du cours HF COMPANY sur les comptes de celle-ci.

La société détient un autre actif qui fait l'objet d'une cotation : 36 175 actions de la société TONNA (8,04%) au prix moyen pondéré de 11,93 €. Le cours au 31/12/07 de l'action TONNA est de 1.85 €. Le 20 décembre 2006, la société TONNA a été placée en redressement judiciaire. La provision pour dépréciation des titres TONNA dotée dans les comptes pour un montant de 364 751 € correspond à la différence entre le cours moyen d'achat et le cours de clôture de l'action. Le risque résiduel est de 66 924 €. En 2008, un plan de reprise a été mis en place. La cotation de l'action est suspendue à 2,1 € depuis janvier 2008.

Les achats d'actions de la société TONNA par le Groupe HF COMPANY se sont faits en plusieurs fois avec comme objectif de représenter une part significative de détention du capital d'une société qui, malgré ses difficultés financières actuelles, possède une marque et un fond de commerce de qualité sur le segment professionnel dans les métiers du Groupe. Ces décisions ont été présentées et approuvées par le Conseil d'Administration.

### Risques industriels et liés à l'environnement

Aucune des sociétés du groupe n'exerce une activité polluante. Les techniques industrielles utilisées dans le groupe ne sont pas soumises à un risque d'obsolescence à court et à moyen terme.

Il n'y a pas de risques industriels, ni liés à l'environnement dans l'activité du Groupe HF COMPANY.

### Risques technologiques

Les produits vendus ont obtenu les certifications nécessaires.

Le groupe reste en veille constante et dispose des moyens nécessaires avec notamment le LAN pour évaluer les impacts de l'arrivée et la généralisation du numérique dans l'habitat. Avec le LAN, le groupe dispose d'un moyen en mesure de tester le fonctionnement et la compatibilité des nouvelles technologies dans un environnement domestique.

Compte tenu des moyens de R/D mis en place, les évolutions technologiques ont toujours constitué pour le groupe des opportunités et non des risques.

Sur le plan normatif, le groupe participe aux comités de définition des normes sur ses différents métiers.

Les équipes R/D mises en place dans chaque structure nous permettent de nous assurer que l'ensemble de nos produits est conforme aux normes fixées par la réglementation.

*Extrait du rapport sur le contrôle interne :*

- Le service recherche et développement effectue les recherches réglementaires préalables à toute modification produit ou tout lancement.
- Le service approvisionnement s'assure de l'existence systématique d'un dossier complet de contrôle des normes rempli par le fournisseur.
- La Direction Générale des filiales suit le retro-planning de lancement d'un produit et s'assure de la validation des normes dans les temps requis par le service recherche et développement
- La Direction Générale du groupe contrôle la légalité et se tient informé des évolutions des réglementations applicables sur les produits stratégiques. Elle fait intervenir au besoin la Direction Financière du Groupe pour effectuer un contrôle juridique.

### Propriété intellectuelle

En cas de lancement d'une nouvelle marque ou d'un produit innovant, la Direction Financière de la filiale concernée fait mener une étude d'antériorité des propriétés intellectuelles (marques et brevets) et procède lorsque sa Direction Générale le juge stratégique au dépôt des marques, brevets ou design en France et dans les pays cibles pour le développement à l'international.

La Direction Financière du Groupe intervient pour suivre les procédures de dépôt par des intervenants sélectionnés par le Groupe, vérifie les procédures de surveillance et assure le suivi juridique en cas de contentieux.

### Risques d'approvisionnement

Il n'y a pas de risques fournisseur eu égard à la politique d'externalisation qui prend en compte la nécessaire continuité des livraisons et l'existence de solutions de substitution.

Pour tous les produits du groupe, ils existent au moins deux sous-traitants pour réduire le risque de dépendance. La présence régulière en Asie des dirigeants des filiales du groupe permet une veille active sur la situation de nos principaux fournisseurs et les possibilités de substitution.

La sous-traitance Asie représente 83% des achats du Groupe. Compte tenu du nombre de métiers, du fait que les fournisseurs B/C et B/B ne soient pas les mêmes et de la politique de diversification des fournisseurs, HF COMPANY estime ne pas être en situation de risque de dépendance, sans avoir mis en place un outil permettant de quantifier ce risque de dépendance.

*Extrait du rapport sur le contrôle interne :*

- Les Directions des approvisionnements vérifient le niveau de stocks en prenant en compte les consommations, les opérations et les ruptures. Elles suivent le réapprovisionnement en fonction de deux axes : éviter les surstocks et les ruptures.
- La Direction Financière de la filiale contrôle le niveau des lignes d'import et le niveau global du stock.
- La Direction Générale de la filiale lors des comités de pilotages, vérifie l'adéquation du stock par rapport à l'activité en fonction des indicateurs de rupture ou inversement des indicateurs de faible rotation.
- La Direction Générale du Groupe mesure le respect des deux objectifs simultanés de maîtrise du niveau de stock et d'amélioration du taux de service (ou baisse du taux de rupture).

### Risques pays

Aujourd'hui, notre groupe n'a pas de part de marché dans des pays dont l'économie est en crise. Compte tenu de sa politique d'approvisionnement, le groupe n'est pas exposé au risque de défaillance d'un fournisseur asiatique.

Dans le cadre de son expansion internationale, le groupe envisage de suivre ses principaux clients à l'étranger. HF COMPANY veille à limiter son exposition au risque pays par une structure d'exploitation et de financement appropriée

### Risques clients

Le portefeuille client est bien réparti puisque les 5 premiers clients représentent 38,4% du CA 2007 du groupe contre 45% en 2006 et 44% en 2005. Le premier client représente 10% du CA 2007, ce qui permet de considérer que sa part n'est pas prépondérante.

Clients	% du CA 2007
5 premiers	38,37%
10 premiers	56,13%
15 premiers	66,11%
20 premiers	72,64%

L'exposition au risque client est par ailleurs diluée par le fait que les référencements auprès des enseignes sont généralement contractualisés société par société et pays par pays. Les 5 premiers clients du groupe ont donc réalisé leurs achats par l'intermédiaire de plusieurs filiales du groupe HF COMPANY et au travers de centrales situées dans divers pays européens.

Par ailleurs, l'intégration de LEA dans le périmètre du groupe intervenant sur un marché différent (BtoB) vient encore diminuer cette exposition.

Les Directions Commerciales de chaque filiale répondent aux appels d'offres de façon personnalisée et suivent chaque client de façon adaptée en entretenant des contacts étroits et réguliers. Elles disposent de tous les outils de mesure de

leurs activités par enseigne jusqu'à la rotation des linéaires leur permettant de détecter rapidement une évolution défavorable de l'activité avec une enseigne.

Compte tenu du poids de la grande distribution dans notre structure de CA, les impayés n'ont pas d'impact significatif sur nos comptes.

*Extrait du rapport sur le contrôle interne :*

- *La Direction Financière de la filiale contrôle toutefois l'ouverture des comptes clients (avec recherche d'informations financières), les conditions de paiement accordées et fixe, en concertation avec la Direction Commerciale, le niveau d'encours autorisé. Un système de suspension des commandes pour litiges non résolus ou dépassement de l'encours permet de limiter le montant de créances potentiellement irrécouvrables. La circulation de l'information sur les litiges entre les services financiers et commerciaux est entièrement assurée via le système informatique qui permet de suivre immédiatement la situation d'un dossier.*
- *La Direction Générale des filiales dispose d'un outil de synthèse qui lui permet de suivre le niveau de retard dans le recouvrement client elle est également informée lors de réunions de coordination régulière.*

### Risques informatiques

En 2007, le département informatique emploie 7 personnes (4 personnes au siège et 3 personnes en filiale) qui veille à assurer une mise à jour régulière de l'outil du groupe. L'intégration de ACBS fin 2006 avec un ERP très axé e-commerce a été l'occasion de démontrer le savoir-faire du groupe pour assurer la convergence de solutions informatiques externes avec notre système d'informations. Début 2008, le service a assuré avec succès la transition chez LEA de SAP vers notre outil informatique.

HF COMPANY a toujours attaché la plus grande importance au fait de disposer d'un outil informatique de gestion qui lui soit propre et dont son service informatique assure la maintenance et des développements parfaitement adaptés. Les filiales utilisent toutes le même outil informatique qui assure à la Holding une information standardisée et récurrente.

HF COMPANY a une politique de sécurité informatique adaptée.

### Politique d'assurance du groupe

Le groupe assure les risques suivants :

- Multirisque comprenant les bâtiments, le matériel, le stock et une assurance perte d'exploitation.
- Responsabilité civile des sociétés et des dirigeants.
- Transport à l'achat et à la vente.
- Flotte automobile.
- Bris de machine sur les matériels en location.
- Les déplacements professionnels du personnel

Une réflexion a été entamée en août 2005 avec un nouveau partenaire assureur du groupe sur la cartographie des risques et sur un plan de prévention des risques avec une filiale test (METRONIC).

Un audit et une hiérarchisation des risques ont été établis. Les risques ont été mesurés en fonction de leur probabilité de survenance et de leur impact sur l'activité de l'entreprise. Cette réflexion englobait les risques humains d'accident du travail, les risques de dommage aux biens, les risques de responsabilité etc.

Suite à cet audit, il a été décidé d'adapter certains de nos niveaux de franchise et d'améliorer certains niveaux de prévention sur 2006 et les efforts se poursuivent sur 2007.

Par ailleurs, une réflexion est engagée depuis le mois de mars 2007 à la demande de notre assureur pour anticiper une situation de crise par l'éventuelle réalisation d'un plan de survie. Du fait de l'assurance perte d'exploitation souscrite par nos filiales, nous n'avons pas jusqu'alors effectué un travail de simulation d'impact d'un sinistre majeure (cellule de crise, plan de survie, plan de retrait des produits, etc.)

Risques	Filiales Françaises	Filiales Internationales
Multirisque	Contrat Groupe	Contrats par société et par pays
Responsabilité Civile	Contrat Groupe + Contrat spécifique sur LEA pour la couverture CANADA USA	Contrats par société et par pays + extension des garanties par la mise en place d'un volet DIC / DIL sur les filiales italiennes, anglaises et CFI Iberica
Responsabilité des dirigeants	Contrat HF COMPANY couvrant les filiales	Couvertes par le contrat HF COMPANY
Transport sur achats/ Transport sur ventes	Contrat Groupe	Contrat Groupe
Flotte Automobile	Contrat Groupe	Contrats par société et par pays
Tous Risques Informatiques	Contrat LEA	
Déplacements des salariés	Contrat Groupe	Contrat Groupe
Bris de machine	Au cas par cas selon les demandes des loueurs	

### I - Les contrats d'assurances Dommages aux Biens et Perte d'exploitation

Il existe un contrat groupe pour les filiales françaises.

Les sites couverts par ce Contrat groupe sont ceux des sociétés HF COMPANY, METRONIC, MEDIAPRICE, AVIDSEN, DOMEA, CFI EXTEL, OMENEX et IMA, DISTRATEL, CIRDE, SC FOCH, NABUCO, LEA, ACBS et LAN.

Pour le contrat souscrit au niveau du groupe en multirisques dommages aux biens et pertes d'exploitation, les événements garantis sont généralement les suivants :

ÉVÉNEMENTS	DOMMAGES AUX BIENS	PERTES D'EXPLOITATION
INCENDIE	GARANTI	GARANTI
CHUTE DE LA FOUDRE	GARANTI	GARANTI
EXPLOSIONS	GARANTI	GARANTI
ACCIDENTS AUX APPAREILS ÉLECTRIQUES	GARANTI	GARANTI
CHOC D'UN VÉHICULE	GARANTI	GARANTI
CHUTE D'OBJETS AÉRIENS ET ONDES DE CHOC	GARANTI	GARANTI
FUMÉES	GARANTI	GARANTI
TEMPÊTES, GRÊLE ET NEIGE SUR LES TOITURES	GARANTI	GARANTI
DÉGATS DES EAUX – GEL	GARANTI	GARANTI
ACTES DE VANDALISME - ÉMEUTES - MOUVEMENTS POPULAIRES		
ACTE DE TERRORISME ET DE SABOTAGE - ATTENTATS	GARANTI	GARANTI
TOUS RISQUES MATÉRIELS INFORMATIQUES ET ASSIMILÉS	GARANTI	GARANTI
VOL (y compris les Détériorations Immobilières et Mobilières à l'occasion d'un vol ou d'une tentative de vol, et les frais de remplacement de clés et serrures)	GARANTI	NON GARANTI
BRIS DE GLACES - OBJETS VERRIERS – ENSEIGNES	GARANTI	NON GARANTI
CATASTROPHES NATURELLES	GARANTI	GARANTI
AUTRES ÉVÉNEMENTS NON DÉNOMMÉS (VOLET TOUS RISQUES SAUF)	GARANTI	GARANTI

Les montants couverts sont suffisants en fonction du risque et font l'objet d'une réactualisation annuelle. A l'initiative du groupe HF COMPANY des expertises préalables ont été réalisées par un cabinet extérieur visant à la détermination des valeurs des bâtiments et matériel en vue de l'assurance. Des expertises en valeur d'assurances ont été réalisées sur les sites METRONIC, HF COMPANY, AVIDSEN, OMENEX IMA, SC FOCH et CFI au cours de l'année 2005 et début d'année 2006.

Cette expertise a porté sur les valeurs à neuf et valeurs vétustés déduites, les risques locatifs bâtiments, les mobiliers et matériel avec descriptif et c'est sur ces bases que les niveaux de garantis ont été déterminés pour 2006 puis actualisés en 2007.

Le montant des capitaux à garantir pour les sites KAORKA, CIRDE, NABUCO, ACBS et LEA étant inférieur, il n'est pas prévu de procéder à une expertise en valeur d'assurance.



Des mesures de prévention ont également été instituées sur la totalité des sites français avec la réalisation de vérifications techniques comme la thermographie par infrarouge des installations électriques. Toujours pour la prévention et protection incendie, une installation d'un réseau de RIA (robinets d'incendie armé) et l'installation d'une détection automatique d'incendie) a été installé sur le site METRONIC et mis en service au cours du premier trimestre 2007.

Pour éviter les risques de dommages aux biens intentionnels la télésurveillance et le gardiennage ont été renforcés sur certains sites français depuis 2006.

Les bâtiments ou risques locatifs bâtiments sont assurés à la valeur à neuf comme le mobilier et le matériel avec des mécanismes distincts selon les sociétés.

Filiales	Bâtiments situés en France
METRONIC	Le bâtiment est assuré par le Crédit Bailleur qui le refacture à METRONIC
Groupe OMENEX (jusqu'en mars 2006)	Le bâtiment est assuré par le propriétaire qui le refacture à OMENEX
OMENEX (nouveau site) AVIDSEN DISTRATEL Groupe FOCH LEA (nouveau site de Tauxigny)	Les bâtiments sont assurés pour le compte du propriétaire par les filiales concernées

LEA pour son siège est assurée pour ses bâtiments et risques locatifs et le contenu par contrats séparés.

Tableau des garanties en K€ (actualisation au 04/04/07)	BATIMENTS	MATERIELS	STOCKS	MARGE BRUTE	TOTAL
METRONIC		590	9 000	7 326	16 916
AVIDSEN- HF COMPANY	2 210	482	3 500	4 555	10 747
LAN	1 800	1 500			3 300
LEA				10 886	10 886
CFI EXTEL	1 395	970	5 700	5 037	13 102
OMENEX	1 382	400	1 500	2 754	6 036
KAORKA (ex DISTRATEL)	1 200	200	3 000	631	5 031
CIRDE		90	50		140
SC FOCH	2 500	6 150	650	2 927	12 227
NABUCO	65	10	50		125
ACBS	200	50	100	657	1 007
<b>Total</b>	<b>10 752</b>	<b>10 442</b>	<b>23 550</b>	<b>34 773</b>	<b>79 517</b>

Il existe une limitation contractuelle d'indemnité de 10 312 K€ pour la perte d'exploitation.

Les capitaux ne sont pas soumis à règle proportionnelle de capitaux ou de primes.

A ce tableau des garanties il faut ajouter les garanties suivantes :

Garanties en K€	
Frais et pertes diverses	2 600
Recours des voisins et des Tiers	1 000
Dommages Electriques	100
Investissements automatiques	1 000
Engagement éventuel	1 000
Vol marchandises en tous lieux	200
Vol matériels et agencements	25
Vol vêtements et effets personnel	8
Vol frais et pertes divers	25

En cas de dépassement des niveaux de couverture, pour le stock tout particulièrement, des procédures d'alerte de notre assureur et de redéfinition de notre niveau d'assurance sont prévues puisqu'une déclaration d'actualisation est envoyée chaque fin de mois par la Direction Financière du Groupe.

Le contrat est un contrat tout sauf, il comprend une franchise unique de 1 500 euros s'applique sur tous les événements. La franchise pertes d'exploitation est de 3 jours ouvrés et il s'applique des franchises légales de catastrophes naturelles.

Le contrat de bris du matériel informatique de gestion et de production pour LEA prévoit une garantie de 1 400 K€ pour les matériels informatiques fixes ou portables et 75 K€ de frais de duplication.

<b>Prime HT 2007</b>	<b>En K€</b>
Contrats multirisques groupe	73
Contrat multirisque LEA Courbevoie	1
Contrat tous risques informatiques LEA	5
<b>Total</b>	<b>79</b>

## II - Les contrats d'assurances Responsabilité Civile

Le contrat d'assurance responsabilité Civile a été revu en fin d'année 2005 en vue d'intégrer la société LEA au contrat Groupe et d'élever certains niveaux de garanties comme les frais de retrait de produits ou les montants garantis qui ont été doublés pour certains.

Les garanties du contrat groupe en vigueur concerne les sociétés : HF COMPANY, METRONIC, AVIDSEN, DOMEXA, CFI, OMENEX et IMA, KAORKA, CIRDE, SC FOCH, NABUCO, MEDIAPRICE et LEA. A compter de septembre 2006 la société ACBS a été ajoutée sur la police du groupe et le LAN en 2007.

L'étendue territoriale du contrat porte sur les sociétés domiciliées en France avec exportation Monde hors USA/Canada pour lesquels la société LEA a souscrit un contrat spécifique.

Le montant des garanties est indiqué ci-dessous :

<b>Montant en K€</b>	<b>Dommages survenus pendant l'exploitation</b>	<b>Dommages survenus après livraison des produits</b>
Dommages corporels par sinistre et par année d'assurance (sauf faute inexcusable 1 000 K€) - sans franchise	10 000	
Tous dommages confondus par année d'assurance		3 000
Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500	3 000
Dommages aux biens confiés par sinistre	75	
Vol par sinistre	30	
Autres dommages immatériels par sinistre	300	750
Pollution accidentelle (sans pouvoir dépasser 300 K€ par sinistre)	600	
Frais de dépose et repose - avec franchise de 7.6 K€		150

Sont également couvertes par le contrat de DIC/DIL (Différences de conditions ou différences de limites) les sociétés LOMIT et AVIDSEN Italie et EXTEL ITALIA. Depuis décembre 2006, la filiale espagnole d'EXTEL a été ajoutée au contrat et sur 2007 sera également couverte la filiale anglaise de METRONIC.

Un contrat spécifique d'assurance responsabilité civile USA/CANADA a été souscrit par LEA afin de garantir l'ensemble du chiffre d'affaires réalisé par LEA pour Alcatel USA. La couverture s'élève à 1 500 K€ par année d'assurance avec une franchise de 7,5 K€

Le montant de cotisation déterminé en fonction du CA réalisé est de 34 K€ pour 2007 comprenant les 7.5 K€ de primes minimale pour l'avenant responsabilité civile USA/ Canada.

Au cours des derniers exercices, le groupe n'a pas eu à faire intervenir son assureur sur un sinistre significatif en responsabilité civile.

### III - Les contrats d'assurances Transports

Sur le périmètre historique BtoC, les flux à garantir sont les achats de produits commercialisés par HF COMPANY qui sont principalement réalisés en Asie et les ventes en France et Europe. Au 1er janvier 2007, la société a souscrit un nouveau contrat qui lui permet de couvrir la totalité de ses filiales.

La garantie est acquise à hauteur de 1 M€ par expéditions maritime, aérienne ou terrestre pour la filiale METRONIC et 650 K€ pour les autres filiales BtoC. Pour les envois postaux (société ACBS) la limite de garantie est fixée à 5 K€

La franchise s'élève à 500 € sauf pour les expéditions par voie postale qui sont sans franchise.

Le champ d'application géographique du contrat d'assurances transport a été étendu à compter de 2006 aux expéditions de Monde Entier à Monde Entier à l'exception de Cuba, de l'Irak et de la Corée du Nord.

La prime d'assurance prévisionnelle de 2007 est de 54 K€ mais elle sera ajustée en fonction du CA annuel consolidé hors LEA. Le contrat prévoit également une clause de participation bénéficiaire s'exerçant en cas de faible sinistralité.

LEA n'a pas les mêmes flux à couvrir du fait qu'elle sous-traite sa production en Asie avec entreposage à Hong-Kong et que les ventes sont principalement réalisées FCA Hong-Kong. Seule une partie du Chiffre d'Affaires de LEA (d'environ 10% du total des ventes en 2006) transite par la France.

LEA dispose d'une clause spécifique dans le contrat pour les entrepôts de Hong Kong qui bénéficient d'une couverture « Incendie / Dégâts des eaux / Vol » de 1 200 K€ qui a été élevée à 2 M€ à compter de mars 2008.

Les contrats ont rencontrés une forte sinistralité au cours de la dernière année de l'ordre de 20 KE en particulier sur les flux postaux d'ACBS (6,3 K€ de sinistres). Pour conserver l'équilibre du contrat, nous avons convenu en 2008 de relever le montant de la franchise des colis postaux à 150 € (absolue).

Par ailleurs, les flux hors FCA Hong Kong de LEA représentant désormais une part plus importante du CA (de l'ordre de 30% en 2007), un avenant va être signé au cours du premier semestre 2008 pour correctement couvrir la société.

### IV - Les contrats Flotte Automobile

Les contrats flotte automobiles du groupe doivent couvrir un parc automobiles constitués en France d'environ 89 véhicules dont 50 véhicules utilitaires. Dans ce parc, 78 véhicules sont en location.

La prime prévisionnelle globale s'élevait à 73,7 KE pour 2007. La sinistralité totale des filiales françaises du groupe au cours des deux dernières années ayant été forte (94,5 K€ en 2005), des démarches d'évaluation du risque routier et étude de notre sinistralité nous ont conduits sur 2006 et 2007 à la mise en place de mesures de prévention visant à diminuer la fréquence des sinistres. Les formations de conduite sécurité se poursuivent en 2008.

### V - Le dossier responsabilité des dirigeants

Une assurance dont le montant limite de garantie s'élève à 1 600 K€ est en place chez HF COMPANY pour couvrir la responsabilité des dirigeants. Le contrat est applicable au monde entier. Ce contrat a pour objet la responsabilité civile des dirigeants (les assurés étant les dirigeants des filiales d'HF COMPANY ainsi que les employés d'HF COMPANY qui pourraient être mis en cause avec un dirigeant). Le montant de prime en 2007 s'élève à 13,6 K€

#### Risques juridiques

##### Faits exceptionnels et litiges significatifs

Les provisions pour litige sont comptabilisées à hauteur des assignations éventuelles dans la mesure où il existe une possibilité que le litige ait une issue défavorable ; quand la position du groupe est jugée satisfaisante sur le plan juridique, aucune provision n'est constituée.

##### Les litiges en cours significatifs sont :

La société METRONIC a assigné BRICORAMA pour déréférencement abusif et lui demande 4,9 M€. Le déréférencement BRICORAMA a eu lieu fin 2001-début 2002. La société BRICORAMA a été condamné en première instance sur une base de 340 K€ assorti des intérêts légaux et elle a fait appel de cette décision. Le jugement de première instance est assorti d'une exécution provisoire.

HF COMPANY a mis en jeu la garantie de passif dans le cadre du rachat LEA à hauteur de 4 M€. Cette mise en jeu est contestée par un des actionnaires qui a assigné HF COMPANY. La demande de la partie adverse est limitée à la quote-

part de cette actionnaire dans la cession soit 12,5% des sommes retenues pour un montant de 501 K€ L'analyse du risque faite par le groupe est détaillée dans la note 5 de l'annexe aux comptes consolidés et conduit à la conclusion d'une probabilité élevée d'une décision favorable à HF COMPANYY.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres procédures gouvernementales, juridiques ou arbitrales (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

#### Autres provisions :

Les filiales du groupe provisionnent de la garantie clients ce qui correspond au coût du service après-vente susceptible d'être engagé pendant la période de garantie du matériel commercialisé. Elle est déterminée sur la base statistique de retours et de coût du SAV de l'année pondérée de l'évolution du volume d'activité. Dans les sociétés sans SAV, la provision couvre la perte de marge sur les retours prévus postérieurement à la clôture.

La provision pour indemnité de départ en retraite a été dotée dans les filiales françaises du groupe. Cette provision, déterminée selon la convention collective applicable, fait l'objet d'un calcul statistique prenant en compte la probabilité de présence du salarié au sein de l'entreprise à l'âge de la retraite (taux de rotation du personnel, taux de mortalité) pondérée d'un taux d'augmentation des salaires et actualisée de l'inflation.

#### Risques spécifiques

Les pénalités pour défaut de préparation ou de conditionnement

*Extrait du rapport sur le contrôle interne :*

- La Direction des Approvisionnements s'assure du respect, par le fournisseur, du cahier des charges logistiques au moment du contrôle réception des marchandises.
- La Direction Financière suit les litiges clients par typologie. Elle constate la nature des déductions sur règlements et contrôle le niveau des pénalités liées à des problèmes logistiques. Elle assure des réunions de synthèse avec les directions concernées.

La fiabilité des provisions pour stock

*Extrait du rapport sur le contrôle interne :*

- La Direction des approvisionnements identifie régulièrement, à l'aide des études de rotation, les références à faible rotation nécessitant une prise de décision particulière. Le service logistique soulève les problèmes liés au stock (sur-stockage ou vieillissement), à la fois d'une façon visuelle et par l'outil informatique.
- La Direction Financière de la filiale effectue des requêtes sur le stock afin de s'assurer que les procédures décrites ci-dessus permettent une remontée exhaustive des problèmes de rotation.
- Des réunions de travail régulières permettent à la Direction Générale de faire la synthèse des stocks identifiés comme ayant une rotation problématique et des solutions commerciales potentielles. En fonction de ces éléments, elle prend la décision du transfert physique et informatique de ces stocks dans un dépôt bien identifié, provisionné à 100%.
- La Direction Financière du Groupe suit l'évolution des provisions sur stock (via le reporting mensuel).
- La Direction Générale du groupe s'assure à l'aide de requêtes appropriées que l'identification est bien faite, que la structure est mobilisée sur ce sujet et que des mesures adéquates sont prises.



# Chapitre VI

## ORGANES DE DIRECTION

### DIRECTION GÉNÉRALE

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
Yves BOUGET	9 mai 1996	Président Directeur Général de HF COMPANY		Gérant de la société CIRDE Administrateur de LOM Président du Conseil d'Administration de LOMIT Président de CFI
Eric TABONE	8 décembre 1998	Administrateur & Directeur Général Délégué de HF COMPANY		Président de METRONIC Président de KAORKA Président d'OMENEX et IMA Directeur Général d'AVIDSEN Directeur Général CFI Gérant de BENELOM Gérant de SAINT ELOI Gérant de BBT IMMO Gérant de TOX Gérant SAINT AUGUSTIN Administrateur Délégué LOMIT Président NABUCO Directeur LINIA POLSKA Gérant d'EXTEL Italie et CFI Iberica
Eric BERTHAUD	30 juin 2005	Administrateur & Directeur Général Délégué de HF COMPANY Président de LEA et filiales		Gérant High Invest Gérant AVILINKS Directeur Général ACBS

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Annie LUDENA	9 mai 1996	Administrateur de HF COMPANY Chargée de mission auprès de la Présidence		Gérante de MEDIAPRICE
Laurent BURDIN	23 septembre 2002	Administrateur de HF COMPANY	Gérant de LBCO	Gérant de SCI Chevy Gérant de l'EURL IDEANATURE
Dominique GARREAU	30 juin 2005	Administrateur de HF COMPANY Gérant SARL LAN	Gérant de l'EURL Dominique Garreau Conseil	Administrateur Auritus Technologie SA
Olivier SCHUMACHER	2 juin 2006	Administrateur de HF COMPANY	Directeur Général Mont Blanc Alpen Stock	Gérant de SCI CROCODILES Gérant de SCI COCCINELLES Gérant de CHEPTEL & Co Gérant de SARL LA COMPAGNIE DE L'AN 1
Joël SAVEUSE	14 mai 2007	Administrateur de HF COMPANY	Directeur Général de REAL	Gérant de SARL Le Clos Fleuri

### DIRIGEANTS DE FILIALES

Philippe CAPOCCI	30 mars 2000	Dirigeant de BENELOM		
Guillaume RISSOAN	20 juin 2000	Dirigeant LOMIT & AVIDSEN Italie		
Carlos PEREIRA	30 novembre 2001	Dirigeant AVIDSEN Electronica		
Frédéric MOUTHON	30 juin 2003	Directeur Général de KAORKA		
Nicolas RAZAFINJATO	1 <sup>er</sup> décembre 2006	Directeur Général de METRONIC		
Jacques DER GARABEDIAN	1 <sup>er</sup> décembre 2006	Directeur Général de OMENEX et IMA		
Patrice FRYSON	2 avril 2007	Directeur Général de LEA		
Christophe HUREL	13 novembre 2006	Directeur de METRONIC Ltd		
Alexandre CHAVEROT	21 septembre 2007	Président d'AVIDSEN		
Xavier BAILO	30 novembre 2007	Directeur Général de CFI		
Alain REBULIDA	En cours	Dirigeant de LOM		

## CV simplifié des membres du Conseil d'Administration

### YVES BOUGET - 53 ANS

Ex-Professeur de mathématiques et physique, licencié en sociologie.  
Directeur commercial de la société MECAFER, Monsieur BOUGET fonde la marque puis la société METRONIC en 1991 puis le groupe HF COMPANY en 1997.

### ERIC TABONE - 42 ANS

DESS de gestion des PME.  
Directeur Financier de la société MECAFER, Monsieur TABONE fait partie de l'équipe qui fonde METRONIC en 1991 puis le groupe HF COMPANY en 1997 d'abord en tant que Directeur Financier puis en qualité de Directeur Général.

### LAURENT BURDIN - 40 ANS

INSEEC de Bordeaux et diplômé de la Roosevelt Chicago University.  
Monsieur BURDIN fait partie de l'équipe qui fonde METRONIC en tant que Directeur Commercial et devient Président de METRONIC en 1997.

### ANNIE LUDENA - 48 ANS

DESS de commerce international.  
Madame LUDENA fait partie de l'équipe qui fonde METRONIC en tant que Directrice des achats, poste qu'elle occupe au niveau groupe jusqu'en 2002 où elle devient chargée de mission auprès de la Présidence.

### ERIC BERTHAUD - 47 ANS

Ingénieur (ENSERB Bordeaux).  
Avant de fonder la société LEA en novembre 1999, Monsieur BERTHAUD a occupé différents postes de management avec une expérience significative dans le montage d'unités autour des semi-conducteurs principalement chez LEVEL ONE, TECHNITROL et SIEMENS.

### DOMINIQUE GARREAU - 47 ANS

Ingénieur (INPT et ENSEEIHT Toulouse).  
Monsieur GARREAU fonde le cabinet d'ingénierie KURTOSIS après une carrière significative chez EDF. Il rejoint LEA en janvier 2001 en tant que Directeur Général. En 2006, le groupe HF COMPANY lui confie la responsabilité du Laboratoire des Applications Numériques.

### OLIVIER SCHUMACHER - 36 ANS

DESS Gestion du Patrimoine et diplômé de la SFAF (Société Française des Analystes Financiers).  
Gérant en OPCVM Actions (Groupe CIC puis INDOSUEZ), il fonde en 2004 Mont-Blanc Alpen Stock (MBAS), société de capital risque investissant dans les sociétés cotées.

### JOEL SAVEUSE - 53 ANS

CPA HEC  
Monsieur SAVEUSE a été successivement Président du Directoire de METRO France puis METRO DEUTSCHLAND (1985-1996), PDG de LA REDOUTE (groupe PPR) de 1996 à 1997, puis Président Directeur Général délégué en charge de l'Europe au sein du groupe CARREFOUR jusqu'en 2005.

Les mandats de la totalité des membres du Conseil d'Administration arrivent à échéance le 31/12/2010 à l'exception du mandat de Joël SAVEUSE, dont la date d'échéance est fixée au 31/12/2012.

## Mesures prises au titre du gouvernement d'entreprise

Les fonctions exercées par les mandataires sociaux sont décrites dans le rapport de gestion ainsi que leur rémunération. La société applique celles des recommandations du rapport AFEF-MEDEF sur le gouvernement d'entreprise compatibles avec sa taille et la structure de son actionnariat.

La société fait son possible pour se conformer aux règles de gouvernement d'entreprises en appliquant progressivement les meilleures pratiques recommandées en adéquation avec sa taille et son organisation ; ainsi :

- Nomination d'un premier administrateur indépendant en 2006 et d'un second en 2007 avec l'objectif d'arriver à trois administrateurs indépendants sur 9 administrateurs.
- Adoption d'un règlement intérieur le 14 mars 2007.

Les recommandations non appliquées à ce jour :

- La société publie ses comptes dans le délai légal de 4 mois et non dans le délai recommandé de 3 mois.
- L'absence de procédure d'évaluation du Conseil d'Administration.
- La durée des mandats des administrateurs fixée à 6 ans dans les statuts.
- L'absence de mise en place d'un comité des rémunérations et d'un comité d'audit.

## Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

Il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la société.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale sont domiciliés au siège social de la société.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale, au cours des 5 dernières années :

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris des organismes professionnels désignés),
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

## Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale a été sélectionné en cette qualité.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il existe les restrictions suivantes pour les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la société :

Monsieur Eric Berthaud, en son nom et pour le compte de la société High Invest, a pris un engagement de conservation de 70% des actions HF reçues lors de la cession de LEA -soit 238 307 actions- pendant 3 ans, soit jusqu'au 29 juin 2008.

Monsieur Dominique Garreau a pris un engagement de conservation de 43% des actions HF reçues lors de la cession de LEA -soit 17 368 actions- pendant 3 ans, soit jusqu'au 29 juin 2008.



# RAPPORT DU PRESIDENT

Chers actionnaires,

La loi de sécurité financière du 1er août 2003 fait dorénavant obligation au président du Conseil d'Administration de rendre compte, dans un rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Il doit indiquer en outre les éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du directeur général et les principes et règles de rémunération des mandataires sociaux.

C'est pour respecter cette obligation inscrite à l'article L. 225-37 du Code de commerce que je vous communique les informations suivantes :

## I - CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le nombre d'administrateurs est passé de 7 à 8 administrateurs au cours de l'année 2007.

Le Conseil d'Administration est composé de six administrateurs, actionnaires de la société :

- Monsieur Yves BOUGET Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
- Monsieur Eric TABONE, Directeur Général Délégué
- Monsieur Eric BERTHAUD, Directeur Général Délégué
- Monsieur Laurent BURDIN
- Madame Annie LUDENA
- Monsieur Dominique GARREAU

Le Conseil d'Administration a mis en place une politique d'entrée d'administrateurs indépendants apportant une expertise par rapport à la pertinence de la stratégie de HF COMPANYY :

- Finances : Monsieur Olivier SCHUMACHER
- Distribution : Monsieur Joël SAVEUSE entré au Conseil d'Administration le 14 mai 2007
- Technologie : à pourvoir

Le Conseil d'Administration se réunit à chaque fois que la société a à prendre une décision qui entre dans le champ de ses compétences légales et statutaires. L'ordre du jour de ces réunions est préparé par Monsieur Eric TABONE, Directeur Général délégué assisté du Directeur Financier du groupe qui assiste au conseil et en assure le secrétariat avec l'assistance de deux cabinets juridiques.

Ces réunions sur un ordre du jour précis sont aussi l'occasion pour le Conseil de faire le point sur la stratégie du groupe. Si aucun ordre du jour ne nécessitait la convocation du Conseil sur un trimestre, le Président prendrait l'initiative de convoquer un Conseil uniquement dédié à la discussion des grandes orientations stratégiques du groupe.

Les réunions se tiennent au siège social.

Aucune réunion n'a été provoquée à l'initiative d'administrateurs (ou du directeur général).

Pour permettre aux membres du conseil de préparer utilement les réunions, le président s'efforce de leur communiquer toutes informations nécessaires préalablement.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en fait la demande, le président lui communique dans la mesure du possible les informations et documents complémentaires qu'il désire recevoir.

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués à chaque réunion du Conseil portant sur les comptes. Ils sont régulièrement avertis des travaux du Conseil.

### TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE 2007 :

Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2007 afin de statuer sur des points relevant de sa compétence et de prendre des décisions stratégiques.

L'assiduité des membres du Conseil n'appelle pas de commentaires particuliers.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration est annexé au présent rapport.

## II - LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR

Aucune limitation n'a été apportée par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du directeur général qui sont définis ainsi dans les statuts de la société :

« Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'Administration. Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables. Il peut être autorisé par le Conseil d'Administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur. »

## III - PRINCIPES ET REGLES DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des mandataires sociaux dirigeants de HF COMPANY est fondée sur une rémunération fixe et une rémunération variable :

- La rémunération fixe a été révisée pour 2008 par le Conseil du 25 septembre 2007. La précédente révision remontait à 2005.
- La rémunération variable est fondée sur un pourcentage constant du Résultat net consolidé du Groupe. Ce pourcentage n'a pas varié depuis la création de HF COMPANY.

Les autres avantages sont les mêmes que ceux des cadres de la holding.

Quand un dirigeant est rémunéré en tant que dirigeant d'une filiale, il n'est pas rémunéré par la holding au titre de son mandat. Inversement, quand un dirigeant est rémunéré par la holding, ses mandats sociaux dans les filiales ne sont pas rémunérés.

Le 13 mars 2007, le Conseil d'Administration s'est doté d'un règlement intérieur autorisant la distribution de jetons de présence pour les administrateurs indépendants en fonction de leur assiduité.

Aucun mandataire ne fait partie des plans de stock-options.

Il n'existe aucun avantage spécifique prévu pour le départ des mandataires sociaux.

## IV - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Cette partie du rapport est destinée à rendre compte (c'est à dire à relater et à expliquer) des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

La SA HF COMPANY étant une société tête de groupe, ses procédures de contrôle interne portent à la fois sur le contrôle de l'activité des filiales et sur l'élaboration d'une information consolidée fiable.

L'objectif du système de contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité. Comme tout système de contrôle, il n'élimine pas ces risques mais tente de prévenir leur survenance et de minimiser leur conséquence.

Le processus s'articule autour de trois axes :

- L'optimisation des opérations.
- La conformité aux lois et aux réglementations.
- La fiabilité des informations financières.

Le rapport aborde :

1. Le contexte global d'organisation du groupe et ses conséquences sur le niveau général de contrôle interne.

2. Les principaux risques identifiés et les critères de leur sélection en insistant sur les spécificités que notre activité induit sur le contrôle de ces risques.

3. Les procédures de contrôle interne mises en place sur ces risques en partant toujours du niveau de contrôle le plus opérationnel pour remonter vers le plus haut niveau de contrôle. Les outils mis à la disposition de chacun des acteurs de la chaîne de contrôle interne sont détaillés à chaque étape.

#### **UNE DEMARCHE ACTIVE AU SEIN DU GROUPE DE MAINTIEN D'UN FORT NIVEAU DE CONTROLE INTERNE :**

##### *Un fonctionnement opérationnel autonome et décentralisé couplé à un système de contrôle centralisé :*

En raison de l'organisation générale du groupe, HF COMPANY jouit d'un niveau renforcé de contrôle interne. En effet, la culture selon le principe « Délégation / Contrôle » permet une approche autonome et réactive de la part des filiales tout en respectant une cohérence forte des procédures de contrôle interne pour l'ensemble du groupe.

Toutes les filiales disposent d'une structure indépendante avec une véritable équipe dirigeante. Pour autant, elles rendent compte selon des schémas structurés et identiques. Elles utilisent en outre le même outil informatique qui assure à la holding une information standardisée et récurrente. Ce fonctionnement permet une vision globale et homogène pour un meilleur pilotage de l'organisation ce qui n'empêche pas chaque structure de bénéficier d'un fonctionnement très largement autonome.

La Direction Générale du Groupe, dernier échelon dans les niveaux de contrôle interne, est le garant du respect des procédures et de l'architecture du système d'information. Elle s'appuie au niveau de la holding sur une Direction Financière Groupe et une Direction Informatique.

Le contrôle interne fait intervenir 5 acteurs principaux au niveau des filiales ou au niveau de la holding :

- Les Directions Fonctionnelles de la filiale.
- Les Directions Financières des filiales.
- Les Directions Générales des filiales.
- La Direction Financière du Groupe.
- La Direction Générale du Groupe.

##### *Un système informatique en réseau :*

Tout le système informatique du groupe a été conçu afin de répondre aux objectifs suivant :

- Accès constant de la holding à toutes les informations (commerciales, financières, approvisionnement, logistique) disponibles au niveau des filiales.
- Remontée quotidienne d'indicateurs de gestion synthétiques et consolidés sous forme de tableaux de bord avec toujours la possibilité d'aller du plus général au plus détaillé.

La qualité du dialogue liée au contrôle interne entre les fonctions filiales et les fonctions groupe passe par le fait de disposer en même temps des mêmes informations. Au niveau de la filiale, ces informations sont regroupées dans des tableaux de bord de synthèse sous l'outil «HF BOARD» alors que chez HF, l'outil de mise à disposition des données s'appelle «CONSO».

Les indicateurs de gestion qui remontent sont de nature variée et sont ciblés sur les principaux axes de contrôle : niveau des ventes selon plusieurs grilles de lecture, niveaux d'achat et de prestations externes, stock, ruptures, niveaux de remise arrière, trésorerie, recouvrement client...

HF COMPANY a toujours attaché la plus grande importance au fait de disposer d'un outil qui lui soit propre et dont son service informatique assure la maintenance et des développements parfaitement adaptés.

##### *Une structuration de l'information :*

Le groupe considère comme essentiel la façon dont l'information commerciale et financière est structurée. L'objectif est d'avoir une information signifiante et lisible. Les Directions Générales des filiales doivent respecter ces schémas. L'objectif est d'avoir une information commerciale structurée selon le plan marketing et commercial en famille et sous famille articles et en famille clients (par enseignes).

L'information comptable est aussi structurée selon un plan comptable facilitant la consolidation des données et en fonction d'un schéma de reporting commun à toutes les structures et facilitant la comparaison.

## ANALYSE DETAILLEE DES PRINCIPAUX COUPLES RISQUES / PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE :

### A. Principe de sélection des risques :

La liste des principaux risques retenus dans le cadre de ce rapport pour expliciter le processus de contrôle interne mis en place a été établie en fonction de deux critères :

- La probabilité de réalisation du risque,
- L'impact du risque sur la valeur de la filiale concernée.

On distingue les risques d'ordre généraux (qui concernent toute activité économique d'une structure de taille similaire) de ceux spécifiques (liés directement à l'activité du groupe HF COMPANY et à ses caractéristiques propres). Certains risques généraux sont amplifiés par le secteur d'activité de HF COMPANY (forts niveaux de stock liés à la gestion des linéaires, exigences des clients Grande Distribution...)

On peut résumer les risques retenus sur cette matrice :

	Risques généraux	Risques généraux amplifiés par le secteur d'activité	Risques spécifiques
Optimisation des opérations	Crise de liquidité.	Mauvais recouvrement client. Rupture des approvisionnements ou sur-stockage.	Baisse de cours USD. Augmentation des remises arrières. Perte de référencement. Pénalités logistiques.
Conformité légale et réglementaire	Non-respect des normes. Propriété intellectuelle.		
Fiabilité de l'information financière	Fraude comptable.	Fiabilité des provisions sur stock.	Fiabilité des provisions pour remises arrières.

### B. Descriptif des principales procédures de contrôle :

#### **B.1. Les risques liés à l'optimisation des opérations**

##### *a) Risques commerciaux :*

##### *L'augmentation non maîtrisée des remises arrières*

La Direction Commerciale accorde les remises arrières dans le cadre de la délégation donnée par la Direction Générale et suit les montants accordés et leur impact par rapport à l'historique des relations commerciales et aux budgets.

La Direction Financière de la filiale sort chaque mois un relevé des montants accordés et en contrôle l'impact.

La Direction Générale signe l'ensemble des contrats, simule leur effet et s'assure ensuite de la correcte application des taux et des bases des remises arrières accordées.

La Direction Financière du groupe analyse l'évolution des montants en observant la marge dégagée dans le reporting.

La Direction Générale du groupe dispose de la synthèse des effets des remises arrières en «CONSO» et est capable d'analyser l'impact par clients et par produits. Elle s'assure que l'évolution est conforme aux objectifs stratégiques fixés et harmonieuse avec le développement du CA.

##### *Perte de référencement d'une enseigne*

La Direction Commerciale répond aux appels d'offres et suit chaque client de façon adaptée en entretenant des contacts étroits et réguliers. Elle dispose de tous les outils de mesure de son activité par enseignes jusqu'à la rotation des linéaires lui permettant de détecter rapidement une évolution défavorable de l'activité avec une enseigne. En outre, elle synthétise la remontée des informations terrain de la force de vente.

La Direction Générale analyse les outils de synthèse de l'activité et entretient des contacts réguliers avec les acheteurs lui permettant de se faire une idée précise et directe de la qualité de la relation commerciale.

La Direction Générale du groupe contrôle les états de CA et de marge lui permettant d'avoir une vision précise du niveau d'activité par enseigne et de son évolution par rapport au passé et aux objectifs. Elle recoupe les informations de toutes les filiales sur l'état de la relation avec une centrale. Enfin, elle dispose d'un contrôle juridique de la situation contractuelle du référencement.

***b) Risque du cycle des approvisionnements :***

***Rupture des approvisionnements ou sur-stockage***

Les Directions des Approvisionnements vérifient les niveaux de stock en prenant en compte les consommations, les opérations et les ruptures. Elles suivent le réapprovisionnement en fonction de deux axes : éviter les sur-stocks et les ruptures.

La Direction Financière de la filiale contrôle le niveau des lignes d'import et le niveau global du stock.

La Direction Générale, lors des comités de pilotage, vérifie l'adéquation de son niveau de stock par rapport à l'activité en fonction des indicateurs de rupture ou inversement des indicateurs de faible rotation.

La Direction Générale du groupe mesure le respect des deux objectifs simultanés de maîtrise du niveau de stock et d'amélioration du taux de service (ou baisse du taux de rupture).

***c) Risque du cycle logistique :***

***Pénalités défaut de préparation ou de conditionnement***

La Direction des Approvisionnements s'assure du respect, par le fournisseur, du cahier des charges logistique au moment du contrôle réception.

La Direction Financière suit les litiges clients par typologie. Elle constate la nature des déductions sur règlement et contrôle le niveau des pénalités liées à des problèmes de logistique. Elle assure des réunions de synthèse avec les Directions concernées sur les litiges.

La Direction Générale négocie les contrats annuels qui fixent les causes de pénalités. Grâce aux contacts réguliers, entretenus conjointement avec la Direction commerciale, avec l'acheteur, elle peut relever les dysfonctionnements majeurs par rapport à l'organisation logistique du client.

La Direction Financière du groupe relève le niveau des pénalités lors de l'analyse du reporting mensuel et le niveau des déductions lors de l'analyse de l'encours client échu non recouvert.

***d) Risques financiers :***

***La défaillance du recouvrement client :***

La Direction financière de la filiale contrôle l'ouverture des comptes clients (avec recherches d'informations financières), les conditions de paiement accordées et fixe, en concertation avec la Direction Commerciale, le niveau d'encours autorisé. Un système de suspension des commandes pour litiges non résolus ou dépassement de l'encours permet de limiter le montant de créances potentiellement irrécouvrables. Elle utilise aussi des outils de recouvrement de synthèse (par échéance et par client). Enfin, la circulation de l'information sur les litiges entre les services financiers et commerciaux est entièrement sous informatique ce qui permet de voir immédiatement la situation du dossier.

La Direction Générale de la filiale contrôle, via «HF BOARD» comme outil de synthèse et lors des réunions de coordination régulières, le niveau du retard dans le recouvrement client.

La Direction Financière du groupe utilise l'état de synthèse sous « CONSO » et s'assure que le niveau de retard par rapport aux échéances évolue favorablement. Elle s'assure aussi du respect des échéances intra-groupe

***La crise de liquidité d'une filiale***

La Direction Financière de la filiale suit quotidiennement le niveau de ses comptes bancaires et s'assure du respect des lignes autorisées. Elle établit une remontée prévisionnelle de trésorerie par décade.

La Direction Générale contrôle le niveau de la trésorerie et s'assure de la possibilité de financer les opérations en cours lors des comités de pilotage hebdomadaires.

La Direction Financière Groupe grâce à la remontée par décade vérifie le respect des lignes et leur adéquation. Elle dispose en outre d'une synthèse de la trésorerie dans l'outil «CONSO» qui lui permet de porter un regard critique sur le prévisionnel de trésorerie par décade. Enfin, elle assure un rôle de trésorier du groupe dans le cadre des fusions d'échelle d'intérêts et dispose à ce titre d'un outil de remontée et de synthèse quotidien directement des banques.

La Direction Générale du groupe dispose de la synthèse du besoin en fond de roulement par activité et dispose de tous les outils dans «CONSO» pour suivre le niveau de stock, les engagements achats, l'activité, le niveau de recouvrement client et la trésorerie disponible. Elle est donc à même de voir un éventuel risque de liquidité et d'alerter sur l'adéquation des modes de financement de l'activité.

*e) Risque de marché :*

*Baisse du cours du dollar*

La Direction Financière de la filiale s'assure que les besoins en USD sont correctement évalués et remontés à la Direction Financière Groupe qui centralise les opérations de couverture. Elle dispose pour cela d'une édition synthétique du carnet de commandes en USD par date prévisionnelle d'échéance. A chaque décade, elle doit réajuster son calcul de besoin.

La Direction Générale de chaque filiale suit l'évolution du cours afin d'évaluer l'impact sur les marges et de prendre une décision à temps sur les prix de vente.

Pour se prémunir des fortes variations des cours de change, la Direction Financière de la holding, en contact régulier avec les salles de marché, effectue des achats réguliers de lignes de dollars. Elle analyse les besoins des filiales et détermine une politique de couverture adaptée afin de permettre que tout retournement brutal de tendance soit amorti et « lissé » dans le temps.

La Direction Générale analyse régulièrement les résultats des opérations de change pour vérifier qu'elle est en adéquation avec la stratégie de couverture déterminée et s'assure que l'objectif de préservation des marges est tenu. Elle s'assure aussi du fait que les Directions Générales disposent de solution de repli en cas de forte variation à la baisse de l'Euro.

## **B.2. Les risques liés à la conformité aux lois et aux règlements**

*Non-respect d'une norme*

Le service Recherche et Développement effectue les recherches réglementaires préalables à toute modification produit ou tout lancement. Le service approvisionnement s'assure de l'existence systématique d'un dossier complet de contrôle des normes rempli par le fournisseur.

La Direction Générale de la filiale suit le rétro-planning de lancement d'un produit et s'assure de la validation dans les temps requis par le service Recherche et Développement.

La Direction Générale du groupe contrôle la légalité et se tient informée des évolutions des réglementations applicables sur les produits stratégiques. Elle fait au besoin intervenir la Direction financière du groupe pour effectuer un contrôle juridique.

*Respect et sauvegarde de la propriété intellectuelle*

En cas de lancement d'une nouvelle marque ou d'un produit innovant, la Direction financière filiale fait mener une étude d'antériorité des propriétés intellectuelles (marques et brevets) et procède au dépôt des marques et brevets jugés stratégiques.

La Direction Générale de la filiale évalue les brevets ou marques qu'elle juge stratégique.

La Direction Financière du groupe intervient pour suivre les procédures de dépôt par des intervenants sélectionnés par le groupe, vérifie les procédures de surveillance et assure le suivi juridique en cas de contentieux.

La Direction Générale du groupe grâce aux états de synthèse fournis par la Direction financière s'assure que le portefeuille de marques et de produits fait l'objet des protections adaptées.

## **B.3. Les risques liés à la fiabilité de l'information financière**

*La fiabilité des provisions pour remises arrières*

Une fois le niveau des remises arrières validé et contractualisé entre la centrale d'achat d'une part et la Direction Commerciale sous le contrôle étroit de la Direction Générale d'autre part, les charges liées suivent un processus de contrôle interne à différents niveaux :

- La Direction Commerciale saisit conjointement avec la Direction Financière les niveaux des remises arrières accordés : Le fait que deux services différents participent à ce processus de saisie assure la correcte interprétation des contrats.
- La Direction Financière contrôle le niveau des provisions accordées en éditant un relevé et en donnant son accord aux appels d'acomptes. Elle effectue des contrôles de cohérence et s'assure du respect du cadre légal, notamment par rapport aux conditions générales et particulières de vente.
- La Direction Générale de la filiale assure de façon régulière des réunions de synthèse avec les Directions Financière et Commerciale pour étudier l'impact des contrats centrales et de leur correcte application.
- La Direction Financière du Groupe contrôle cette ligne sur le reporting mensuel. De plus, un pointage ponctuel de l'état de restitution de ce poste dans le système de remontée automatique d'information sur l'activité permet de vérifier une nouvelle fois la cohérence des taux accordés.

#### *La fiabilité des provisions pour stock*

- La Direction des Approvisionnements identifie régulièrement, à l'aide des études de rotation, les références à faible rotation nécessitant une prise de décision particulière. Le service logistique soulève les problèmes liés au stock (sur-stockage ou vieillissement), à la fois d'une façon visuelle et par l'outil informatique.
- La Direction Financière de la filiale effectue des requêtes sur le stock afin de s'assurer que les procédures décrites ci-dessus permettent une remontée exhaustive des problèmes de rotation.
- Des réunions de travail régulières permettent à la Direction Générale de faire la synthèse des stocks identifiés comme ayant une rotation problématique et des solutions commerciales potentielles. En fonction de ces éléments, elle prend la décision du transfert physique et informatique de ces stocks dans un dépôt bien identifié, provisionné à 100%.
- La Direction Financière du Groupe suit l'évolution des provisions sur stock (via le reporting mensuel).
- La Direction Générale du groupe s'assure à l'aide de requêtes appropriées que l'identification est bien faite, que la structure est mobilisée sur ce sujet et que des mesures adéquates sont prises.

#### *La fraude comptable dans une filiale*

- Par le rapprochement bancaire quotidien, la Direction Financière de la filiale s'assure de la fiabilité et de l'exhaustivité de sa comptabilité d'engagements par rapport aux mouvements financiers enregistrés dans les livres bancaires. Toute inscription absente de la comptabilité ou de son relevé bancaire est sélectionnée et suivie jusqu'à son règlement définitif.
- Par ailleurs, le montage bi-annuel d'un dossier de révision comptable permet de synthétiser les informations sur un document unique, de les contrôler et de décrire les méthodes de calcul retenues. Enfin, les audits des comptes effectués deux fois par an par les commissaires renseignent les Directions Financières sur la fiabilité et la légalité des comptabilités.
- La Direction Générale de la filiale contrôle, via l'outil informatique, la trésorerie et assiste aux réunions de synthèse des commissaires aux comptes.
- L'utilisation de l'informatique donne à la Direction Financière du groupe, un accès immédiat à l'ensemble de la comptabilité des filiales pour vérifier la régularité et la conformité du rapprochement bancaire. Un contrôle supplémentaire des comptes est fait, avec le dossier de révision, lors de la consolidation et avec la vérification de la cohérence du reporting. Enfin, la synthèse des commissaires aux comptes apporte une assurance supplémentaire.

#### *CONCLUSION*

L'organisation du groupe HF COMPANY se base sur des filiales autonomes, véritables entreprises dotées de structures opérationnelles et décisionnelles autonomes. La culture de gestion du groupe s'articule donc autour de la notion de délégation / contrôle.

Au-delà des impératifs légaux et de la notion standard de reporting, le contrôle interne constitue donc pour HF COMPANY un impératif absolu de maîtrise de la très forte délégation accordée aux équipes dirigeantes des filiales. La notion de contrôle interne est une des composantes clé de la culture de gestion du groupe.

## ANNEXE : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suivant délibération en date du 13 mars 2007, le Conseil d'Administration de la société HF COMPANY a établi son règlement intérieur dans les termes qui suivent et qui demeurent annexés au procès-verbal de cette réunion.

### ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil d'Administration est soumis aux dispositions du Code de Commerce et des articles 18 à 23 des statuts de la société.

Le président organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration. Il veille à son bon fonctionnement.

Le présent règlement intérieur a pour objet dans l'intérêt de ses membres, de la société et de ses actionnaires :

- de rappeler aux membres du Conseil d'Administration leurs différents devoirs,
- de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires afin de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration.

Il s'impose à tous les administrateurs. Les obligations qui en découlent s'appliquent aussi bien au représentant permanent d'une personne morale administrateur qu'aux personnes physiques administrateurs.

### ARTICLE 2 : ROLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En exerçant ses prérogatives légales, le Conseil d'Administration :

- définit la stratégie de l'entreprise,
- désigne les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise dans le cadre de cette stratégie,
- contrôle la gestion,
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés,
- définit la politique de rémunération de la direction générale.

En outre, il peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la société.

### ARTICLE 3 : COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration s'efforce de tout mettre en œuvre pour que trois au moins de ses membres soient des administrateurs indépendants.

Sont réputées avoir cette qualité les personnes qui n'ont aucun intérêt particulier direct ou indirect à leur relation avec la société, son groupe ou sa direction susceptible de compromettre l'exercice de leur liberté de jugement dans leur participation aux décisions ou travaux du Conseil d'Administration et, le cas échéant, des comités mis en place par lui.

### ARTICLE 4 : DEVOIRS DES ADMINISTRATEURS

#### Obligations générales

Chacun des membres du Conseil d'Administration est tenu de prendre connaissance des statuts de la société HF COMPANY ainsi que des principaux textes légaux et réglementaires qui régissent les sociétés anonymes à Conseil d'Administration françaises, spécialement :

- les règles limitant les cumuls de mandats,
- celles relatives aux conventions et opérations conclues directement ou indirectement entre l'administrateur et la société.



- les règles soumettant à l'autorisation du Conseil d'Administration l'attribution au président du Conseil, directeur général et/ou directeur général délégué, tout avantage de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci, que ces avantages résultent ou non d'un contrat de travail et qu'ils soient consentis par la société elle-même ou par toute société contrôlée ou qui la contrôle.

### Obligation de loyauté

L'obligation de loyauté requiert des membres du Conseil d'Administration qu'ils ne doivent en aucun cas agir pour leur intérêt propre contre celui de la société qu'ils administrent.

L'administrateur représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt de la société correspondant à l'intérêt commun des actionnaires.

Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêt entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

### Obligation de non-concurrence

Privilégier l'intérêt de la société sur son intérêt personnel contraint l'administrateur à une obligation de non-concurrence. Pendant toute la durée de son mandat (et pendant une durée d'une année suivant la date de son expiration), chaque membre du Conseil s'interdit d'exercer une quelconque fonction dans une entreprise concurrente de la société HF COMPANY et des sociétés qu'elle contrôle.

### Obligations de révélation

Afin de prévenir les risques de conflits d'intérêt et de permettre au Conseil d'Administration de délivrer une information de qualité aux actionnaires ainsi qu'aux marchés, chaque administrateur a l'obligation de déclarer :

- **Au Conseil d'Administration :**
  - Dès qu'il en a connaissance, toute situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêt entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente,
  - dans les 4 mois suivant la clôture de l'exercice :
    - tout mandat et fonction exercés dans toute société hors groupe durant l'exercice écoulé,
    - Au titre des cinq dernières années :
      - tout mandat exercé en dehors du groupe contrôlé par la société,
      - toute condamnation pour fraude,
      - toute incrimination et/ou sanction officielle et notamment tout empêchement d'agir en qualité de membre d'un organe de direction ou de surveillance d'un émetteur,
- **A la société :**
  - Toute opération d'acquisition, cession, souscription et/ou échange portant sur des instruments financiers émis par la société ou sur des instruments financiers liés, qu'elle soit réalisée directement ou par personne interposée.<sup>1</sup>

Le cas échéant, chaque administrateur s'engage à informer son conjoint non séparé, son partenaire lié par un PACS, ses enfants à charge, ses parents ou alliés résidant à son domicile depuis au moins un an et/ou toute personne morale qu'il dirige, administre, gère ou contrôle, qu'il(s) ou elle(s) est (sont) soumise(s) à la même obligation.

Cette obligation déclarative s'applique aussi bien aux représentants permanents des personnes morales administrateurs qu'à celles-ci.

<sup>1</sup> Doivent être déclarées à ce titre toute opération portant sur des parts de FCPE investi en instruments financiers émis par la société, toute levée d'options de souscription ou d'achat, et toute attribution définitive d'actions gratuites.

Les mandataires sociaux non administrateurs sont également tenus de respecter cette obligation, dès leur nomination.

Toutefois, ne donne pas lieu à notification, les opérations réalisées lorsque le montant cumulé desdites opérations n'excède pas 5.000 euros pour l'année civile en cours. Ce seuil se calcule en agréant l'ensemble des opérations réalisées par un dirigeant et les opérations réalisées par les personnes qui lui sont liées.

Cette information doit être faite dans un délai de cinq jours de bourse de l'opération, par voie de communication à la société HF COMPANY de la communication faite à l'Autorité des Marchés Financiers.

#### **Obligations liées à la détention d'information privilégiées**

D'une façon générale et s'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, l'administrateur doit se considérer astreint à un véritable secret professionnel qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par l'article L. 225-37 al. 4 du Code de Commerce.

Plus précisément, du fait de l'exercice de ses fonctions, l'administrateur est amené à disposer régulièrement d'informations précises, non publiques, concernant la société HF COMPANY ou les instruments financiers qu'elle émet, qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours.

A ce titre chaque administrateur figure sur la liste d'initiés établie par la société et tenue à la disposition de l'AMF.

Dès lors qu'il détient une telle information, l'administrateur doit s'abstenir<sup>1</sup> :

- D'utiliser cette information en acquérant ou en cédant, ou en tentant d'acquérir ou de céder, pour son compte propre ou pour le compte d'autrui, soit directement soit indirectement, les instruments financiers auxquels se rapporte cette information ou les instruments financiers auxquels ces instruments sont liés ;
- De communiquer cette information à une personne en dehors du cadre normal de son travail, de sa profession ou de ses fonctions, ou à des fins autres que celles à raison desquelles elle a été communiquée,
- De recommander à une autre personne d'acquérir ou céder ou de faire acquérir ou céder par une autre personne lesdits instruments financiers.<sup>2</sup>

#### **Obligations relatives à la détention d'instruments financiers émis par la société**

- Chaque administrateur est tenu d'acquérir au moins une action, en ce compris le nombre statutairement requis.
- Il est recommandé à chaque administrateur de faire mettre sous la forme nominative les titres de la société HF COMPANY de sa société-mère, de leurs filiales, détenues par lui et toute personne liée.

#### **Obligation de diligence**

L'administrateur doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires.

Chaque membre du Conseil s'engage à être assidu et :

- à assister en personne, le cas échéant, par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, à toutes les réunions du Conseil, sauf en cas d'empêchement insurmontable,
- à assister à toutes les assemblées générales d'actionnaires,
- à assister aux réunions de tous comités créés par le Conseil d'Administration dont il serait membre.

<sup>1</sup> Article 622-1 du règlement général de l'AMF

<sup>2</sup> En cas de violation de ces règles d'abstention, l'AMF peut infliger aux contrevenants une sanction pécuniaire dont le montant peut atteindre 1 500 000 euros ou, si des profits ont été réalisés, le décuple du montant de ceux-ci. En outre, ces faits peuvent également être constitutifs d'un délit d'initié. L'utilisation d'une information privilégiée est punie de deux ans d'emprisonnement et d'une amende de 1 500 000 euros dont le montant peut être porté au-delà de ce chiffre, jusqu'au décuple du montant du profit éventuellement réalisé, sans que l'amende puisse être inférieure à ce même profit. La communication d'une information privilégiée<sup>2</sup> est punie d'un an d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende.

## **Devoir de se documenter**

Pour participer efficacement aux travaux et aux délibérations du Conseil d'Administration, l'administrateur se fait communiquer les documents qu'il estime utiles. Les demandes à cet effet sont formulées auprès du Président du Conseil d'Administration qui est tenu de s'assurer que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ce droit est soumise au Conseil d'Administration. Tel est le cas en particulier, lorsque le président ne répond pas favorablement aux demandes d'un administrateur et que celui-ci tient la ou les raisons invoquées pour injustifiées.

Chaque administrateur est autorisé à rencontrer les principaux dirigeants de l'entreprise, à condition d'en informer préalablement le président (et le directeur général) au moins trente jours à l'avance.

Le Président (et le Directeur Général) peut (peuvent) assister à ces entretiens.

## **ARTICLE 5 : REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **Fréquence**

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social et au moins deux fois par an.

### **Lieux de réunions**

Les réunions se tiennent en tout lieu indiqué dans la convocation mais de préférence au siège social.

### **Ordre du jour**

Une fois par an au moins, le Conseil d'Administration est invité à procéder à un examen de son fonctionnement.

### **Convocations et droit d'information**

Les convocations peuvent être faites par tous moyens. Toutefois, sauf circonstances particulières, elles sont expédiées par écrit cinq jours au moins avant chaque réunion.

Sont joints à la convocation, adressés ou remis aux administrateurs tous les documents de nature à les informer sur l'ordre du jour et sur toutes questions qui sont soumises à l'examen du Conseil.

En outre, le Conseil d'Administration est régulièrement informé à l'occasion des réunions de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la société.

### **Procès-verbaux**

Le projet du procès-verbal de chaque délibération du Conseil est lu au début de la réunion suivante et fait l'objet d'une approbation par le Conseil d'Administration.

### **Utilisation des moyens de visioconférence ou de télécommunication**

Les administrateurs peuvent participer à la réunion du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Cette modalité de participation n'est pas applicable pour l'adoption des décisions qui ont pour objet :

- l'arrêté des comptes de l'exercice y compris les comptes consolidés.

Les moyens mis en œuvre doivent transmettre au moins la voix des participants et satisfaire à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Le procès-verbal de délibération mentionne la participation d'administrateurs par les moyens de la visioconférence ou de télécommunication et, le cas échéant, la survenance d'éventuels incidents techniques si elle a perturbé le déroulement de la séance.

## ARTICLE 6 : COMITES

Le Conseil d'Administration sur proposition de son président peut créer des comités dont il fixe la composition et les attributions aussi souvent que l'intérêt social l'exige.

Les comités sont tenus de rendre compte au Conseil de leur activité.

Si les comités établissent leur propre règlement intérieur, ils le font approuver préalablement par le Conseil d'Administration.

## ARTICLE 7 : REMUNERATION

L'administrateur indépendant peut recevoir des jetons de présence dont le montant est voté par l'assemblée générale ordinaire et dont la répartition est décidée par le Conseil d'Administration en fonction notamment de leur assiduité.

Chaque administrateur a droit au remboursement des frais de déplacement occasionnés dans l'exercice de ses fonctions.

## ARTICLE 8 : ADAPTATION, MODIFICATIONS ET PUBLICITE DU REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur pourra être adapté et modifié par décision du Conseil d'Administration prise dans les conditions fixées par les statuts.

Tout nouveau membre du Conseil d'Administration sera invité à le ratifier concomitamment à son entrée en fonction.

Le cas échéant, tout ou partie du présent règlement intérieur, peut être rendu public.

Fait au siège  
Le 13 mars 2007

Le Président, Yves BOUGET

Un administrateur, Eric TABONE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES,  
ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L225-235  
DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT  
DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA SOCIETE HF COMPANYY  
POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE  
INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT  
DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE**

*(Exercice clos le 31 décembre 2007)*

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société HF COMPANYY et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Tours, le 04 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes :

**AC AUDIT CONSEIL**

Alain COULON

**Deloitte & Associés**

Bernard Groussin

28/01/08 Publication du chiffre d'affaires 2007 et des résultats 2007 préliminaires

18/03/08 Publication des résultats annuels audités 2007

16/04/08 Publication du chiffre d'affaires 1er Trimestre 2008

06/06/08 Assemblée Générale des Actionnaires

16/07/08 Publication du Chiffre d'affaires 2ème Trimestre 2008

01/10/08 Publication des résultats du 1er Semestre 2008

15/10/08 Publication du chiffre d'affaires du 3ème Trimestre 2008

## LES PUBLICATIONS PRESSE 2008

Le 28 Janvier 2008

### Résultats annuels préliminaires 2007<sup>1</sup>

Un chiffre d'affaires de 142,9 M€.

Une marge opérationnelle supérieure aux objectifs : 7,6%

En M€	2006	2007	Variation (en %)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>136,4</b>	<b>142,9</b>	<b>+4,8 %</b>
Résultat opérationnel	8,5	10,9	+28,2 %
Marge opérationnelle	6,2 %	7,6 %	+1,4 pt
<b>Résultat financier</b>	<b>-0,8</b>	<b>-1,1</b>	<b>+46 %</b>
RNPG	4,9	5,9	+19,7 %
RNPG par action	1,19	1,42	+19,7 %

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe HF Company s'est élevé à 142,9 M€ en 2007, en hausse de +4,7% par rapport à l'exercice 2006. A taux de change €/\$ constant, la croissance atteint +5,8%.

Grâce à la maîtrise de ses process et à un pilotage réussi de ses activités, le résultat opérationnel consolidé ressort à 10,9 M€ en hausse de +28,2%. La marge opérationnelle s'établit ainsi à 7,6%, en progrès de +1,4 point. Le résultat net part du groupe atteint 5,9 M€ en hausse de +19,7%.

Dans un contexte pour le moins délicat (hausse du prix des matières première, baisse du \$, évolution erratique de la consommation des ménages), HF Company a donc atteint ses objectifs : redresser sa rentabilité et poursuivre sa stratégie de croissance à l'international.

Au cours de l'année 2008, HF Company va ainsi poursuivre son internationalisation et accélérer sa stratégie Internet, un canal complémentaire à la Grande Distribution, qui capitalise pleinement sur le modèle de développement du groupe, et qui a déjà représenté 9,1 M€ de facturation en 2007, soit 6% du chiffre d'affaires total. L'année 2008 verra donc HF Company poursuivre sa trajectoire de croissance rentable.

### FAITS MARQUANTS 2007 ET PERSPECTIVES PAR METIER

**L'activité 'Réception TV'** a enregistré un chiffre d'affaires 2007 de 45,8 M€ stable par rapport à 2006. La forte progression des volumes a permis de compenser la baisse des prix et un effet mix-produit moins favorable. Le groupe a dépassé le cap du million de set top box<sup>2</sup> vendues au cours de l'année, notamment grâce à de bonnes performances en France et à un bon démarrage de l'activité de la filiale au Royaume-Uni. A court terme, le marché devrait encore être porté par les volumes, et HF Company pourra compter sur sa position de leader et sur la qualité de ses process pour

<sup>1</sup> Résultats annuels non audités. Les comptes audités de l'exercice 2007, qui seront publiés le 18 mars 2008 après Bourse, pourraient différer de ces résultats estimés, notamment du fait d'événements postérieurs à la clôture et non encore connus de HF Company.

<sup>2</sup> Set top box : Kits Satellites et adaptateurs TNT

rentabiliser sa croissance. En 2008, le groupe devrait renforcer ses positions au Royaume-Uni et ouvrir une nouvelle filiale en Grèce. A plus long terme, le marché restera porteur, avec notamment la migration au « tout TNT », le passage à la norme MPEG 4, le démarrage de la TNT satellitaire et la TNT mobile.

**L'activité 'Confortique'** a réalisé un chiffre d'affaires de 31,8 M€ en 2007, en croissance de +6,7%, et a enregistré une progression de ses volumes. Le référencement des ouvertures de portail par Leroy Merlin France a contribué à dynamiser les ventes. Les Portiers Video ont également fortement progressé et ont porté la part de marché du groupe en France à 30%.

La Confortique poursuit également son rapide déploiement à l'international, preuve de la qualité des solutions du groupe.

Pour 2008, les nouveaux référencements et l'international représentent des vecteurs de croissance majeurs.

**L'activité 'Périphériques multimédia'** a réalisé un chiffre d'affaires de 22,0 M€ en hausse de +21% par rapport à l'exercice 2006. La distribution du CPL réalisée à travers la plate-forme Internet a rencontré un véritable succès. 90.000 kits ont ainsi été vendus en 2007, en hausse de 47% en volume. Les gammes informatique et mobilier ont également progressé conformément au plan de marche.

L'activité continuera d'être largement portée par la demande de plus en plus forte pour des solutions nomades, ainsi que par le succès du CPL, qui s'imposera comme le réseau Haut-Débit de l'habitat. La forte croissance de la plateforme Internet d'intermédiation représente par ailleurs un accélérateur puissant pour la distribution de ces solutions.

**L'activité 'Haut-Débit'** a réalisé un chiffre d'affaires de 43,3 M€ en hausse de +2,3% par rapport à l'exercice 2006. A taux de change constant, la croissance atteint +6%. Le groupe a vendu 20 millions de lignes DSL dans le Monde, et est en forte progression sur le marché américain. Quant au Laboratoire d'Analyses Numériques, il a enregistré une croissance de +47% du chiffre d'affaires de ses activités de tests.

L'accès au Haut-Débit, où HF Company conserve son leadership mondial avec 51% de part de marché, conserve un très fort potentiel de croissance.

Le 18 Mars 2008

#### **Résultats annuels audités 2007**

#### **Confirmation des données estimées publiées fin janvier 2008**

Chiffre d'affaires : 142,9 M€ - Marge opérationnelle : 7,6%

en M€	2006	2007	Variation(en %)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>136,4</b>	<b>142,9</b>	<b>+4,8 %</b>
Résultat opérationnel	8,5	10,9	+28,2 %
Marge opérationnelle	6,2 %	7,6 %	+1,4 pt
<b>Résultat financier</b>	<b>-0,8</b>	<b>-1,1</b>	<b>+46 %</b>
RNPG	4,9	5,9	+19,7 %
RNPG par action	1,19	1,42	+19,7 %

#### **Le Conseil d'Administration de HF Company, réuni le 14 mars 2008, a arrêté les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2008.**

Ces comptes sont parfaitement conformes aux données estimées publiées fin janvier 2008. Le chiffre d'affaires consolidé du groupe HF Company s'est élevé à 142,9 M€ en 2007, en hausse de +4,7% par rapport à l'exercice 2006. A taux de change €/\$ constant, la croissance atteint +5,8%.

Grâce à la maîtrise de ses process et à un pilotage réussi de ses activités, le résultat opérationnel consolidé ressort à 10,9 M€ en hausse de +28,2%. La marge opérationnelle s'établit ainsi à 7,6%, en progrès de +1,4 point. Le résultat net part du groupe atteint 5,9 M€, en hausse de +19,7%. Dans un contexte pour le moins délicat (hausse du prix des matières premières, baisse du \$, évolution erratique de la consommation des ménages), HF Company a donc réussi à redresser sa rentabilité et poursuivre sa stratégie de croissance à l'international.

Au cours de l'année 2008, HF Company va ainsi poursuivre son internationalisation et accélérer sa stratégie Internet, un canal complémentaire à la Grande Distribution, qui capitalise pleinement sur le modèle de développement du groupe, et qui a déjà représenté 9,1 M€ de facturation en 2007, soit 6% du chiffre d'affaires total.

L'année 2008 verra donc HF Company poursuivre sa trajectoire de croissance rentable.

#### **Assemblée générale et dividende**

Le Conseil proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires, qui sera réunie le 6 juin 2008, de distribuer 2,48 millions d'euros de dividendes, ce qui représente 42% du résultat net du groupe.

Le dividende par action serait de 0,60 euro, en augmentation de 33% sur celui de l'an dernier. Ce dividende représenterait un rendement net de 3,1% sur la base du cours de fin d'année et de 4% sur la base du cours de clôture le jour du Conseil. La mise en paiement du dividende, intégralement en espèces, interviendra le 15 juillet 2008.

Le 16 Avril 2008

### Chiffre d'affaires 1er trimestre 2008 : 35,4 M€

#### Haut Débit et International compensent un marché français morose

Au titre du 1er trimestre 2008, le chiffre d'affaires consolidé du groupe HF Company s'est établi à 35,4 M€, en baisse de 3% par rapport à un 1er trimestre 2007 qui avait été particulièrement dynamique (+18%).

Après un bon début d'année, le groupe a enregistré un faible niveau d'activité au cours du mois de mars 2008, du à la baisse généralisée de la consommation en biens d'équipements du logement en France. Le groupe a toutefois bénéficié de sa stratégie d'expansion à l'international (+15% de croissance dans ses activités B2C<sup>1</sup>) et de sa prise de parts de marché dans le Haut débit (+11%).

en M€	2007	2008	Variation(en %)
Réception TV	11,8	10,0	-15 %
Confortique	8,9	8,8	-1 %
Multimédia	5,6	5,1	-9 %
Haut débit	10,3	11,5	+11 %
<b>Consolidé</b>	<b>36,6</b>	<b>35,4</b>	<b>-3 %</b>

#### B2C : Un trimestre impacté par la baisse de la consommation en France

Après un 1er trimestre 2007 qui avait permis au groupe d'enregistrer une croissance de +25% dans ses activités B2C, la baisse de la consommation en biens d'équipements du logement en France, ressentie dans l'ensemble de la distribution, a impacté la Réception TV (-15%), le Multimedia (-9%) et la Confortique (-1%).

A l'international, dans un contexte de consommation plus stable, HF Company a enregistré un niveau de croissance satisfaisant sur ces 3 métiers (+15%).

#### Bonne tenue du métier « Haut Débit » : +11% (+25% à taux de change constant)

L'activité « Haut-Débit » enregistre une croissance de +11%, à 11,5 M€, et confirme sa dynamique de croissance. A taux de change €/\$ constant, la croissance atteint +25%. Les ventes de l'activité demeurent soutenues à l'international, notamment aux Etats-Unis où l'équipement en infrastructures se poursuit. Dans un contexte de forte baisse de la consommation, ce métier démontre son caractère acyclique et permet au groupe de tirer bénéfice de sa diversification.

#### Poursuite de l'amélioration des fondamentaux et investissements de croissance

Dans un contexte de consommation des ménages erratique, le groupe poursuit sa stratégie en vue de profiter de toute amélioration de conjoncture. Des lancements de produits innovants qui devraient soutenir l'activité sont programmés pour le second trimestre.

Fort de la solidité de son business model, le groupe entend également poursuivre la progression de son profil de rentabilité.

## DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

### I - BILAN DU PRECEDENT PROGRAMME

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 1<sup>er</sup> mai 2007 au 31 mars 2008

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte <sup>2</sup>	7,861 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois <sup>3</sup>	0
Nombre de titres détenus en portefeuille <sup>2</sup>	325 192
Valeur comptable du portefeuille <sup>2</sup>	5 196 357,46 euros
Valeur de marché du portefeuille <sup>2</sup>	4 650 245,60 euros

<sup>1</sup> B2C : Business to Consumer : rassemble les activités Réception TV, Périphériques Multimédia et Confortique

<sup>2</sup> A la date de publication du descriptif du programme

<sup>3</sup> Il s'agit des 24 derniers mois précédant la date de publication du descriptif du programme



	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du descriptif du programme			
	Achats	Ventes / Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	304 279	22 889	<i>Options d'achat achetées</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>Options d'achat vendues</i>	<i>Ventes à terme</i>
Echéance maximale moyenne						
Cours moyen de transaction	16,34 €	17,83 €				
Prix d'exercice moyen						
Montants	4 970 850	408 138				

## II - REPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES DETENUS AU JOUR DE LA PUBLICATION DU PRESENT DESCRIPTIF :

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 325 192 représentant 7,861 % du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AFEI :	713
- Opérations de croissance externe :	5 236
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés :	37 351
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions :	0
- Annulation :	281 892

## III - NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

- **Autorisation du programme** : Assemblée générale du 06 juin 2008
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10% soit 413 660 actions. Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 325 192 (soit 7,861 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 88 467 actions (soit 2,139 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.
- **Prix maximum d'achat** : 120 euros
- **Objectifs par ordre de priorité décroissant** :
  - Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation proposée à l'assemblée générale des actionnaires du 6 juin 2008.
  - Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HF Company par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
  - Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
  - Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
  - Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 06 juin 2008 soit jusqu'au 5 décembre 2009.

La présente publication est disponible sur le site de la société [www.hfcompany.com](http://www.hfcompany.com)

Pour toute information : [comfi@hfcompany.com](mailto:comfi@hfcompany.com)

**DOCUMENT RECAPITULATIF DES INFORMATIONS PUBLIEES OU RENDUES PUBLIQUES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS**

(Articles L.451-1-1 du Code monétaire et financier et 221-1-1 du règlement général de l'AMF)

Date	Objet	Support
27/04/07	Document de référence (DDR) 2006 D 07-0395 - Rapport de Gestion Groupe - Comptes consolidés 31/12/2006 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés - Tableau des honoraires des Commissaires aux Comptes - Comptes sociaux 31/12/2006 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux - Rapport spécial des Commissaires aux Comptes - Rapport du Président sur le Contrôle Interne - Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président - Résolution d'affectation du résultat - Descriptif du PRA 2007	site HF COMPANY et AMF DDR 2006 page 4 Mise à disposition des actionnaires - Greffe Tours DDR 2006 page 27 Mise à disposition des actionnaires - Greffe Tours DDR 2006 page 52 Mise à disposition des actionnaires - Greffe Tours DDR 2006 page 53 Mise à disposition des actionnaires - Greffe Tours DDR 2005 page 55 Mise à disposition des actionnaires - Greffe Tours DDR 2006 page 65 Mise à disposition des actionnaires - Greffe Tours DDR 2006 page 66 Mise à disposition des actionnaires DDR 2006 page 109 Mise à disposition des actionnaires DDR 2006 page 115 Mise à disposition des actionnaires DDR 2006 page 15 Mise à disposition des actionnaires - Greffe Tours DDR 2006 page 118 Mise à disposition des actionnaires - Greffe Tours
02/05/07	Modalités de mise à disposition du DDR 2006	Diffusion information réglementée IR Direct
04/05/07	Comptes 2006 et projet d'affectation du résultat	BALO
15/05/07	Information sur droits de vote avril 2007	site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
30/05/07	Approbation sans modification des comptes 2006 et de l'affectation du résultat	BALO
28/06/07	Actualisation du DDR 2006 D 07-0395 A01	site HF COMPANY et AMF
28/06/07	Rapport complémentaire du Président sur OBSAAR	site HF COMPANY
29/06/07	Note d'opération OBSAAR n°07-233	site HF COMPANY et AMF
03/07/07	Résumé Note d'Opération OBSAAR	Journal La Tribune / site HF COMPANY
04/07/07	Emission et cotation OBSAAR	BALO
13/07/07	Bilan semestriel 2007 du contrat de liquidité	site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
18/07/07	Communiqué CA S1 2007	Journal La Tribune / site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
13/08/07	CA S1 2007	BALO
10/09/07	Communiqué Terminal IP TV à destination des FAI	site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
02/10/07	Communiqué Résultats du 1er semestre 2007	Journal La Tribune / site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
18/10/07	Communiqué CA T3 2007	Journal La Tribune / site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
24/10/07	CA T3 2007	BALO
09/11/07	Comptes semestriels 2007	BALO
08/01/08	Calendrier de communication financière du 1er semestre 2008	site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
10/01/08	Bilan annuel 2007 du contrat de liquidité	site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
14/01/08	Information sur droits de vote décembre 2007	site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
28/01/08	Communiqué Résultats annuels préliminaires 2007	site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
08/02/08	CA T4 2007	BALO
18/03/08	Communiqué Résultats annuels audités 2007	site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
11/04/08	Information sur droits de vote mars 2008	site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
16/04/08	Communiqué CA T1 2008	site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct

Fait le : 21/04/08

La société publie aussi sur son site sa déclaration hebdomadaire de rachat d'actions.



## TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil.

INFORMATIONS	§	PAGES
<b>PERSONNES RESPONSABLES</b>		
• Personne responsable de l'information		4
• Déclaration des personnes responsables		3
<b>CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>		
• Nom et adresse des contrôleurs légaux		3
• Démission des contrôleurs légaux		30
<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>		
• Informations financières historiques clés		10
• Informations financières historiques clés périodes intermédiaires	N/A	
<b>FACTEURS DE RISQUES</b>		121 à 131
<b>INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR</b>		
• Historique et évolution de la société		
Raison sociale et nom commercial		83
Lieu et numéro d'enregistrement		83
Date de constitution et durée de vie		83
Forme juridique et siège social		83
Evènements importants dans le développement des activités		107-109
• Investissements		
Principaux investissements réalisés		11 & 118-119
Principaux investissements en cours	N/A	
Principaux investissements engagés	N/A	
<b>APERCU DES ACTIVITÉS</b>		
• Principales activités		
Nature des principales activités		110-113
Lancement de nouveaux produits/services		110-113
• Principaux marchés		110-114
• Eléments exceptionnels influant les principales activités et marchés	N/A	
• Dépendance à des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	N/A	
• Evaluation de la position concurrentielle		113-114
<b>ORGANIGRAMME</b>		
• Descriptif du groupe		105-107
• Liste des filiales		42
<b>PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES &amp; EQUIPEMENTS</b>		
• Immobilisations corporelles utilisées y compris en location		119
• Questions environnementales susceptibles d'influencer leur utilisation	N/A	
<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE &amp; DES RÉSULTATS</b>		
• Situation financière		10
• Résultat d'exploitation		
Facteurs importants influant le résultat d'exploitation		10
Variation du CA		5-6
Facteurs de toute nature influant sensiblement sur les opérations	N/A	

**TRÉSORERIE & CAPITAUX**

• Information sur les capitaux de l'émetteur à court et à long terme		52-53
• Flux de trésorerie		38
• Conditions d'emprunt et structure financière		54-55
• Restriction à l'utilisation des capitaux	N/A	
• Sources de financement attendues	N/A	

**RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES**

12-13 &amp; 117-118

**INFORMATION SUR LES TENDANCES**

• Indiquer les principales tendances sur les ventes, stocks et marges		13-15 & 151
• Evènement de toute nature influant significativement les perspectives	N/A	

**PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES**

• Déclaration sur les hypothèses fondant la prévision ou l'estimation	N/A	
• Rapport des contrôleurs légaux	N/A	
• Comparaison avec les informations financières historiques	N/A	
• Validité des prévisions antérieurement fournies	N/A	

**ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION & DE SURVEILLANCE & DIRECTION GÉNÉRALE**

• Informations sur les membres des organes d'administration et de direction		133-134
• Conflits d'intérêt		135

**RÉMUNÉRATION & AVANTAGES DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION & DE SURVEILLANCE**

• Rémunérations de toute nature		27-28 & 60
• Pensions, retraites et autres avantages		27-28

**FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION & DE DIRECTION**

• Situation des mandats		133-134
• Conventions réglementées		60 et 80-81
• Comité d'audit et de rémunération	N/A	
• Conformité aux règles du gouvernement d'entreprise		135

**SALARIÉS**

• Information sur l'effectif		18-19 & 119
• Participation et stock option		22-24 et 100-101
• Participation des salariés dans le capital	N/A	

**PRINCIPAUX ACTIONNAIRES**

• Franchissements de seuil		20
• Principaux actionnaires avec droits de vote spécifiques		21-22
• Contrôle		23-24
• Accord pouvant entraîner un changement de contrôle	N/A	

**OPÉRATION AVEC DES APPARENTÉS**

76-77

**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE,  
LA SITUATION FINANCIÈRE & LES RÉSULTATS DE L'EMETTEUR**

• Informations financières historiques		35-81
• Informations financières pro forma	N/A	
• Etats financiers		35-78
• Vérification des informations financières historiques annuelles		
Attestation des contrôleurs légaux		63 & 79-81
Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	N/A	
Informations financières non tirées des états financiers	N/A	
• Date des dernières informations financières		35
• Informations financières intermédiaires et autres		
Informations financières trimestrielles ou semestrielles postérieures	N/A	
Informations financières intermédiaires	N/A	
• Politique de distribution des dividendes		19-20 & 32 & 99
• Procédures judiciaires et d'arbitrage		130-131
• Changement significatif de la situation financière ou commerciale		13

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

• Capital social		
Capital social souscrit		97
Actions non représentatives du capital	N/A	
Actions auto-détenues		23 & 151-152
Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou avec bons de souscriptions		16-17
Tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital	N/A	
Option sur le capital de tout membre du groupe	N/A	
Historique du capital social		97
• Acte constitutif et statuts		
Objet social		83
Organes d'administration, de direction et de surveillance		85-87
Droits et privilèges et les restrictions de chaque catégorie d'actions		84-85
Règles de modification des droits des actionnaires		84
Convocation des Assemblées Générales		84
Élément retardant, différant ou empêchant un changement de contrôle	N/A	
Seuil de déclaration des participations		84-85
Conditions de modification du capital plus strictes que la loi	N/A	

**CONTRATS IMPORTANTS** 15**INFORMATIONS PROVENANT DES TIERS,  
DÉCLARATIONS D'EXPERTS & DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS** N/A**DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC** 83**INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS** 41-42 & 76



# Glossaire

- **ActiveWire®** Concentré de technologies sur silicium permettant de diviser par trois les cartes de ports allant dans les centraux téléphoniques. Produit développé par LEA.
- **ADSL** Asymmetric Digital Subscriber Line. Ce système permet de faire coexister sur une même ligne un canal descendant (downstream) de haut débit, un canal montant (upstream) moyen débit ainsi qu'un canal de téléphonie.
- **ADSL 2+** Evolution de la technologie ADSL, exploitant plus de fréquences porteuses pour les données (jusqu'à 2,2 MHz). Cela se traduit par une augmentation du débit maximal possible.
- **AFEI** L'Association Française des Entreprises d'Investissement est l'organisme représentant les professionnels de la bourse et des marchés financiers en France.
- **Alliance Homeplug** Alliance Homeplug Powerline est un consortium d'industriels chargé de faire des recommandations technologiques pour éviter que les technologies domestiques exploitant le réseau électrique ne soient incompatibles entre elles.
- **AMF** Autorité des Marchés Financiers.
- **B to C** Business to Consumer. Désigne tout type d'activité économique à destination du grand public et du consommateur final.
- **B to B** Business to Business. Désigne une activité professionnelle (échanges ou transactions commerciales) effectuée d'entreprise à entreprise.
- **BNPA** Bénéfice Net Par Action.
- **BFR** Besoin en Fonds de Roulements.
- **BSAAR** Bons de souscriptions et /ou d'actions remboursables.
- **Contrat de DIC** Différences de conditions en assurance.
- **Contrat de DIL** Différences de limites en assurance.
- **Corporate** Equivalent de holding.
- **CPL** Courant Porteur en Ligne. Cette technologie permet d'utiliser le réseau électrique classique au lieu du réseau téléphonique pour transporter des données numériques.



- CRD	Capital Restant Dû
- Discount	Mode de distribution en moyenne surface basé sur une pratique de prix bas. Ces prix bas sont obtenus par la quasi-absence de services, un environnement de vente spartiate, par une limitation des références offertes et par une présence souvent très limitée des grandes marques.
- Domotique	Ensemble des technologies de l'électronique, de l'informatique et des télécommunications utilisé dans les habitations. La domotique vise à assurer des fonctions de sécurité, de confort et de communication.
- Do it Yourself	Faites le vous-même.
- DPS	Droits préférentiels de souscription.
- DSL ou xDSL	Digital Subscriber Line (Ligne numérique d'abonné). Regroupe l'ensemble des technologies mises en place pour un transport numérique de l'information sur une simple ligne de raccordement téléphonique.
- DSLAM	Digital Subscriber Line Access Multiplexer (Multiplexeur d'accès à la ligne d'abonnés). Equipement effectuant la liaison entre les lignes téléphoniques des abonnés à internet et le réseau de l'opérateur auquel il appartient.
- Earn out	Clause permettant d'indexer une partie du prix de la transaction sur les résultats futurs de la société achetée.
- EBE	Excédent Brut d'Exploitation.
- EGP	Electronique Grand Public.
- FAI	Fournisseurs d'Accès à Internet.
- FCA :	Free carrier, code Incoterms signifiant : franco transporteur.
- FCPI	Fonds commun de placement dans l'innovation.
-FCPE	Fonds commun de placement dans l'entreprise.
- Gearing	Rapport entre les dettes financières nettes et les capitaux propres.
- GFK	5ème groupe mondial, joue un rôle essentiel dans les études ad-hoc, les panels distributeurs sur les biens techniques, technologiques et culturels, les panels consommateurs, les mesures d'audience et les métiers de la santé.
- Goodwill	Survaleur. Ecart d'acquisition entre le prix payé pour le rachat d'une entreprise et sa valeur réelle.

**- GPS** Le GPS est un système de navigation utilisant un réseau de satellites militaires dont l'accès est autorisé aux civils. C'est le principal système de positionnement par satellite mondial actuel. Le réseau de 24 satellites actuellement en fonctionnement permet de se repérer sur terre, sur mer, dans l'air ou dans l'espace.

**- GSA** Grande Surface Alimentaire.

**- GSB** Grande surface de Bricolage.

**- GSS** Grande Surface Spécialisée.

**- Holding** Une Holding est une société ayant pour vocation de regrouper des actionnaires qui souhaitent acquérir une influence significative dans les diverses sociétés détenues. Via une participation financière, la holding gère et contrôle des sociétés ayant des intérêts communs.

**- HDMI** High Definition Multimedia Interface. Standard de transport des signaux numériques audio et vidéo de haute qualité.

**- ICNE** Intérêts courus non échus

**- IDA** Impôts différés actif.

**- IDATE** Centre d'études et de conseil spécialisé dans l'analyse des industries des technologies de l'information et de la communication, propose les prestations suivantes : un conseil opérationnel, un observatoire mondial des télécoms.

**- IDP** Impôts différés passif.

**- IDR** Indemnités de Départ à la Retraite.

**- Indoor ADSL** Le modem-routeur est relié à un adaptateur CPL pour faire communiquer les flux numériques d'Internet avec le réseau électrique. L'utilisateur peut ensuite utiliser de nouveaux adaptateurs sur d'autres prises électriques de son logement.

**- IP** Internet Protocol, généralement abrégé IP, est un protocole de communication de réseau informatique.

**- Mark to Market** Méthode de réévaluation d'un contrat financier en fonction des prix de marché, en comparant quotidiennement le cours de compensation du jour avec le cours auquel il a été négocié

**- Mass Market** Marché dont le volume d'activité est très important. Il est alimenté par des produits dont le prix est généralement assez bas qui ne tiennent pas compte des spécificités des individus qui le compose. La grande distribution et le WEB permettent de plus en plus à HF COMPANY de s'adresser au public le plus large à moindre coût.

- MP3	Format de compression de données audio né en 1992 reposant sur des bases psycho acoustiques comme le Mini-Disc et stockant le son avec un ratio de décompression de 1 à 10 sans perte audible de qualité sonore.
- MP4	Extension du nom d'un fichier contenant de la vidéo au format MPEG-4.
- OBSAAR	Obligations à bons de souscriptions et /ou d'acquisitions remboursables.
- Offre confortique	Symbiose entre le confort et la sécurité domestique. Il s'agit des produits en relation avec la gestion des contrôles d'accès (portiers, automatismes de portails, alarmes...).
- Offre Triple Play	Abonnement haut-débit comprenant un accès Internet, une offre de téléphonie sur IP et du flux vidéo (télévision sur IP).
- Périphérique numérique	Terme générique donné aux composants de matériel informatique assurant la communication entre l'unité centrale de l'ordinateur et le monde extérieur.
- Plug and Play	HF COMPANY propose des produits facilement intégrables et ne nécessitant pas l'intervention d'un technicien.
- PMP	Prix moyen pondéré.
- Proforma	Ces comptes permettent d'apprécier les performances de l'entreprise sur des bases homogènes en termes de périmètre. Les comptes Proforma (ou les états Proforma) peuvent soit retraiter le passé pour le rendre comparable avec le périmètre actuel, soit sortir du périmètre actuel les éléments qui n'existaient pas dans les exercices précédents afin de maintenir l'ancien périmètre.
- QP	Quote part
- R/D	Recherche et Développement.
- RFA	Remises de fin d'année. Remises consenties par les fournisseurs en fonction des commandes passées lorsque le groupement agit en qualité d'intermédiaire. Celui-ci les rétrocède à ses clients en fonction des commandes passées au cours de l'année.
- RNPG	Résultat Net part du Groupe.
- SA	Société anonyme
- SARL	Société à responsabilité limitée
- SAV	Service après vente. Ensemble des services fournis par un producteur ou par un distributeur à ses clients, après la vente du produit (installation, et conseils d'utilisation, entretien, dépannage, réparation, application des conditions de garantie, informations, hotline...).

- SCI	Société civile immobilière.
- Set top box IP TV/TNT	Adjoint de poste de télévision. Désigne de façon générique tout adaptateur transformant un signal externe en un contenu et l'affichant sur l'écran d'un téléviseur. Kit satellite et adaptateur TNT.
- Splitter	Sert à dissocier le signal sonore des signaux numériques Internet.
- Supply Chain	Ce sont les outils et méthodes visant à améliorer et automatiser l'approvisionnement en réduisant les stocks et les délais de livraison. Permet de gérer de façon optimale la totalité des flux d'information, des flux physiques et des interfaces entre les différents acteurs, producteurs et fournisseurs qu'implique la fabrication d'un produit ou l'offre d'un service.
- Stock option	Forme de rémunération versée par des entreprises généralement cotées en Bourse. Les stocks options sont des options d'achat ou de souscription d'action à un prix fixe distribué généralement aux gestionnaires d'une entreprise afin de leur donner un intérêt direct à l'accroissement de la valeur de l'entreprise.
- Turn off	Eteindre ; dans le cadre de la TNT extinction du signal hertzien analogique.
- TNT	La Télévision Numérique Terrestre (TNT) est un système de diffusion numérique employant les bandes VHF-III / UHF déjà utilisées pour la diffusion des chaînes hertziennes analogique. La numérisation de la diffusion permet d'améliorer la robustesse de l'image et surtout du son ainsi que la multiplication du nombre de chaînes.
- TR069	C'est un protocole de gestion WAN CPE (CPE WAN Management Protocol ou CWMP). La spécification TR-069 facilite la configuration, l'activation et le contrôle de modems DSL à partir d'une console sur le réseau.
- UGT	Unité génératrice de trésorerie. Ensemble homogène générant conjointement des flux de trésorerie identifiable.
- VDSL	Very High Bit Rate DSL. La plus rapide des technologies DSL.
- VMP	Valeur mobilières de placement.
- Wireless	Sans fil.